

Choisir Desjardins,
c'est contribuer à changer
les choses.



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

Choisir Desjardins
Sécurité financière,
c'est profiter d'une
solide expertise et
d'une approche humaine.



Grâce à notre gamme complète de produits et services en assurance vie, en assurance santé, ainsi qu'en épargne et placements, nous sommes en mesure de répondre aux besoins évolutifs des personnes, des groupes et des entreprises. Plus de cinq millions de Canadiens comptent sur nous et c'est notre responsabilité de leur offrir une solide expertise et une approche humaine à chaque étape de leur vie.

Sommaire

Choisir Desjardins Sécurité financière	4
Message de la direction.....	6
Réalisations d'affaires en 2017.....	7
États financiers consolidés.....	11
État récapitulatif consolidé des cinq dernières années.....	71
Programme de gouvernance.....	73
Renseignements sur la compagnie.....	75

NOTES AU LECTEUR

La présente Revue financière expose principalement les résultats financiers de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (Desjardins Sécurité financière, Desjardins Assurances ou la Compagnie), pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Pour respecter l'usage recommandé par l'Office québécois de la langue française et le Bureau de la normalisation du Québec, nous employons les symboles M et G pour désigner respectivement les millions et les milliards.

Ainsi, « 8 M\$ » se lit « huit millions de dollars » et « 17 G\$ » se lit « dix-sept milliards de dollars ».

Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

ENGLISH VERSION

This Financial Review is available in English and may be viewed on the Company's website: www.desjardinslifeinsurance.com.

For a hard copy of the Financial Review or for more information, please contact us by phone or email at:
418-838-7800 or 1-877-828-7800, extension 5587796

info@dfs.ca

Choisir Desjardins

Sécurité financière, c'est...

- Une vaste gamme de solutions d'assurance vie, d'assurance santé ainsi que d'épargne et placements
- 4 811 employés et 11 300 représentants et courtiers à votre service
- Un leader en assurance de personnes : 2^e au Québec et 5^e au Canada, en termes de primes souscrites¹
- Pour nos Placements garantis liés aux marchés : 1^{er} au Québec et au Canada, en termes d'actif sous gestion²
- Pour nos Fonds Desjardins : 2^e au Québec en termes d'actif sous gestion² ainsi que pionnier et leader en investissement responsable au Canada
- Un actif total sous gestion et administration de 107,1 G\$

Choisir le mode de distribution qui vous convient

Nous offrons aux personnes, aux groupes et aux entreprises un accès diversifié à notre gamme de produits et services par :

- des employés des caisses Desjardins et centres Desjardins Entreprises;
- notre équipe de 266 conseillers en sécurité financière dédiés exclusivement à la clientèle des membres;
- des représentants de :
 - SFL et SFL Placements, au Québec,
 - Desjardins Sécurité financière Réseau indépendant et Desjardins Sécurité financière Investissements, à l'extérieur du Québec,
 - State Farm, en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick;
- distribution directe ou par Internet.

De plus, nous entretenons des liens d'affaires avec de nombreux partenaires qui offrent nos produits et services, soit des représentants en régimes collectifs, des firmes d'actuaire-conseils ainsi que des courtiers et des agents généraux répartis à la grandeur du Canada.

Bénéficiaire d'offres complémentaires grâce à nos filiales

Desjardins Sécurité financière maximise la cohérence et l'efficacité de ses actions en détenant plusieurs filiales actives dans des domaines complémentaires, dont principalement :

- **Desjardins Sécurité financière Investissements inc.** : Par ce courtier en épargne collective, les représentants de nos réseaux d'intermédiaires indépendants présents à travers le Canada ont accès aux produits de placement d'une grande variété de manufacturiers. Ils peuvent ainsi offrir à chacun de leurs clients les produits les plus appropriés à leur situation et à leurs besoins.
- **Desjardins Société de placement inc.** : Cette filiale agit comme gestionnaire d'une vaste gamme de solutions d'épargne et placements, dont les Fonds Desjardins et les Placements garantis liés aux marchés, offerts à travers le Canada par les caisses Desjardins et d'autres réseaux de distribution. Ses gammes de produits, maintes fois primées par l'industrie, permettent de répondre aux besoins variés et évolutifs des investisseurs canadiens.
- **Assistel inc.** : Pionnière de l'assistance au Canada, Assistel regroupe des experts en assistance voyage, routière, juridique et santé qui aident nos assurés en situation d'urgence ou aux prises avec des problèmes de la vie quotidienne. Assistel offre également des programmes d'aide psychologique.

1. Données fondées sur les plus récents résultats disponibles, soit ceux au 31 décembre 2016.

2. Données fondées sur les plus récents résultats disponibles, soit ceux au 30 juin 2017.



Profiter d'une expertise plus que centenaire

Desjardins Sécurité financière s'appuie sur une expérience plus que centenaire avec la mise en commun au fil des ans d'une vingtaine de compagnies et de blocs d'affaires.

S'appuyer sur des assises solides

Desjardins Sécurité financière est l'assureur de personnes du Mouvement Desjardins. Au total, le Mouvement gère un actif de plus de 275 G\$ et compte près de 46 000 personnes à son service. Figurant parmi les institutions bancaires les plus solides au monde selon le magazine *The Banker*, Desjardins affiche des ratios de capital et des cotes de crédit parmi les meilleurs de l'industrie.

Faire affaires avec une organisation présente à travers le Canada

- Siège social à Lévis
- Des bureaux dans plusieurs villes à travers le Canada, dont Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Halifax et St. John's

Pour plus de détails sur les modes d'accès qui s'offrent à vous, consulter la page 78.

Message de la direction

CHOISIR DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE, C'EST PROFITER D'UNE SOLIDE EXPERTISE ET D'UNE APPROCHE HUMAINE



GUY CORMIER, MBA

Président et chef de la direction,
Mouvement Desjardins

Chef de la direction,
Desjardins Sécurité financière



GREGORY CHRISPIN, CFA, IAS.A

Premier vice-président Gestion de patrimoine
et Assurance de personnes,
Mouvement Desjardins

Président et chef de l'exploitation,
Desjardins Sécurité financière

En 2017, nos employés et nos partenaires de distribution ont apporté, par leurs efforts soutenus, des réponses efficaces aux besoins de nos membres et clients et de leur famille. Nous les avons aidés à concevoir un avenir prospère et à améliorer leur mieux-être. Desjardins a ainsi contribué, conformément à sa raison d'être, à enrichir la vie des personnes et des communautés.

Travailler toujours dans l'intérêt de nos cinq millions de membres et clients est le défi qui nous mobilise jour après jour. Il s'agit bien d'un défi parce que les besoins sont en constante évolution et les attentes en matière d'accompagnement et d'accès à nos services demeurent toujours très élevées. Les excellents résultats obtenus en 2017 nous portent à croire que nous progressons dans la bonne direction.

Ce que nous visons tous, en fait, c'est mettre à leur service un Desjardins qui soit simple, humain, moderne et performant.

Une plus grande simplicité

Ceux qui préfèrent régler eux-mêmes leurs opérations en ligne sont de plus en plus nombreux. Ils recherchent une expérience aussi simple et intuitive que possible et nous les avons écoutés en leur proposant plusieurs nouveautés.

Par l'entremise de quelques questions simples, l'Assistant en ligne en épargne et placements peut guider les membres et clients soit vers un conseiller, soit vers nos services en ligne en fonction de leurs besoins. De plus, notre clientèle peut maintenant consulter en ligne plusieurs produits qu'elle détient en assurance de personnes et effectuer différentes opérations.

Une approche humaine

Qu'ils soient dédiés à la vente, au service à la clientèle ou à toute autre fonction dans l'organisation, nos employés et nos partenaires de distribution à l'échelle pancanadienne sont des passionnés des membres et clients. Leur approche prévenante ainsi que leur engagement à trouver la réponse la plus appropriée aux besoins visent la pleine satisfaction des personnes que nous servons.

C'est ainsi que les employeurs peuvent contribuer au mieux-être de leurs employés grâce à notre programme d'amélioration de la qualité du sommeil et de la productivité, accessible sans frais à nos clients en assurance collective.

Nous sommes également partenaires de la Fondation des YMCA du Québec pour offrir aux jeunes en situation de vulnérabilité un environnement inclusif pour leur permettre de se sentir chez eux.

Une approche moderne

Nous tirons avantage des plus récentes technologies pour le bénéfice de nos membres et clients. En épargne-retraite collective par exemple, des capsules vidéo d'éducation financière intègrent les données du participant pour lui offrir un scénario personnalisé et ainsi favoriser l'atteinte de ses objectifs de retraite.

En assurance collective, une plateforme Web d'intervention en temps réel offre des conseils au participant qui vit des difficultés à la maison ou au travail. Après ce premier niveau d'intervention, le participant peut, s'il le désire, rencontrer un professionnel via nos programmes d'aide aux employés.

Principales réalisations d'affaires en 2017

Une offre performante

Chaque personne ou entreprise peut choisir le mode de distribution qui lui convient parmi nos divers réseaux répartis à l'échelle canadienne. Que ce soit avec l'accompagnement d'un conseiller ou encore via nos services en ligne, chacun peut trouver chaussure à son pied parmi notre vaste gamme de produits et services. Rappelons que Desjardins est l'unique institution financière au Québec qui permet aux membres de profiter d'une offre de protections d'assurance directement dans ses points de service.

Des résultats qui nous encouragent à poursuivre nos efforts

Au terme d'une année riche en réalisations et en résultats, nous remercions de leur confiance les cinq millions de Canadiennes et de Canadiens qui nous ont choisis. Nous nous engageons à poursuivre nos efforts pour contribuer toujours mieux à leur sécurité financière. Nous entendons faire preuve de toute la proactivité et de la rigueur que requiert une telle responsabilité.

Le renforcement de notre culture membres et clients axée notamment sur la qualité du service demeurera au cœur de notre plan d'action pour 2018. Nos milliers d'employés et de partenaires de distribution, que nous remercions du fond du cœur pour leur engagement, s'appliqueront ainsi chaque jour à répondre aux attentes de nos membres et clients et à leur offrir les plus hauts standards de service.

Résultat net
689,6 M\$
une hausse substantielle
de 185,1 M\$

Assurance en vigueur
313,9 G\$
en croissance
de 3 %

Volume de
crédit couvert
par l'assurance prêt
(protection vie)
75,6 G\$

Primes brutes
d'assurance
4,2 G\$
en hausse de 5 %

Ventes brutes
d'assurance pour
les groupes et les
entreprises
260,0 M\$
en hausse de 39 %

Taux de rendement
des capitaux propres
22,3 %

Excellente
solidité
financière

Gestion
rigoureuse
des dépenses

Actif sous gestion
et administration
107,1 G\$
franchissant ainsi
le cap du 100 G\$

Ventes nettes
totales d'épargne
4,8 G\$

Ventes nettes records
pour les Fonds Desjardins
2,5 G\$
en croissance de 32 %

Choisir Desjardins Sécurité financière, c'est bénéficier d'offres distinctives

En épargne

Assistant en ligne en épargne et placements

Visant à faciliter la vie des utilisateurs, cet assistant en ligne est complémentaire aux services de nos conseillers. Selon les préférences du membre-client et ses besoins, l'assistant en ligne peut le guider pour un rendez-vous avec un conseiller en caisse ou trouver une solution de placement en ligne sur AccèsD.

Éducation financière en ligne

Les participants à nos régimes en épargne-retraite collective bénéficient d'une expérience unique avec nos capsules vidéo innovantes d'éducation en ligne. Cette première dans l'industrie intègre à la vidéo les données du participant et ce scénario personnalisé à sa situation l'aide encore mieux à atteindre ses objectifs de retraite.

1^{er} rapport de Desjardins sur l'actionariat engagé

Produit pour la 1^{ère} fois en 2017, ce rapport permet de comprendre comment Desjardins exerce concrètement son leadership en investissement responsable, plus particulièrement en matière d'actionariat engagé. Des discussions avec les sociétés au sein desquelles nous investissons, par exemple via nos portefeuilles SociéTerre, visent notamment à les influencer dans l'amélioration de leurs résultats environnementaux, sociaux et de gouvernance (facteurs ESG).

Des solutions de placement qui se démarquent

- Pionnier et leader en investissement responsable, nous enrichissons régulièrement notre gamme pour répondre toujours mieux aux besoins évolutifs de notre clientèle. Notons par exemple l'ajout récent de Fonds SociéTerre Actions canadiennes.
- Nos Placements garantis liés aux marchés sont très populaires puisqu'ils offrent à l'investisseur le potentiel de croissance des marchés boursiers tout en protégeant son capital investi. À preuve, nous avons atteint 20 G\$ d'actif sous gestion après 20 ans d'existence de ce produit.

En assurance

Nouvelle assurance vie participante

Devant l'intérêt croissant des consommateurs pour ce type de produit, nous avons lancé une nouvelle assurance vie permanente avec participation. Visant à répondre plus particulièrement aux besoins de la clientèle aisée, cette protection d'assurance vie est jumelée à un volet d'investissement qui est avantageux sur le plan fiscal. De plus, l'assuré peut avoir droit à des versements sous forme de participations permettant ainsi de maximiser son patrimoine au décès ou la valeur de rachat.

Programme d'amélioration de la qualité du sommeil

En lien avec notre rôle de leader en gestion optimale de la santé, nous rendons disponible gratuitement à nos clients en assurance collective un programme d'amélioration de la qualité du sommeil et de la productivité des employés comprenant plusieurs niveaux d'intervention : sensibilisation, dépistage, diagnostic et traitement.

Offertes dans quatre villes canadiennes et par webdiffusion, nos Conférences Forum 360° visent à éveiller nos clients et partenaires à la réalité des troubles du sommeil et à les informer des plus récentes découvertes et solutions.

L'intelligence artificielle à votre service avec Epsylio

Avec Epsylio, nous devenons le premier assureur à recourir à l'intelligence artificielle pour offrir un soutien personnalisé aux clients en assurance collective qui ne se sentent pas encore prêts à faire appel au Programme d'aide aux employés 360°. Ils ont accès à une plateforme Web d'intervention en temps réel qui peut les aider à trouver des solutions à un problème personnel ou professionnel, sans qu'ils aient à consulter ou à parler à un intervenant.

Autres réalisations

Aider du fond du cœur

En tant qu'assureur de personnes, nous nous soucions de la santé des gens et nous agissons concrètement dans ce sens. Un partenariat avec la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada (FMCC) nous permet de nous joindre à eux lors d'activités publiques qui font la promotion des saines habitudes de vie. En 2017, notons par exemple une participation à Ride for Heart (marche/course/vélo, à Toronto) et à Big Bike (vélo géant, à Barrie et Mississauga, Ontario). À l'occasion du Mois du cœur en février, nous avons tenu des stands d'information pour nos employés afin de promouvoir l'outil d'évaluation des risques.

Participation à la norme Entreprise en santé

Nous sommes fiers d'être associés à la révision de la norme Entreprise en santé au Québec et à son éventuel déploiement à l'échelle canadienne. Créée dans le but de maintenir et d'améliorer de façon durable la santé globale en milieu de travail, elle aide les employeurs à implanter un processus efficace de prévention et de promotion de la santé pour leurs employés.

Offrir la paix aux jeunes du YMCA

Les jeunes sont l'avenir de notre société et il nous tient à cœur de soutenir ceux qui sont en situation de vulnérabilité. C'est pourquoi nous sommes partenaires de la Fondation des YMCA du Québec, notamment pour présenter le souper-gala des Médailles de la paix du YMCA qui a permis d'amasser 330 000 \$ en 2017. Cette rondelette somme servira à aider davantage de jeunes en contribuant à créer pour eux un climat de paix comprenant plus d'équité, d'empathie et de respect envers la diversité.

Prix et reconnaissances pour nos produits

Signe que les investissements de nos clients sont entre bonnes mains, l'industrie nous a décerné plusieurs reconnaissances dont nous sommes fiers, notamment :

- Reconnaissance internationale pour nos Placements garantis liés aux marchés : pour une sixième année consécutive, nous nous sommes démarqués lors de la cérémonie des Americas Wealth Management & Derivatives Awards, en remportant le prix Best Distributor, Canada.
- Reconnaissance soulignant l'innovation technologique de Mon projet d'épargne : Ce produit d'épargne destiné aux 13-30 ans, a reçu un prix dans la catégorie Grande entreprise lors du 31^e gala des OCTAS 2017 du réseau Action TI.





Table des matières

Responsabilité en matière d'information financière	12
Rapport de l'auditeur indépendant	13
Rapport de l'actuaire désignée	14
États financiers consolidés	
État consolidé du résultat net	15
État consolidé du résultat global	16
Bilan consolidé	17
État consolidé des variations des capitaux propres	18
État consolidé des flux de trésorerie	19
Notes afférentes aux états financiers consolidés	
Note 1 Renseignements généraux	20
Note 2 Mode de présentation et principales méthodes comptables	20
Note 3 Placements	34
Note 4 Intérêts détenus dans d'autres entités	38
Note 5 Instruments financiers dérivés et activités de couverture	39
Note 6 Évaluation de la juste valeur	41
Note 7 Compensation d'actifs et de passifs financiers	44
Note 8 Actif de réassurance	45
Note 9 Immobilisations corporelles	45
Note 10 Autres éléments d'actif	46
Note 11 Fonds distincts	46
Note 12 Passif des contrats d'assurance	48
Note 13 Passif des contrats d'investissement	52
Note 14 Autres éléments de passif	53
Note 15 Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	53
Note 16 Capital-actions et passif au titre des actions privilégiées	59
Note 17 Cumul des autres éléments du résultat global	59
Note 18 Gestion du capital	60
Note 19 Impôts sur le résultat	61
Note 20 Gestion des risques découlant des instruments financiers	62
Note 21 Engagements, garanties et passifs éventuels	66
Note 22 Contrats de location	68
Note 23 Information relative aux parties liées	68
Note 24 Frais d'exploitation	69
Note 25 Acquisitions	70

Responsabilité en matière d'information financière

Les états financiers consolidés de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (la Compagnie) ainsi que les renseignements contenus dans sa revue financière ont été établis par sa direction. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les normes internationales d'information financière décrites dans les notes s'y rapportant. Ils comprennent des montants établis sur la base du meilleur jugement de la direction, dans les limites raisonnables de l'importance relative.

Dans le but de s'acquitter de ses responsabilités quant à la fiabilité et à l'intégrité des données financières, la direction a mis en place des systèmes pour assurer un contrôle rigoureux des registres comptables, des opérations et des différents systèmes utilisés.

Le conseil d'administration de la Compagnie approuve les renseignements contenus dans la revue financière. Il exerce sa responsabilité quant à la supervision de la direction dans l'établissement des états financiers et le maintien de systèmes de contrôle interne appropriés, principalement par l'entremise de son comité d'audit et de gestion des risques, dont les membres ne sont ni membres de la direction ni employés de la Compagnie. Ce comité se réunit régulièrement avec la direction, l'actuaire désigné, l'auditeur interne et l'auditeur indépendant. Les représentants de l'auditeur indépendant peuvent demander de le rencontrer quand ils le jugent opportun. Le conseil d'administration, par l'intermédiaire de son comité de placement et de son comité d'audit et de gestion des risques, approuve les politiques de placement et supervise les activités régies par celles-ci. Il exerce également une supervision des opérations conclues avec des personnes intéressées ou des personnes liées à ses membres ou aux dirigeants de la Compagnie par l'intermédiaire de son comité de déontologie, à l'approbation duquel toutes les opérations importantes de cette nature doivent être soumises.

Conformément aux saines pratiques de gouvernance, la Compagnie dispose d'une politique de gouvernance (voir la section « Programme de gouvernance » de la revue financière). Le conseil d'administration a confié au comité exécutif le mandat de surveillance en cette matière. Ce comité doit procéder à l'évaluation de la mise en place des mécanismes requis pour assurer une gouvernance efficace et efficiente.

L'actuaire désigné, nommé par le conseil d'administration, a la responsabilité de procéder à une évaluation annuelle des engagements de la Compagnie en vertu de ses polices, conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires et aux dispositions de la Loi sur les assurances du Québec. Il doit par la suite présenter un rapport sur cette évaluation aux titulaires de contrat et à l'actionnaire de la Compagnie. Pour ce faire, il peut demander de rencontrer tant le comité d'audit et de gestion des risques que le conseil d'administration. Lorsqu'il effectue cette évaluation, il établit des hypothèses à l'égard des taux d'intérêt futurs, des taux de mortalité, des taux de morbidité, des résultats techniques, des résiliations de contrats, de l'inflation, des montants recouvrables en vertu d'ententes de réassurance, des charges et d'autres éventualités en prenant en considération les circonstances propres à la Compagnie. Dans son rapport, il définit l'étendue de son évaluation et émet son opinion. Il doit analyser la situation financière et rédiger un rapport à l'intention du conseil d'administration tous les ans. Cette analyse permet de mesurer la suffisance du capital de la Compagnie pendant une période de cinq ans advenant des conditions commerciales et économiques défavorables.

L'auditeur indépendant nommé par l'actionnaire, PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., a la responsabilité de procéder à un audit des états financiers consolidés de la Compagnie et a libre accès aux réunions du comité d'audit et de gestion des risques de même qu'à toute information dont il a besoin afin d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

L'Autorité des marchés financiers a le pouvoir d'effectuer des vérifications dans le but de s'assurer du respect des dispositions de la Loi sur les assurances visant principalement la préservation des intérêts des titulaires de contrat et le maintien d'une situation financière saine.

Gregory Chrispin, CFA, IAS.A
Président et chef de l'exploitation

François Drouin, CPA, CA
Premier vice-président, Finances

Lévis, le 21 février 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrat et à l'actionnaire de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2017 et les états consolidés du résultat net, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie au 31 décembre 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Le 21 février 2018
Montréal, Québec

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A110766

Rapport de l'actuaire désignée

Aux titulaires de polices et à l'actionnaire de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie,

J'ai évalué le passif des polices et les sommes à recouvrer auprès des réassureurs dans le bilan consolidé de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie au 31 décembre 2017 et leur variation dans l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant du passif des polices, net des sommes à recouvrer auprès des réassureurs, constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.

L'évaluation est conforme à la Loi sur les assurances du Québec et à son règlement d'application.

Nathalie Bouchard

Fellow de l'Institut canadien des actuaires

Lévis, le 21 février 2018

État consolidé du résultat net

pour les exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2017	2016
Produits			
Primes d'assurance		4 258,8 \$	4 058,7 \$
Primes de rentes		338,0	336,3
Primes cédées		(180,7)	(178,7)
Primes nettes		4 416,1	4 216,3
Revenus nets de placements	3d	1 557,2	922,3
Autres produits		1 006,7	917,3
		6 980,0	6 055,9
Charges			
Charges attribuables aux titulaires de contrat			
Prestations		3 159,9	3 009,9
Prestations cédées		(123,1)	(105,6)
Variation des provisions techniques	12e	1 070,1	716,9
Variation des provisions techniques cédées	12e	(36,1)	(79,6)
Participations des titulaires de contrat et ristournes		195,8	130,0
Intérêts sur les prestations et sommes en dépôt		15,7	15,4
		4 282,3	3 687,0
Commissions		347,5	332,3
Frais d'exploitation	24	1 385,0	1 308,4
Taxes sur primes		127,9	121,8
		6 142,7	5 449,5
Résultat d'exploitation		837,3	606,4
Impôts sur le résultat	19	147,7	101,9
Résultat net		689,6 \$	504,5 \$
RÉPARTITION DU RÉSULTAT NET			
Attribuable à la part des actionnaires sans contrôle		5,3 \$	2,8 \$
Attribuable aux titulaires de contrat avec participation		79,0	125,2
Attribuable à l'actionnaire		605,3	376,5
Résultat net		689,6 \$	504,5 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

pour les exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	Note	2017	2016
Résultat net		689,6 \$	504,5 \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat net			
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies		(45,2)	27,2
Impôts		11,7	(7,2)
Réévaluation d'immeubles	3c	1,1	31,8
Impôts		(0,2)	(5,3)
		(32,6)	46,5
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat net			
Gains latents sur les actifs disponibles à la vente		132,0	80,0
Impôts		(7,8)	(15,0)
		124,2	65,0
Reclassement des gains nets sur les actifs disponibles à la vente inclus dans le résultat net		(113,6)	(85,6)
Impôts		11,4	8,7
		(102,2)	(76,9)
Total des autres éléments du résultat global		(10,6)	34,6
Résultat global		679,0 \$	539,1 \$
RÉPARTITION DU RÉSULTAT GLOBAL			
Attribuable à la part des actionnaires sans contrôle		5,3 \$	2,8 \$
Attribuable aux titulaires de contrat avec participation		78,9	127,4
Attribuable à l'actionnaire		594,8	408,9
Résultat global		679,0 \$	539,1 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2017 31 décembre	2016 31 décembre
ACTIF			
Placements			
	3		
Trésorerie et placements à court terme		1 528,1 \$	865,5 \$
Obligations		14 050,3	13 004,3
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises		3 097,6	3 133,3
Actions		2 831,0	2 471,1
Avances sur contrats		184,8	188,4
Immeubles de placement		2 206,7	2 060,4
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		549,0	462,4
Titres empruntés ou acquis en vertu de conventions de revente		188,6	438,3
Instruments financiers dérivés	5	155,6	310,3
Autres prêts et placements		47,8	39,4
		24 839,5	22 973,4
Autres éléments d'actif	10	740,6	743,4
Actif de réassurance	8	979,2	929,5
Actif d'impôt différé	19	21,8	21,6
Immobilisations corporelles	9	74,7	83,2
Actif net des fonds distincts	11	13 354,4	11 956,8
Total de l'actif		40 010,2 \$	36 707,9 \$
PASSIF			
Passif des polices			
Passif des contrats d'assurance			
Provisions techniques	12	18 837,5 \$	17 761,4 \$
Provisions pour les prestations, participations et ristournes		479,6	394,3
Dépôts des titulaires de contrat		645,9	638,3
Passif des contrats d'investissement	13	79,4	75,6
		20 042,4	18 869,6
Engagements relatifs aux titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat		690,9	538,9
Instruments financiers dérivés	5	95,6	68,0
Autres éléments de passif	14	1 457,9	1 078,4
Passif d'impôt différé	19	220,8	225,3
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	15	292,2	247,8
Passif au titre des actions privilégiées	16	700,0	700,0
Passif net des fonds distincts	11	13 354,4	11 956,8
Total du passif		36 854,2 \$	33 684,8 \$
CAPITAUX PROPRES			
Attribuable aux titulaires de contrat avec participation		97,1 \$	145,9 \$
Attribuable à l'actionnaire		3 028,0	2 850,5
Attribuable aux titulaires de contrat et à l'actionnaire		3 125,1	2 996,4
Part des actionnaires sans contrôle		30,9	26,7
Total des capitaux propres		3 156,0 \$	3 023,1 \$
Total du passif et des capitaux propres		40 010,2 \$	36 707,9 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

Jean-Robert Laporte, B.A., LL.L.
Président du conseil d'administration

Robert St-Aubin, FCPA, FCA
Président du comité d'audit
et de gestion des risques

État consolidé des variations des capitaux propres

pour les exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	Résultats non distribués		Cumul des autres éléments du résultat global (note 17)		Total des capitaux propres		Part des actionnaires sans contrôle	
	Capital-actions (note 16)	Titulaires de contrat avec Actionnaire participation	Titulaires de contrat avec Actionnaire participation	Titulaires de contrat avec Actionnaire participation	Titulaires de contrat avec Actionnaire participation	Titulaires de contrat avec Actionnaire participation		
Solde au 31 décembre 2015	307,0 \$	410,0 \$	1 613,6 \$	31,5 \$	221,0 \$	441,5 \$	2 141,6 \$	24,8 \$
Résultat net de 2016		125,2	376,5			125,2	376,5	2,8
Autres éléments du résultat global		1,2	18,9	1,0	13,5	2,2	32,4	
Dividendes			(167,0)				(167,0)	
Acquisition (note 25)	44,0						44,0	
Virement du fonds de participation (note 2)		(393,0)	393,0	(30,0)	30,0	(423,0)	423,0	
Distributions nettes								(0,9)
Solde au 31 décembre 2016	351,0 \$	143,4 \$	2 235,0 \$	2,5 \$	264,5 \$	145,9 \$	2 850,5 \$	26,7 \$
Résultat net de 2017		79,0	605,3			79,0	605,3	5,3
Autres éléments du résultat global		(0,3)	(33,2)	0,2	22,7	(0,1)	(10,5)	
Dividendes			(545,0)				(545,0)	
Virement du fonds de participation (note 2)		(127,7)	127,7			(127,7)	127,7	
Distributions nettes								(1,1)
Solde au 31 décembre 2017	351,0 \$	94,4 \$	2 389,8 \$	2,7 \$	287,2 \$	97,1 \$	3 028,0 \$	30,9 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

pour les exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	Note	2017	2016
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat d'exploitation		837,3 \$	606,4 \$
Impôts sur le résultat payés		(159,4)	(50,2)
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Variation des provisions techniques nettes		1 034,0	637,3
Gains, pertes et amortissement pris en compte dans les revenus de placements		(795,4)	(117,0)
Variation de la juste valeur des immeubles de placement		(76,8)	(65,6)
Amortissement et autres		23,5	20,9
		863,2	1 031,8
Variation des actifs et des passifs d'exploitation			
Actifs et passifs détenus à des fins de transaction et actifs désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat net		(90,4)	195,3
Autres		119,2	81,4
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		892,0	1 308,5
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Ventes, échéances et remboursements			
Obligations et actions disponibles à la vente		1 598,5	1 117,1
Immeubles de placement et administratifs et immobilisations corporelles		2,9	14,9
Achats			
Obligations et actions disponibles à la vente		(1 984,6)	(1 121,6)
Immeubles de placement et administratifs et immobilisations corporelles		(78,4)	(220,3)
Variation nette des titres du marché monétaire dont l'échéance est de plus de trois mois		(146,5)	14,6
Variation nette des prêts hypothécaires, des avances et des prêts aux entreprises		35,3	(265,0)
Variation nette des autres prêts		(9,6)	—
Distributions reçues de coentreprises et de filiales		4,5	6,5
Mises de fonds dans des coentreprises et des filiales		(27,8)	(139,8)
Autres		(3,0)	(7,0)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(608,7)	(600,6)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés à l'actionnaire ordinaire		(167,0)	(107,0)
Variation nette des engagements relatifs aux prêts de titres et aux titres vendus à découvert		401,7	(503,3)
Variation nette de la dette à long terme		(0,6)	(8,7)
Autres		(1,1)	(0,8)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		233,0	(619,8)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		516,3	88,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		659,8	276,7
Acquisition de trésorerie de filiales acquises	25	—	295,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		1 176,1 \$	659,8 \$
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
Trésorerie		130,7 \$	113,3 \$
Billets à ordre à demande		236,4	236,4
Titres du marché monétaire dont l'échéance est de moins de trois mois		809,0	310,1
		1 176,1 \$	659,8 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie			
Intérêts versés au cours de l'exercice		33,3 \$	33,4 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice		464,1	463,0
Dividendes reçus au cours de l'exercice		66,3 \$	77,5 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens.)

Note 1 Renseignements généraux

Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (la Compagnie) est constituée en vertu de la Loi sur les assurances du Québec et est régie par cette dernière et par la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Son siège social est situé au 200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2, Canada.

La Compagnie est sous le contrôle ultime de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération), par l'entremise de Desjardins Société financière inc., une filiale en propriété exclusive de la Fédération.

Les activités de la Compagnie comprennent la conception, la mise en marché et la distribution de différents produits individuels et collectifs d'assurance et d'épargne. Elle exerce aussi des activités de conception et d'administration de différents produits d'épargne spécialisés individuels et collectifs tels que les Fonds Desjardins et les placements garantis liés aux marchés.

Le conseil d'administration de la Compagnie a approuvé, le 21 février 2018, les présents états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Note 2 Mode de présentation et principales méthodes comptables

Mode de présentation

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Compagnie ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Jugements significatifs, estimations et hypothèses

Conformément aux IFRS, la préparation d'états financiers consolidés exige que la direction ait recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui sont décrits dans les principales méthodes comptables qui suivent. Ces méthodes concernent la détermination de la juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement ainsi que la classification de ceux-ci, la décomptabilisation des actifs et des passifs financiers, la provision pour placements non productifs et la dépréciation des titres disponibles à la vente. Elles concernent aussi l'évaluation et le classement des passifs des contrats d'assurance, les provisions, la valeur comptable des écarts d'acquisition, la dépréciation des actifs non financiers, les impôts sur le résultat, les avantages du personnel, la consolidation des entités structurées et les éventualités. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses.

Périmètre de consolidation

Ces états financiers consolidés incluent les états financiers de la Compagnie et de ses filiales.

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par la Compagnie. La Compagnie contrôle une entité émettrice si tous les éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les faits et circonstances découlant d'une relation avec une autre entité confèrent à la Compagnie un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur cette dernière. Des jugements importants doivent notamment être exercés dans le cas des entités structurées. Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; et ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné, ou elle a recours à du financement par l'émission à l'intention d'investisseurs de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle leur contrôle effectif est transféré à la Compagnie. Inversement, elles ne sont plus consolidées dès que cesse ce contrôle.

Les états financiers de l'ensemble des entités de la Compagnie sont préparés selon des méthodes comptables homogènes. De plus, toutes les transactions et tous les soldes intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

a) Part des actionnaires sans contrôle

La part des actionnaires sans contrôle représente la part du profit ou de la perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par la Compagnie. Elle est présentée séparément dans l'état consolidé du résultat net, l'état consolidé du résultat global et les capitaux propres du bilan consolidé. Elle représente la part des détenteurs d'une participation sans contrôle dans Laurentienne Weloga, société en commandite.

b) Entreprise associée

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Compagnie exerce une influence notable quant aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur elle. Les participations de la Compagnie dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations sont initialement comptabilisées au coût, puis la valeur comptable est augmentée ou diminuée de la quote-part de la Compagnie dans les capitaux propres et les résultats des entreprises concernées après la date d'acquisition. La Compagnie détient une participation dans CC&L Haldimand Solar Co-Investment Limited Partnership.

c) Partenariat

Un partenariat est une entreprise sur laquelle la Compagnie exerce un contrôle conjoint, soit un partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur cette entreprise, avec une ou plusieurs autres parties. Le contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes de l'entreprise requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les partenariats sont classés en deux types en fonction des droits et des obligations des parties à l'entreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à l'entreprise. Chacune des parties doit comptabiliser ses actifs, passifs, produits et charges, y compris sa quote-part des actifs détenus et des passifs assumés conjointement et sa quote-part des produits générés et des charges engagées dans le cadre de l'entreprise commune. La Compagnie détient des participations sous forme d'entreprises communes dans des immeubles commerciaux et industriels situés au Québec.
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur l'actif net de l'entreprise. Ce type de partenariat est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. La Compagnie détient des participations dans quelques coentreprises, dont RPADS, Primus Immobilier S.E.C., 101 St-Clair et Western Canada Shopping Centers LP.

Principales méthodes comptables

Instruments financiers

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Leur comptabilisation subséquente varie selon leur classement.

Les actifs financiers sont classés selon l'intention et la capacité de détenir les actifs investis, et ils sont comptabilisés selon les méthodes suivantes :

- i) les actifs détenus à des fins de transaction et les actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur, et la variation de celle-ci est enregistrée à l'état consolidé du résultat net.
- ii) les actifs classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur. Les gains et pertes découlant de la variation de la juste valeur sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la décomptabilisation des actifs, à l'exception des pertes de valeur découlant de la dépréciation et des gains et des pertes de change sur titres monétaires, qui sont inscrits à l'état consolidé du résultat net.
- iii) les prêts et créances, qui incluent la trésorerie, certains titres du marché monétaire, les prêts hypothécaires et prêts aux entreprises, les avances sur contrats, les titres empruntés ou acquis en vertu de conventions de revente, certains autres prêts et placements, les primes à recevoir, les débiteurs et les revenus nets de placements courus, sont comptabilisés au coût et, s'il y a lieu, après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs classés comme disponibles à la vente font l'objet d'un examen régulier visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation tout au long de l'exercice. Les facteurs pris en compte comprennent, mais sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur et la disparition d'un marché actif pour l'actif concerné. La direction utilise aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une moins-value.

La direction de la Compagnie a recours à son jugement pour évaluer chacune des obligations et déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation signalant un risque de crédit relatif aux sommes dues par l'émetteur. Une dépréciation représente la perte cumulée, qui correspond à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur, diminuée de toute perte préalablement comptabilisée. Les revenus d'intérêts futurs sont calculés sur la valeur comptable réduite à l'aide du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs dans le but de mesurer la perte de valeur. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'une obligation augmente, et que cette augmentation peut être objectivement rattachée à un événement lié au crédit survenu après la comptabilisation de la dépréciation à l'état consolidé du résultat net, la perte de valeur est contrepassée dans l'état consolidé du résultat net.

Dans le cas des titres de capitaux propres, lorsqu'il y a des indices de dépréciation, la perte cumulée, soit la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur, diminuée de toute perte préalablement comptabilisée, est retirée des autres éléments du résultat global et comptabilisée à l'état consolidé du résultat net. Les pertes de valeur sur des titres de capitaux propres comptabilisées à l'état consolidé du résultat net ne sont pas contrepassées, et les augmentations de la juste valeur après dépréciation sont enregistrées directement dans les autres éléments du résultat global. Toute perte de valeur sur les titres ayant subi une dépréciation antérieure est directement comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Note 2 Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. En ce qui concerne les passifs détenus à des fins de transaction, soit les instruments financiers dérivés et les titres vendus à découvert, la variation de la juste valeur est enregistrée à l'état consolidé du résultat net.

Les principales catégories d'actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent :

- i) les actifs financiers appariés aux provisions techniques, qui seraient autrement classés comme disponibles à la vente, afin de réduire sensiblement la disparité comptable qui résulterait de ce classement. L'incidence de la volatilité de la juste valeur de ces placements est contrebalancée par les variations correspondantes des provisions techniques;
- ii) les actifs financiers gérés selon une stratégie de placement, et dont la performance est évaluée au moyen de la méthode de la juste valeur.

Les coûts de transaction liés aux titres détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux titres classés comme disponibles à la vente ou aux prêts et créances sont capitalisés, puis amortis sur la durée prévue de l'instrument financier selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers faisant l'objet d'un achat ou d'une vente et comportant un délai normalisé de livraison sont comptabilisés selon le mode de comptabilisation à la date de la transaction.

a) Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés au net lorsqu'ils font l'objet d'un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, et que la Compagnie a l'intention de procéder à un règlement selon le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

b) Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé du bilan consolidé lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux sont conservés, mais que la Compagnie a l'obligation de les verser à un tiers, ou lorsque la Compagnie transfère les droits contractuels à recevoir ces flux, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque la Compagnie a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan consolidé, et il y a comptabilisation d'un passif financier pour la contrepartie reçue, s'il y a lieu.

Lorsque la Compagnie ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, elle décomptabilise l'actif financier dont elle ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif qui représente les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. Si elle conserve le contrôle de l'actif financier, elle le maintient au bilan consolidé dans la mesure de son implication continue dans ce dernier. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte d'un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue est comptabilisé à l'état consolidé du résultat net.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages, la direction évalue l'exposition de la Compagnie avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et évaluer les droits conservés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation qui lui est liée est éteinte, annulée ou expirée. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé à l'état consolidé du résultat net.

Placements

a) Trésorerie et placements à court terme

Le poste « Trésorerie et placements à court terme » est constitué des comptes de dépôt dans des institutions financières et des placements à court terme. Les placements à court terme comprennent des billets à ordre à demande de la société mère ainsi que des titres du marché monétaire. La trésorerie et les billets à ordre sont classés à titre de prêts et créances alors que les titres du marché monétaire sont comptabilisés à la juste valeur.

b) Obligations

Les obligations sont inscrites à la juste valeur au bilan consolidé.

La juste valeur des obligations correspond au cours du marché lorsqu'il est disponible. En l'absence d'un marché actif, la Compagnie établit cette juste valeur au moyen de l'application de techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des transactions normales entre des intervenants du marché, l'emploi de la juste valeur d'un autre instrument financier sensiblement identique et l'analyse des flux de trésorerie actualisés.

En ce qui concerne les obligations classées à titre d'actifs disponibles à la vente, les revenus d'intérêts et l'amortissement des primes et escomptes à l'acquisition sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et ils sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.

c) Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises

Les prêts hypothécaires et prêts aux entreprises sont inscrits au coût amorti, moins les provisions pour placements non productifs. Les primes ou escomptes à l'acquisition sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur de ces prêts divulguée à la note 6 est estimée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires au 31 décembre et appliqués aux montants prévus à l'échéance.

La Compagnie a comme politique de comptabiliser ces prêts comme des placements non productifs lorsqu'elle juge qu'il existe un doute raisonnable quant à la possibilité de recouvrer une partie du capital ou des intérêts, ou lorsque les intérêts d'un prêt sont en souffrance depuis 90 jours ou plus, à moins qu'elle ne juge que le recouvrement du capital et des intérêts ne fait aucun doute, et que des démarches pour recouvrer les montants en souffrance n'aient été amorcées. Tous les placements sont classés à titre de placements non productifs lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours, sauf s'il est entièrement garanti ou assuré par un gouvernement du Canada (fédéral ou provincial) ou un organisme d'un gouvernement du Canada. La provision pour placements non productifs est fondée sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif du prêt. Les intérêts comptabilisés au-delà de la période initiale de 90 jours sont contrepassés, et des provisions spécifiques sont établies, le cas échéant, pour les intérêts courus comptabilisés antérieurement et pour couvrir les risques de pertes en capital.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur, qui est fonction du cours acheteur lorsqu'il est disponible. En l'absence d'un tel cours, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation fondées sur des données non directement observables sur le marché. Les dividendes sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dès qu'est établi le droit de la Compagnie d'en recevoir le paiement.

e) Avances sur contrats

Les avances sur contrats, qui sont classées à titre de prêts et créances, sont présentées au solde non remboursé et sont entièrement garanties par la valeur de rachat des contrats sur lesquels elles ont été consenties.

f) Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des bâtiments ou des terrains détenus en vue de générer des revenus de location ou de valoriser le capital de la Compagnie.

Les immeubles de placement sont initialement évalués au coût, y compris les coûts de transaction, puis comptabilisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste « Revenus nets de placements » de l'état consolidé du résultat net.

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée annuellement par la direction en utilisant principalement, le travail de spécialistes en évaluation immobilière indépendants dont la qualification professionnelle est pertinente et reconnue, ainsi que toutes autres informations significatives pouvant être jugées pertinentes. Ces derniers utilisent un éventail de méthodes d'évaluation, y compris la technique de l'actualisation directe du revenu net normalisé et l'actualisation des flux de trésorerie. Ces techniques, qui s'appuient sur des données observables et non observables, comprennent notamment l'estimation des taux de capitalisation et des bénéfices d'exploitation nets régularisés, pour la technique de l'actualisation directe du revenu net normalisé, et l'estimation des taux d'actualisation et de capitalisation ainsi que des flux de trésorerie futurs applicables, pour la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur cession ou lorsque leur utilisation cesse de manière permanente, et qu'aucun avantage économique futur n'est prévu. Les profits ou pertes résultant de la sortie ou de la vente d'immeubles sont comptabilisés au poste « Revenus nets de placements » de l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.

Des transferts à la catégorie « Immeubles de placement » ou depuis cette dernière sont effectués dans les seuls cas de changements d'utilisation. Lors d'un transfert de la catégorie « Immeubles de placement » à la catégorie « Bâtiments » des immobilisations corporelles, le coût présumé de l'immeuble correspond à la juste valeur à la date du changement d'utilisation. Si un bâtiment détenu et occupé par la Compagnie devient un immeuble de placement, il est comptabilisé selon les méthodes comptables applicables aux immeubles de placement.

g) Autres prêts et placements

Les autres prêts et placements incluent les créances liées à des prêts à terme et à des contrats de location-financement, qui sont classés à titre de prêts et créances, ainsi que les placements dans les fonds distincts de la Compagnie classés comme disponibles à la vente.

h) Prêts de titres

Titres empruntés ou acquis en vertu de conventions de revente

Les titres empruntés ou acquis en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Les conventions de revente sont traitées comme des opérations de prêts assortis de sûretés. Un actif correspondant à la contrepartie versée en échange des titres acquis, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au bilan consolidé, au poste « Titres empruntés ou acquis en vertu de conventions de revente ».

Dans le cadre des emprunts de titres, la Compagnie donne des garanties sous forme de trésorerie ou de titres. Dans les cas où la garantie est donnée sous forme de trésorerie, un actif correspondant au montant qui sera reçu lors de la remise des titres empruntés est comptabilisé au poste « Titres empruntés ou acquis en vertu de conventions de revente ». Dans les cas où la garantie est donnée sous forme de titres, les titres affectés en garantie ne sont pas décomptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Note 2 Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat

Les titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat ne sont pas décomptabilisés du bilan consolidé, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Les conventions de rachat sont traitées comme des opérations d'emprunts assortis de sûretés. Un passif correspondant à la contrepartie reçue en échange des titres vendus, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat ».

Dans le cadre des prêts de titres, la Compagnie reçoit des garanties sous forme de trésorerie ou de titres. Dans les cas où la garantie est reçue sous forme de trésorerie, un passif correspondant à l'obligation de remettre la trésorerie est comptabilisé au poste « Engagements relatifs aux titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat ». Dans les cas où la garantie est reçue sous forme de titres, les titres reçus en garantie ne sont pas comptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

i) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés est négociée de gré à gré entre la Compagnie et la contrepartie, et elle comprend des contrats de taux d'intérêt, de risque de crédit et de change, des contrats à terme sur indices et devises ainsi que des swaps sur rendement total. Les types de contrats utilisés sont définis à la note 5.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les gains et pertes de valeur sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, le risque de crédit et les courbes de rendement. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation et elle nécessite l'utilisation d'estimations par la direction.

j) Activités de couverture

La Compagnie détient des instruments financiers dérivés qui lui permettent d'appliquer la comptabilité de couverture. Pour être admissible à cette comptabilité, la relation de couverture doit être désignée et documentée dès sa mise en place, puis tout au long du contrat. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture ainsi que la mesure de l'efficacité de cette couverture. Ainsi, chaque relation de couverture doit être soumise régulièrement et individuellement à un test d'efficacité afin que l'on puisse déterminer avec une assurance raisonnable si elle est efficace et continuera de l'être. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

Couverture de juste valeur

La Compagnie utilise la comptabilité de couverture pour couvrir les variations de la juste valeur de certains actifs disponibles à la vente. Les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture ainsi que celles qui sont liées au risque couvert sont comptabilisées au poste « Revenus nets de placements ». Les variations de la juste valeur liées au risque qui n'est pas couvert sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

La désignation d'une relation de couverture prend fin dans les cas suivants : l'élément couvert ou l'instrument de couverture est vendu, vient à échéance ou est résilié; la couverture n'est plus efficace; ou la Compagnie met fin à la désignation de couverture. Lors de la cessation d'une relation de couverture, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hôte qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'hôte d'une manière similaire à celle d'un dérivé autonome sur la base d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, d'un cours de change, d'un indice sous-jacent ou d'une autre variable spécifiée. Les dérivés incorporés doivent être séparés du contrat hôte et comptabilisés à la juste valeur si : leurs caractéristiques économiques et les risques qu'ils comportent ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte; leurs modalités sont les mêmes que celles d'un dérivé autonome; ou le contrat hôte n'est pas lui-même comptabilisé à la juste valeur à l'état consolidé du résultat net. Les dérivés incorporés qui satisfont à la définition de contrats d'assurance sont évalués et comptabilisés comme des contrats d'assurance. Ceux-ci incluent les produits d'assurance vie et d'assurance vie individuelle à capital variable, les taux crédités minimaux garantis ainsi que les garanties minimales des fonds distincts.

Garanties financières

Une garantie financière représente un contrat ou une convention d'indemnisation qui pourrait éventuellement obliger la Compagnie à effectuer des paiements à son bénéficiaire à la suite d'une perte subie en raison de la défaillance d'une tierce partie spécifiée à effectuer un paiement à l'échéance en vertu des dispositions initiales ou modifiées de l'instrument d'emprunt.

Les garanties financières sont initialement comptabilisées dans les états financiers consolidés à titre de passifs correspondant à la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Après la comptabilisation initiale, la garantie est mesurée selon le plus élevé des montants suivants :

- i) le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, des amortissements cumulés des frais comptabilisés dans les comptes de résultat net;
- ii) la meilleure estimation des sorties de fonds nécessaires pour régler toute obligation financière découlant de la garantie.

Si une garantie financière satisfait à la définition de dérivé, elle est évaluée à la juste valeur lors de chaque date de clôture et présentée au passif, au poste « Instruments financiers dérivés ».

Les garanties présentées comme des instruments financiers dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre. La valeur comptable des garanties ne reflète pas le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties. La Compagnie les considère comme des instruments de crédit hors bilan.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains et les bâtiments occupés par la Compagnie, le matériel informatique, le mobilier, les agencements et autres ainsi que les améliorations locatives. Ces immobilisations sont comptabilisées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, et elles sont amorties en fonction de leur durée d'utilité prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations corporelles sont comptabilisées au poste « Frais d'exploitation » de l'état consolidé du résultat net.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction des durées d'utilité suivantes :

	Durées d'amortissement
Terrains	Non amortissables
Bâtiments	5 à 80 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans
Mobilier, agencements et autres	2 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée prévue au bail

La durée d'utilité des immobilisations est généralement égale à la période d'utilité attendue du bien. Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments significatifs ayant des durées d'utilité différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti selon la durée d'amortissement qui lui est propre.

Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées lors de leur cession ou lorsque leur utilisation cesse de manière permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est prévu. Les profits ou pertes résultant de la sortie ou de la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés au poste « Frais d'exploitation » de l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis ou développés par la Compagnie ainsi que les réseaux de distribution, et elles sont comptabilisées initialement à leur coût. Après la comptabilisation initiale, elles sont évaluées au coût diminué de l'amortissement cumulé et, le cas échéant, des pertes de valeur. Les logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des durées d'utilité déterminées allant de trois à cinq ans. Quant aux autres immobilisations incorporelles, elles sont amorties selon la même méthode sur des durées d'utilité déterminées allant de 15 à 40 ans.

Les profits ou pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspondent à la différence entre les revenus nets de sortie et la valeur comptable nette de l'actif. Ils sont comptabilisés au poste « Frais d'exploitation » de l'état consolidé du résultat net lors de la décomptabilisation de l'actif.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables lors d'un regroupement d'entreprises comptabilisé selon la méthode de l'acquisition. À la date d'acquisition, l'écart est affecté à une ou à plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT ou groupe d'UGT) susceptibles de retirer des avantages du regroupement. Un groupe d'UGT ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'activité. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. L'affectation d'un écart d'acquisition à une ou à plusieurs UGT relève du jugement de la direction de la Compagnie. Après leur évaluation initiale, les écarts d'acquisition sont évalués au coût, déduction faite de toute perte de valeur.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel, et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Le test de dépréciation d'un écart d'acquisition est déterminé sur la base de la valeur recouvrable de chaque UGT (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle l'écart se rapporte.

Note 2 Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

La valeur recouvrable correspond à la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente, net des coûts de sortie, lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés. L'évaluation de la valeur recouvrable nécessite un jugement de la part de la direction.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état consolidé du résultat net de l'exercice et comptabilisée en réduction de l'écart d'acquisition affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT) au prorata de leur valeur comptable dans l'unité (ou le groupe). L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence de rendre la valeur comptable de ces derniers inférieure au plus élevé de la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de sortie, de sa valeur d'utilité ou de zéro.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition sont irréversibles.

Dépréciation d'actifs non financiers

À la fin de chaque période, la direction détermine s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou de la valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie recouvrables. Le cas échéant, la perte de valeur comptabilisée à l'état consolidé du résultat net correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur d'un actif peuvent être contrepassées subséquentement et sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net de la période où elles sont constatées.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses peut avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation.

Classement des contrats d'assurance et d'investissement

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque la Compagnie accepte d'indemniser le titulaire d'un contrat si un événement futur incertain spécifié dans ce dernier l'affecte de façon défavorable. Tous les contrats qui ne respectent pas la définition d'un contrat d'assurance établie par les IFRS sont classés à titre de contrats d'investissement ou de contrats de service. Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier, mais aucun risque d'assurance significatif. Les contrats émis par la Compagnie qui transfèrent un risque d'assurance significatif sont classés à titre de contrats d'assurance conformément à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. Sinon, les contrats émis par la Compagnie sont classés à titre de contrats d'investissement conformément à l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, ou de contrats de service conformément à l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*.

Une fois qu'un contrat a été classé à titre de contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance, même si le risque d'assurance qu'il comporte diminue considérablement pendant qu'il est en vigueur. Par contre, un contrat d'investissement peut être reclassé à titre de contrat d'assurance après son émission si le risque d'assurance qu'il comporte devient significatif.

Les passifs des contrats d'assurance et d'investissement sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée, annulée ou expirée.

En vertu de la Loi sur les assurances, une société d'assurance de personnes constituée sous la forme d'une société par actions peut transférer, dans le cours normal de ses affaires, les résultats globaux attribuables aux titulaires de contrat avec participation aux résultats non distribués de l'actionnaire. Lorsqu'un tel virement est effectué, il est présenté à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Passif des contrats d'assurance

Le passif des contrats d'assurance se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placements futurs estimatifs, permettront à la Compagnie d'honorer toutes ses obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat, aux impôts et taxes (autres que les impôts sur le résultat) et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de la Compagnie d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Les provisions techniques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan consolidé des éléments d'actifs qui les soutiennent.

Le calcul des provisions techniques nécessite l'établissement d'hypothèses concernant le moment où entreront en jeu de nombreux éléments, dont les décès, les invalidités, les revenus de placements, l'inflation, les résiliations de contrat, les frais, les impôts, les primes, les commissions et les participations destinées aux titulaires de contrat, ainsi que les sommes qu'ils représentent. La Compagnie utilise des hypothèses établies selon les meilleures estimations des résultats techniques futurs, mais dont certaines ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain et devront éventuellement être rajustées en fonction des informations reçues ultérieurement.

En vertu de la MCAB, le calcul des provisions techniques est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie tirée des hypothèses courantes les plus probables pour chaque composante de ces flux et chaque éventualité importante. Chaque hypothèse non économique est rajustée afin qu'elle tienne compte d'une marge pour écart défavorable. En ce qui concerne le rendement des placements, la provision pour écarts défavorables est déterminée à l'aide de scénarios de taux de rendement qui tiennent compte de l'incertitude liée aux prévisions relatives aux taux d'intérêt sur le réinvestissement des flux de trésorerie futurs concernant la non-coordination des flux de trésorerie. Ces scénarios sont établis au moyen d'un modèle déterministe qui comprend les tests prescrits par les normes actuarielles du Canada.

Les flux de trésorerie utilisés dans l'évaluation actuarielle prévoient un rajustement des flux bruts des contrats de façon à refléter les flux projetés des cessions en réassurance. L'incidence des cessions en réassurance sur les flux de trésorerie varie en fonction du montant cédé, de la structure des traités, des avantages économiques prévus des flux de trésorerie provenant de ces traités et de l'incidence des marges pour écarts défavorables.

La période utilisée relativement à la projection des flux de trésorerie correspond à la durée des contrats en ce qui a trait à la plupart des contrats d'assurance. Une période de projection plus courte peut être utilisée pour certains types de contrats. Cette période est toutefois limitée à la durée du passif au cours de laquelle la Compagnie est exposée à un risque important sans possibilité de rajuster des primes ou des charges liées au contrat concerné.

Passif des contrats d'investissement

Le passif des contrats d'investissement est comptabilisé au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les sommes reçues des clients sont comptabilisées initialement au bilan consolidé à titre de passif. Par la suite, les sommes reçues et les retraits sont enregistrés directement à titre de rajustement du passif au bilan consolidé. La juste valeur des contrats d'investissement divulguée à la note 6 est égale à la juste valeur des actifs qui soutiennent ces engagements.

Éléments de participation discrétionnaire

Certains contrats d'assurance de la Compagnie comportent un élément de participation discrétionnaire qui permet à leur titulaire de participer à la rentabilité qui leur est associée. Ces contrats procurent le droit de recevoir des prestations complémentaires en tant que supplément aux prestations garanties. La Compagnie a choisi de ne pas comptabiliser distinctement la portion participative de ces contrats. Les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global attribuables à ces contrats sont présentés dans les capitaux propres au bilan consolidé.

Dans le cadre de sa politique de gestion de l'excédent du fonds de participation, la Compagnie transfère une partie du surplus accumulé dans ce fonds au compte de l'actionnaire, « Virement du fonds de participation », et affecte ainsi le compte des titulaires de contrat avec participation conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances.

Réassurance

La Compagnie a recours à des ententes de réassurance relativement aux contrats dont le capital assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités. De plus, elle souscrit une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer la Compagnie de ses obligations envers ses titulaires de contrat. Les primes, les prestations et la variation des provisions techniques cédées aux réassureurs sont présentées distinctement à l'état consolidé du résultat net.

La part des réassureurs dans le passif des contrats d'assurance est présentée au poste « Actif de réassurance » du bilan consolidé au même moment que l'élément de passif correspondant et selon des bases conformes à celles qui sont employées pour établir ce dernier.

L'actif de réassurance fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. S'il existe une indication objective qu'il s'est déprécié par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale, la Compagnie ramène sa valeur comptable au montant recouvrable et comptabilise la perte qui en résulte à l'état consolidé du résultat net.

Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert, qui représentent des engagements pour la Compagnie de livrer des titres qu'elle ne détient pas au moment de leur vente, sont comptabilisés en tant que passifs détenus à des fins de transaction et présentés à la juste valeur au poste « Autres éléments de passif ».

Dettes à long terme

La dette à long terme est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur divulguée à la note 6 est déterminée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des emprunts comportant des modalités et des risques similaires.

Passif au titre des actions privilégiées

Les actions privilégiées émises par la Compagnie sont assorties d'un droit de rachat au gré du détenteur, sous réserve de certaines restrictions, et conséquemment, sont classées à titre de passifs financiers plutôt que dans les capitaux propres attribuables à l'actionnaire. Les versements de dividendes sont comptabilisés comme des charges d'intérêts au poste « Frais d'exploitation » de l'état consolidé du résultat net.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est présenté dans les capitaux propres, déduction faite des impôts. Il comprend les gains et pertes latents sur les placements disponibles à la vente, à l'exception des pertes de valeur découlant de la dépréciation et des gains et des pertes de change sur titres monétaires, qui sont inscrits à l'état consolidé du résultat net.

Note 2 Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change applicable à la date de la transaction, tandis que ceux qui sont évalués à la juste valeur dans le bilan consolidé sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les soldes des comptes figurant à l'état consolidé du résultat net sont convertis au cours en vigueur aux dates des opérations. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont présentés à l'état consolidé du résultat net, à l'exception des gains et des pertes non réalisés sur les instruments financiers non monétaires classés comme disponibles à la vente, qui sont présentés dans les autres éléments du résultat global.

Constatation des produits

Les revenus sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques seront versés à la Compagnie et qu'ils peuvent être mesurés de manière fiable.

Les primes brutes sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles deviennent exigibles. Dès qu'elles sont constatées, des provisions techniques sont établies et comptabilisées au passif pour assurer le rapprochement des produits et des charges.

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus. Ils sont principalement constitués des honoraires relatifs à la gestion des actifs des fonds distincts et des Fonds Desjardins, à la prestation de services administratifs en vertu de contrats collectifs, à la prestation de services d'assistance et de commissions sur les ventes de fonds communs de placement. Ils incluent aussi les honoraires liés aux ententes de réassurance et les revenus provenant de la conception et de l'administration des placements garantis liés aux marchés.

Autres provisions

Les provisions qui ne sont pas afférentes au passif d'assurance constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque la Compagnie a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction de la Compagnie des montants qui seront nécessaires pour régler l'obligation à la date de clôture compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. En raison du caractère prospectif de ces estimations, la direction doit faire appel à son jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Les dotations aux provisions et reprises de celles-ci sont comptabilisées aux postes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes de l'état consolidé du résultat net.

Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé. Le calcul de cette charge est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction de la Compagnie doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles l'actif et le passif d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation de la Compagnie diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas à ses prévisions, la provision pour impôts sur le résultat peut augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

L'impôt exigible et l'impôt différé liés à des éléments inscrits directement aux capitaux propres sont comptabilisés dans les capitaux propres et non à l'état consolidé du résultat net.

a) Impôt exigible

Les actifs et passifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer auprès des autorités fiscales ou à payer à celles-ci. Les règles fiscales et les taux d'impôt appliqués pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé au moyen de la méthode du passif fiscal pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable au bilan consolidé.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sauf :

- i) lorsque le passif d'impôt différé résulte de la reconnaissance initiale d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lorsqu'elle survient, n'affecte pas le résultat comptable ni le bénéfice imposable, ni la perte fiscale; et
- ii) pour les différences liées à des participations dans les filiales lorsque la date à laquelle la différence temporaire s'inversera peut être contrôlée, et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles ainsi que tous les reports prospectifs de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que sera disponible un bénéfice imposable auquel ces différences temporaires déductibles, reports prospectifs de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, sauf :

- i) lorsque l'actif d'impôt différé lié à la différence temporaire déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lorsqu'elle survient, n'affecte pas le résultat comptable ni le bénéfice imposable, ni la perte fiscale; et
- ii) pour les différences temporaires déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises. Des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporaire s'inversera dans un avenir prévisible, et qu'il existera un bénéfice imposable auquel la différence temporaire pourra être imputée.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue lors de chaque date du bilan et réduite dans la mesure où il ne semble plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage découlant de la totalité ou d'une partie de ces actifs. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont estimés de nouveau lors de chaque date du bilan et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est prévue pendant l'exercice au cours duquel les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, et sur la base des taux d'impôt et des règles fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que cet impôt différé concerne la même entité imposable et la même autorité fiscale.

Avantages du personnel

a) Avantages à court terme

Les avantages à court terme comprennent les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes payables au cours des 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

b) Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires

La Compagnie offre à la majorité de ses employés un régime de retraite et un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Elle offre aussi un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Le coût de ces régimes est comptabilisé à l'état consolidé du résultat net et se compose du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts nets sur les passifs nets au titre des régimes à prestations définies. Le coût des services passés découlant de la modification ou de la réduction des régimes est comptabilisé immédiatement à l'état consolidé du résultat net.

Les réévaluations des passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées aux autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat net et sont reclassées immédiatement dans les résultats non distribués. Les réévaluations des passifs nets au titre des régimes à prestations définies ont trait aux gains et pertes actuariels et à l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le produit d'intérêts généré par ces actifs, qui est comptabilisé à l'état consolidé du résultat net. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

Les actifs ou passifs nets au titre des régimes à prestations définies correspondent à la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, puis diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. La valeur de tout actif au titre des régimes à prestations définies, le cas échéant, est restreinte à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réduction des cotisations futures aux régimes.

Les passifs nets des régimes de retraite et les passifs nets liés aux autres régimes d'avantages complémentaires de retraite sont comptabilisés au poste « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » du bilan consolidé.

La Compagnie participe à des régimes de retraite à prestations définies de groupe dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. La quote-part de la Compagnie dans les coûts comptabilisés ainsi que dans les passifs nets au titre des régimes de groupe à prestations définies du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement) est déterminée principalement en fonction des règles de financement décrites dans le règlement du régime. Le principal régime de retraite du Mouvement Desjardins est financé par des cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, et basées sur la situation financière et la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime.

La quote-part de la Compagnie dans les coûts du régime d'avantages complémentaires de retraite de groupe du Mouvement Desjardins est déterminée en fonction du nombre d'assurés actifs de la Compagnie par rapport au nombre total d'assurés actifs de l'ensemble du Mouvement Desjardins.

Note 2 Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

Fonds distincts

Certains contrats d'assurance permettent à leurs titulaires d'effectuer des placements dans des fonds distincts détenus par la Compagnie à leur intention. Les titulaires de contrat assument les risques et bénéficient des avantages découlant de la propriété de ces placements même si ceux-ci sont détenus par la Compagnie. Par conséquent, l'actif net et le passif net des fonds distincts sont présentés sur une ligne particulière du bilan consolidé. Les placements sont évalués et comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture, qui est établie selon les méthodes prescrites relativement aux instruments financiers. De plus, si un fonds distinct exerce un contrôle sur un fonds commun de placement dans lequel des sommes ont été investies, ce dernier est consolidé dans l'actif net des fonds distincts. Un passif correspondant aux droits des titulaires de contrat dans l'actif net des fonds distincts est également comptabilisé distinctement.

En ce qui concerne les contrats de rente à capital variable offerts par l'entremise des fonds distincts, la Compagnie offre des garanties minimales relativement à la prestation de décès, à la valeur à l'échéance et aux montants des retraits au cours de la période de décaissement. Le passif associé à ces garanties est comptabilisé au poste « Provisions techniques ».

La Compagnie perçoit des revenus d'honoraires pour la gestion des fonds distincts. Ces revenus sont comptabilisés au poste « Autres produits » de l'état consolidé du résultat net. Les revenus de placements réalisés et les charges engagées par les fonds distincts ne sont pas présentés distinctement à l'état consolidé du résultat net, mais ils augmentent ou diminuent l'actif net et le passif net des fonds distincts.

Contrats de location simple

Les contrats de location ne comportant pas de transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés à titre de contrats de location simple.

Lorsque la Compagnie agit à titre de bailleur, les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de ces contrats. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué, et ils sont comptabilisés sur la période de location de la même façon que les revenus locatifs. Les loyers conditionnels sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Lorsque la Compagnie agit à titre de preneur, les paiements réalisés au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Modifications comptables futures

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés, mais qui ne sont pas encore en vigueur au 31 décembre 2017, sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

L'IASB a publié en mai 2014 l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception de ceux qui entrent dans le champ d'application d'autres normes tels que les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. La majorité des produits de la Compagnie ne seront donc pas touchés par l'adoption de cette norme. L'IFRS 15 remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, de même que les interprétations connexes. Le principe de base de cette norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services.

L'IASB a publié en avril 2016 des amendements à l'IFRS 15 qui fournissent des clarifications additionnelles sur la comptabilisation des produits et les dispositions transitoires relatives à l'application initiale.

La Compagnie devra adopter l'IFRS 15 à compter du 1^{er} janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire, car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Dans ce cas, tout ajustement découlant de l'application de l'IFRS 15 sera comptabilisé au bilan consolidé d'ouverture. La Compagnie a pris la décision de ne pas retraiter les périodes comparatives lors de l'adoption des dispositions de l'IFRS 15. Par conséquent, les incidences rétrospectives de l'application de l'IFRS 15 seront comptabilisées dans le bilan consolidé au 1^{er} janvier 2018, date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme.

Date d'application : 1^{er} janvier 2018

La Compagnie estime que l'adoption de l'IFRS 15 ne devrait pas entraîner d'incidence significative.

IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. Parallèlement à la publication de l'IFRS 9, l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* a été modifiée afin d'accroître les informations qualitatives et quantitatives exigées, lesquelles devront être fournies pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Date d'application : 1^{er} janvier 2018

La Compagnie devra adopter l'IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire, car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Dans ce cas, tout ajustement découlant de l'application de l'IFRS 9 sera comptabilisé au bilan consolidé d'ouverture. La Compagnie a pris la décision de ne pas retravailler les périodes comparatives lors de l'adoption des dispositions de l'IFRS 9. Par conséquent, les incidences rétrospectives de l'application de l'IFRS 9 seront comptabilisées dans le bilan consolidé au 1^{er} janvier 2018, date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme sur les instruments financiers.

La Compagnie estime que l'adoption de l'IFRS 9 ne devrait pas entraîner d'incidence significative sur le total des capitaux propres au 1^{er} janvier 2018.

Voici un sommaire des nouveaux concepts afférents à l'IFRS 9 :

Classement et évaluation

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu.

Le classement des instruments d'emprunt dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt sera déterminé, lors de la comptabilisation initiale, en fonction du modèle économique selon lequel ces actifs financiers sont gérés :

- les actifs financiers pour lesquels leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels seront classés au coût amorti;
- les actifs financiers pour lesquels leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers seront classés à la juste valeur par le biais du résultat global;
- les actifs financiers qui sont gérés soit à des fins de transactions ou sur la base de la juste valeur seront classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Dans tous les cas, si un instrument d'emprunt ne répond pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt, l'actif financier sera classé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Finalement, la Compagnie peut faire le choix irrévocable de classer, lors de sa comptabilisation initiale, un instrument d'emprunt à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation de l'actif financier et si les exigences réglementaires sont respectées.

En ce qui a trait aux instruments de capitaux propres, ces derniers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins que, lors de la comptabilisation initiale, un choix irrévocable soit effectué, instrument par instrument, afin de les classer à la juste valeur par le biais du résultat global. Si ce choix est effectué, les gains et pertes seront comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur au résultat net.

Certains actifs financiers qui seront reclassés au moment de l'adoption de l'IFRS 9 seront désignés aux fins de l'application de l'approche par superposition. Pour plus de renseignements, se référer à la section IFRS 4, *Contrats d'assurance* ci-dessous.

Les instruments financiers dérivés continueront d'être comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39 et ne comporte pas de différence significative à l'exception des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels la variation de la juste valeur qui est imputable à la variation du risque de crédit propre à l'entité émettrice devra être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Puisque la Compagnie ne détient aucun passif financier désigné à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de transition, la nouvelle norme n'aura aucune incidence en ce qui concerne le classement et l'évaluation des passifs financiers.

Dépréciation

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celle des pertes subies tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel. Selon la norme actuelle, des provisions pour pertes sont comptabilisées uniquement lorsqu'il y a des indications objectives de dépréciation (détectées individuellement ou collectivement), soit lorsqu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale, mais avant la date de clôture, et que cela entraîne des incidences sur les flux de trésorerie estimatifs de l'actif financier. Selon l'IFRS 9, des pertes de crédit seront comptabilisées avant qu'il y ait un événement générateur de pertes. Le modèle de dépréciation selon l'IFRS 9 est donc davantage de nature prospective que le modèle de dépréciation actuel. Selon l'IFRS 9, l'évaluation des modifications du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et l'estimation des pertes de crédit attendues doivent tenir compte de l'information pertinente disponible à la date de clôture, notamment de celle qui concerne

Note 2 Mode de présentation et principales méthodes comptables (suite)

les événements passés et les conditions actuelles, ainsi que les informations prospectives raisonnables et pouvant être étayées concernant la conjoncture économique et les événements futurs. De plus, les provisions pour pertes de crédit attendues correspondront à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie.

Le modèle de dépréciation s'applique à tous les actifs financiers, de même qu'aux engagements de prêt et aux contrats de garanties financières, à l'exception des instruments financiers évalués ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et ceux désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Le nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues est composé de trois différentes étapes : 1) pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée 2) pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée 3) pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues sur la durée de vie continue d'être comptabilisée.

La Compagnie estime que l'incidence relative à l'application du nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers ne devrait pas être significative.

La Compagnie continue de raffiner ses processus en lien avec le nouveau modèle de dépréciation en prévision de la divulgation du premier trimestre de 2018.

Comptabilité de couverture

L'IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques.

Toutefois, comme le permet l'IFRS 9, la Compagnie a pris la décision de continuer d'appliquer les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9. Cependant les nouvelles informations à fournir suite à la modification de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* devront être présentées.

IFRS 4, Contrats d'assurance

L'IASB a publié en septembre 2016 des amendements à la norme IFRS 4, *Contrats d'assurance*, qui visent à dissiper les préoccupations des assureurs et des organisations qui les représentent concernant les dates d'entrée en vigueur différentes de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, au 1^{er} janvier 2018 et de la nouvelle norme IFRS 17, *Contrats d'assurance*.

Les amendements permettent, sans toutefois l'exiger, à une entité qui émet des contrats d'assurance d'effectuer un choix entre deux options en lien avec l'adoption de l'IFRS 9, soit le report de la date d'application de cette dernière au 1^{er} janvier 2021 ou l'application de l'approche par superposition.

La Compagnie a choisi d'appliquer l'approche par superposition aux actifs financiers éligibles et désignés selon certains critères spécifiques. L'approche par superposition consiste à reclasser entre le résultat net et les autres éléments du résultat global, pour les actifs financiers désignés, la différence entre le montant présenté dans l'état consolidé du résultat net selon l'IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté dans l'état consolidé du résultat net si la Compagnie avait continué d'appliquer l'IAS 39, afin que le résultat net relatif aux instruments financiers désignés présenté dans l'état consolidé du résultat net corresponde au montant qui aurait été présenté si la Compagnie avait continué d'appliquer l'IAS 39.

La Compagnie devra adopter les amendements à l'IFRS 4 à compter du 1^{er} janvier 2018, soit la date à laquelle l'IFRS 9 est appliquée pour la première fois. Conformément à l'approche de transition retenue pour l'adoption de l'IFRS 9, les incidences rétrospectives de l'approche par superposition seront comptabilisées dans le bilan consolidé au 1^{er} janvier 2018 et les périodes comparatives ne seront pas retraitées.

Pour les actifs financiers reclassés de la catégorie « Disponibles à la vente » selon l'IAS 39 vers les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » selon l'IFRS 9 ayant été désignés aux fins de l'application de l'approche par superposition, la Compagnie estime que l'adoption des amendements à l'IFRS 4 devrait entraîner un reclassement d'environ 190,0 M\$ après impôts des « Résultats non distribués » vers le « Cumul des autres éléments du résultat global » au 1^{er} janvier 2018.

IFRS 16, Contrats de location

L'IASB a publié en janvier 2016 l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*. L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location. Elle introduit un modèle de comptabilisation unique pour le preneur, qui exige de comptabiliser au bilan des actifs et des passifs liés aux contrats de location pour la plupart de ces derniers, éliminant ainsi la distinction actuelle entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Pour le bailleur, la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement demeure similaire.

Date d'application : 1^{er} janvier 2019

La Compagnie évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16.

IFRS 17, Contrats d'assurance

L'IASB a publié en mai 2017 l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui remplacera l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 comprend les exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et aux informations à fournir applicables à tous les contrats d'assurance.

L'IFRS 17 exige que le passif des contrats d'assurance soit évalué selon un modèle général fondé sur la valeur actuelle. Ce modèle général se base sur l'utilisation des hypothèses en date de clôture pour estimer le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie et prend en compte les taux d'intérêt du marché et les incidences des options et garanties des assurés.

De plus, selon l'IFRS 17, les profits résultant de la vente de polices d'assurance ne seront plus reconnus lors de la comptabilisation initiale, mais seront reportés à titre de passif distinct et comptabilisés au résultat net sur la période de couverture au fur et à mesure que les services seront rendus.

Date d'application : 1^{er} janvier 2021

La Compagnie évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 17.

Note 3 Placements

A) Valeur des placements

	31 décembre 2017					
	À la juste valeur par le biais du résultat net					
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres	Total au bilan
Trésorerie et placements à court terme	— \$	590,3 \$	520,6 \$	417,2 \$	— \$	1 528,1 \$
Obligations						
Gouvernementales	—	7 742,7	2 196,8	—	—	9 939,5
De sociétés	—	3 437,5	673,3	—	—	4 110,8
	—	11 180,2	2 870,1	—	—	14 050,3
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises						
Résidentiels	—	—	—	1 984,1	—	1 984,1
Commerciaux	—	—	—	1 113,5	—	1 113,5
	—	—	—	3 097,6	—	3 097,6
Actions	0,8	1 681,0	1 149,2	—	—	2 831,0
Avances sur contrats	—	—	—	184,8	—	184,8
Immeubles de placement	—	—	—	—	2 206,7	2 206,7
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	549,0	549,0
Titres empruntés ou acquis en vertu de conventions de revente	—	—	—	188,6	—	188,6
Instruments financiers dérivés	155,6	—	—	—	—	155,6
Autres prêts et placements						
Prêts à terme	—	—	—	9,6	—	9,6
Placements dans les fonds distincts	—	—	35,1	—	—	35,1
Créances liées à des contrats de location-financement	—	—	—	3,1	—	3,1
	156,4 \$	13 451,5 \$	4 575,0 \$	3 900,9 \$	2 755,7 \$	24 839,5 \$

31 décembre 2016

	À la juste valeur par le biais du résultat net					Total au bilan
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres	
Trésorerie et placements à court terme	— \$	214,3 \$	251,4 \$	399,8 \$	— \$	865,5 \$
Obligations						
Gouvernementales	—	7 545,0	1 878,8	—	—	9 423,8
De sociétés	—	3 039,4	541,1	—	—	3 580,5
	—	10 584,4	2 419,9	—	—	13 004,3
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises						
Résidentiels	—	—	—	2 054,3	—	2 054,3
Commerciaux	—	—	—	1 079,0	—	1 079,0
	—	—	—	3 133,3	—	3 133,3
Actions	—	1 379,1	1 092,0	—	—	2 471,1
Avances sur contrats	—	—	—	188,4	—	188,4
Immeubles de placement	—	—	—	—	2 060,4	2 060,4
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	462,4	462,4
Titres empruntés ou acquis en vertu de conventions de revente	—	—	—	438,3	—	438,3
Instruments financiers dérivés	310,3	—	—	—	—	310,3
Autres prêts et placements						
Placements dans les fonds distincts	—	—	36,3	—	—	36,3
Créances liées à des contrats de location-financement	—	—	—	3,1	—	3,1
	310,3 \$	12 177,8 \$	3 799,6 \$	4 162,9 \$	2 522,8 \$	22 973,4 \$

Le portefeuille d'obligations comprend 84,7 % (83,4 % au 31 décembre 2016) d'obligations gouvernementales et d'obligations comportant une cote de crédit A ou supérieure :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Gouvernementales	9 939,5 \$	9 423,8 \$
AAA	28,9	55,3
AA	434,2	286,9
A	1 492,2	1 085,3
BBB	1 973,9	1 986,1
BB et moins	181,6	166,9
	14 050,3 \$	13 004,3 \$

Note 3 Placements (suite)

Au 31 décembre, la valeur comptable des obligations ainsi que des prêts hypothécaires et prêts aux entreprises par échéances contractuelles s'établit comme suit :

	2017		2016	
	Obligations	Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises	Obligations	Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises
Échéance de un an ou moins	325,2 \$	384,9 \$	209,9 \$	273,1 \$
Échéance de plus de un an à cinq ans	1 583,9	649,1	1 684,3	848,9
Échéance de plus de cinq ans à dix ans	2 114,3	915,1	2 157,4	893,6
Échéance de plus de dix ans	10 026,9	1 148,5	8 952,7	1 117,7
Total	14 050,3 \$	3 097,6 \$	13 004,3 \$	3 133,3 \$

Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré des obligations est de 3,8 % (3,9 % au 31 décembre 2016) alors que celui des prêts hypothécaires et prêts aux entreprises est de 4,3 % (4,5 % au 31 décembre 2016).

B) Provisions pour placements

Provisions pour placements non productifs

Les placements non productifs se chiffrent à 5,5 M\$ (1,6 M\$ au 31 décembre 2016) et sont provisionnés pour un montant de 5,5 M\$ (1,6 M\$ au 31 décembre 2016).

C) Immeubles de placement

La variation des immeubles de placement se détaille comme suit :

	2017	2016
Solde au début	2 060,4 \$	1 761,0 \$
Ajouts	49,7	204,0
Cessions	(1,0)	(14,7)
Variation de la juste valeur	76,8	65,6
Variation des incitatifs relatifs aux baux	17,9	6,8
Transferts depuis les (aux) immobilisations corporelles et autres ¹	2,9	37,7
Solde à la fin	2 206,7 \$	2 060,4 \$

1. Pour l'exercice 2017, un montant de 1,1 M\$ (31,8 M\$ en 2016) est inclus en ce qui concerne la réévaluation des immeubles qui ont été transférés depuis les immobilisations corporelles.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, les revenus locatifs provenant des immeubles de placement s'élèvent à 226,2 M\$ (216,0 M\$ en 2016). Les montants comptabilisés au résultat net au titre des charges d'exploitation pour les immeubles qui ont généré des revenus locatifs au cours de la période totalisent 115,6 M\$ (114,9 M\$ en 2016).

Au 31 décembre 2017, aucun montant (7,0 M\$ au 31 décembre 2016) n'est inclus dans le solde des bâtiments pour des coûts relatifs à des bâtiments en construction.

Au 31 décembre 2017, la Compagnie a des engagements de 12,2 M\$ (28,6 M\$ au 31 décembre 2016) relatifs à l'amélioration des immeubles de placement.

D) Revenus nets de placements

	2017				2016			
	À la juste valeur par le biais du résultat net ¹	Disponibles à la vente	Autres	Total	À la juste valeur par le biais du résultat net ²	Disponibles à la vente	Autres	Total
Trésorerie et placements à court terme	1,4 \$	0,9 \$	6,6 \$	8,9 \$	1,8 \$	1,0 \$	4,8 \$	7,6 \$
Obligations								
Intérêts	392,6	74,5	—	467,1	382,1	73,5	—	455,6
Gains (pertes)	496,4	6,6	—	503,0	(100,1)	27,0	—	(73,1)
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises	—	—	131,6	131,6	—	—	135,2	135,2
Actions								
Dividendes	37,7	25,7	—	63,4	32,5	39,4	—	71,9
Gains (pertes)	139,6	108,2	—	247,8	94,3	60,8	—	155,1
Perte de valeur	—	(2,5)	—	(2,5)	—	(6,0)	—	(6,0)
Avances sur contrats	—	—	12,3	12,3	—	—	12,5	12,5
Immeubles de placement ³	—	—	187,4	187,4	—	—	164,4	164,4
Quote-part des revenus des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	63,9	63,9	—	—	43,8	43,8
Prêts de titres	—	—	(1,6)	(1,6)	—	—	2,1	2,1
Instruments financiers dérivés	(93,3)	—	—	(93,3)	(29,4)	—	—	(29,4)
Autres prêts et placements	—	1,7	0,3	2,0	—	4,6	(0,5)	4,1
Frais de gestion des placements	—	—	(28,3)	(28,3)	—	—	(19,5)	(19,5)
Écarts de change comptabilisés au résultat net, à l'exception de ceux provenant de l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers par le biais du résultat net	—	(1,8)	(2,7)	(4,5)	—	(0,6)	(1,4)	(2,0)
Total des revenus nets de placements	974,4 \$	213,3 \$	369,5 \$	1 557,2 \$	381,2 \$	199,7 \$	341,4 \$	922,3 \$

1. Incluent les gains (pertes) sur les actifs détenus à des fins de transaction de (123,2) M\$ et les gains (pertes) sur les actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 630,2 M\$.

2. Incluent les gains (pertes) sur les actifs détenus à des fins de transaction de (65,9) M\$ et les gains (pertes) sur les actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de (8,8) M\$.

3. Les revenus provenant des immeubles de placement sont présentés nets des frais d'exploitation, y compris de l'amortissement de certains frais.

	2017	2016
Revenus nets de placements excluant l'élément indiqué ci-dessous	1 112,8 \$	1 013,7 \$
Variation de la juste valeur compensée aux provisions techniques	444,4	(91,4)
Total des revenus nets de placements	1 557,2 \$	922,3 \$

E) Actifs financiers transférés et non décomptabilisés

Dans le cadre des opérations de prêt ou de vente de titres en vertu de conventions de rachat, la Compagnie transfère des actifs financiers selon des modalités prévoyant leur rachat à l'avenir. Ces actifs financiers demeurent comptabilisés au bilan consolidé puisque la Compagnie conserve la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

La valeur comptable des actifs financiers ainsi transférés et de leurs passifs associés comptabilisés au bilan consolidé est de 685,0 M\$ et de 690,9 M\$ respectivement (541,0 M\$ et 538,9 M\$ au 31 décembre 2016), et leur juste valeur est équivalente.

Note 4 Intérêts détenus dans d'autres entités

Filiales

Les principales filiales incluses dans le périmètre de consolidation de la Compagnie ont été constituées au Canada, et leur établissement principal se trouve dans ce pays.

Le tableau suivant présente la nature des activités de ces filiales et le pourcentage des titres de participation détenus par la Compagnie dans chacune d'elles :

Nom de la filiale	Nature des activités	Au 31 décembre 2017 ¹	Au 31 décembre 2016
Desjardins Sécurité financière Investissements inc. ²	Courtage en fonds communs de placement et en assurance de personnes	100 %	100 %
Assistel inc.	Services d'assistance	100 %	100 %
Ducani SEC	Complexe commercial	100 %	100 %
9188-4247 Québec inc.	Terrain faisant l'objet d'un bail emphytéotique	100 %	100 %
Desjardins Société de placement inc.	Conception et administration de produits d'épargne	100 %	100 %
Desjardins Gestion des opérations des produits de placement inc.	Traitement et administration des comptes d'épargne et de placement de produits spécialisés	100 %	100 %
Desjardins Réseau indépendant Assurances inc. ²	Courtage d'assurance et distribution de fonds distincts	100 %	—
Laurentienne-Weloga SEC	Détention et développement de projets immobiliers	65 %	65 %

1. Correspond également aux pourcentages des droits de vote détenus par la Compagnie.

2. Le 1^{er} mai 2017, les activités de courtage d'assurance et de distribution de fonds distincts de Desjardins Sécurité financière Investissements inc. ont été transférées à une autre filiale, Desjardins Réseau indépendant assurances inc.

Entreprise commune

Au cours de l'exercice 2016, la Compagnie a formé un partenariat avec First Capital Realty Inc. afin d'investir en copropriété indivise dans des immeubles commerciaux situés au Québec. Ce partenariat est une entreprise commune conférant aux coparticipants des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs en fonction de la quote-part de leur participation. La quote-part de la Compagnie est de 50 %. Toutes les décisions relatives aux activités pertinentes doivent être prises de façon unanime par les coparticipants. Cette entreprise commune a été constituée au Canada, et son établissement principal se trouve dans ce pays.

Coentreprise

RPADS, SEC, une entité qui procède à l'acquisition et au développement de portefeuilles immobiliers, est la coentreprise la plus importante de la Compagnie. RPADS a été constituée au Canada, le pays où se trouve son établissement principal. Les autres coentreprises sont des sociétés de gestion et d'investissement immobilier aussi constituées et établies au Canada.

En 2017, RPADS, SEC n'a acquis aucun immeuble de placement (113,1 M\$ en 2016).

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives aux principales coentreprises, soit les montants compris dans leurs états financiers préparés selon les IFRS, qui ont été modifiés afin de refléter les rajustements effectués par la Compagnie lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence tels que les rajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition et les différences entre les méthodes comptables :

	2017					2016				
	RPADS	Primus Immobilier	101 St-Clair	Western Canada Shopping Centres	Total	RPADS	Primus Immobilier	101 St-Clair	Western Canada Shopping Centres	Total
Pourcentage des titres de participation	50,1 %	85,0 %	60,0 %	28,46 %		50,1 %	85,0 %	60,0 %	28,46 %	
Actifs	744,7 \$	50,2 \$	116,0 \$	357,6 \$	1 268,5 \$	637,2 \$	48,3 \$	88,1 \$	338,4 \$	1 112,0 \$
Passifs	37,4	0,8	5,5	183,9	227,6	48,1	0,9	4,3	189,0	242,3
Capitaux propres	707,3	49,4	110,5	173,7	1 040,9	589,1	47,4	83,8	149,4	869,7
Participation dans la coentreprise ¹	354,4 \$	42,0 \$	66,3 \$	49,4 \$	512,1 \$	295,1 \$	40,3 \$	50,3 \$	42,5 \$	428,2 \$

1. Correspond à la valeur comptable de l'intérêt dans la coentreprise présentée au bilan consolidé.

Pour les exercices terminés les	31 décembre 2017					31 décembre 2016				
	RPADS	Primus Immobilier	101 St-Clair	Western Canada Shopping Centres	Total	RPADS	Primus Immobilier	101 St-Clair	Western Canada Shopping Centres	Total
Revenus	152,0 \$	5,6 \$	— \$	46,9 \$	204,5 \$	107,0 \$	5,3 \$	— \$	18,8 \$	131,1 \$
Charges d'exploitation et autres	55,1	2,2	—	20,8	78,1	46,3	2,0	—	7,5	55,8
Résultat net et résultat global de l'exercice	96,9 \$	3,4 \$	— \$	26,1 \$	126,4 \$	60,7 \$	3,3 \$	— \$	11,3 \$	75,3 \$

Entités structurées non consolidées

La Compagnie a des intérêts dans des parts de fonds communs de placement. Bien qu'elle détienne, dans certains cas, une exposition importante aux rendements variables de ces fonds ou ait droit à une partie importante de ceux-ci en raison des parts qu'elle détient, ces parts ne lui confèrent pas de pouvoir sur les activités pertinentes de ces fonds. Ainsi, la Compagnie n'a pas de contrôle sur eux. Ces fonds communs de placement sont considérés comme des entités structurées non consolidées.

Les investissements sont faits selon une politique de placement diversifiée, et la nature des activités de ces fonds communs ainsi que leurs caractéristiques sont comparables à celles que l'on trouve dans des conditions normales de marché pour ce type de fonds. L'exposition maximale au risque de perte attribuable aux intérêts de la Compagnie dans ces fonds communs de placement se limite à la valeur de l'investissement dans ceux-ci.

Note 5 Instruments financiers dérivés et activités de couverture

La Compagnie utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer l'appariement de l'actif et du passif, se protéger contre les fluctuations des marchés, des taux d'intérêt et des taux de change, et réduire le risque de marché associé à la vente de certains produits. Elle peut également utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition au sous-jacent des contrats, comme une exposition boursière, et pour exprimer certaines vues de marché.

Les instruments financiers dérivés utilisés se limitent à des contrats prenant la forme de swaps, de contrats à terme et d'options d'achat ou de vente dans un contexte de gestion des risques respectant les contraintes imposées par la politique générale de placement, la politique générale en matière de produits dérivés, la politique d'appariement, la politique de liquidité et la gestion du montant maximal de risque acceptable de la Compagnie.

L'usage par la Compagnie de contrats de taux d'intérêt dans le cadre de sa gestion de l'appariement lui permet de gérer son exposition aux fluctuations de ces taux tout en rendant possible le rééquilibrage de ses segments d'affaires et l'atteinte d'une marge optimale de rendement à long terme à l'intérieur de paramètres bien définis.

La Compagnie utilise des contrats de risque de crédit afin d'être exposée au crédit aux entreprises dans le cadre de sa gestion de l'appariement.

Elle utilise également des contrats de change afin de gérer le risque de change relatif à ses placements libellés en devises étrangères. Certains de ces contrats sont désignés par la Compagnie à titre d'éléments de couverture.

Elle utilise aussi des swaps sur rendement total pour réduire le risque de fluctuations associé à certains engagements particuliers à l'égard des titulaires de contrat.

Enfin, elle utilise des contrats à terme sur indices dans le cadre d'une stratégie de couverture du risque de marché lié à ses fonds distincts.

Les tableaux suivants présentent le notionnel, la juste valeur et le risque de crédit des instruments financiers dérivés de la Compagnie aux 31 décembre 2017 et 2016. La juste valeur est estimée et comparée avec les cours obtenus des contreparties. La juste valeur tient compte des revenus courus.

Note 5 Instruments financiers dérivés et activités de couverture (suite)

	2017							
	Notionnel				Juste valeur		Risque de crédit équivalent ²	Montant pondéré en fonction du risque ³
	Moins de 1 ans	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Totale		
Détenus à des fins de transaction								
Contrats de taux d'intérêt	460,0 \$	1 410,3 \$	2 320,4 \$	4 190,7 \$	133,9 \$	40,5 \$	175,8 \$	35,2 \$
Contrats de risque de crédit	—	615,8	—	615,8	13,1	11,3	13,1	2,6
Contrats de change	808,3	—	—	808,3	13,8	11,6	21,8	4,4
Swaps sur rendement total	10,8	28,3	3,9	43,0	2,9	1,3	6,2	1,2
Contrats à terme normalisés	1 048,0	—	—	1 048,0	—	—	—	—
	2 327,1	2 054,4	2 324,3	6 705,8	163,7	64,7	216,9	43,4
Désignés à titre d'éléments de couverture de juste valeur								
Contrats de change ¹	14,9	—	—	14,9	0,2	0,2	0,4	0,1
Total partiel, y compris les intérêts courus	2 342,0	2 054,4	2 324,3	6 720,7	163,9	64,9	217,3	43,5
Moins les intérêts courus	—	—	—	—	8,3	4,9	—	—
Total	2 342,0 \$	2 054,4 \$	2 324,3 \$	6 720,7 \$	155,6 \$	60,0 \$	217,3 \$	43,5 \$

1. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, aucun montant lié aux activités de couverture de juste valeur n'a été comptabilisé au poste « Revenus nets de placement ». Cette comptabilisation est reflétée par une perte sur les instruments de couverture de 0,8 M\$ et un gain de 0,8 M\$ sur les éléments couverts.

2. Le risque de crédit équivalent est la somme de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit éventuel est une estimation de l'augmentation possible de la valeur de remplacement sur la durée restante des contrats, qui est calculée selon une formule établie par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

3. Le risque lié à la solvabilité de la contrepartie établi selon les taux, comme le stipule l'AMF.

	2016							
	Notionnel				Juste valeur		Risque de crédit équivalent ²	Montant pondéré en fonction du risque ³
	Moins de 1 ans	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Totale		
Détenus à des fins de transaction								
Contrats de taux d'intérêt	270,0 \$	1 178,0 \$	2 725,5 \$	4 173,5 \$	308,4 \$	241,4 \$	355,1 \$	71,0 \$
Contrats de risque de crédit	—	577,4	—	577,4	8,9	8,9	8,9	1,8
Contrats de change	586,7	—	—	586,7	3,8	(0,5)	9,7	2,0
Swaps sur rendement total	9,8	22,5	3,5	35,8	3,3	2,4	6,1	1,2
Contrats à terme normalisés	1 068,5	—	—	1 068,5	—	—	—	—
	1 935,0	1 777,9	2 729,0	6 441,9	324,4	252,2	379,8	76,0
Désignés à titre d'éléments de couverture de juste valeur								
Contrats de change ¹	4,8	—	—	4,8	—	—	—	—
Total partiel, y compris les intérêts courus	1 939,8	1 777,9	2 729,0	6 446,7	324,4	252,2	379,8	76,0
Moins les intérêts courus	—	—	—	—	14,1	9,9	—	—
Total	1 939,8 \$	1 777,9 \$	2 729,0 \$	6 446,7 \$	310,3 \$	242,3 \$	379,8 \$	76,0 \$

1. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, aucun montant lié aux activités de couverture de juste valeur n'a été comptabilisé au poste « Revenus nets de placement ». Cette comptabilisation est reflétée par une perte sur les instruments de couverture de 0,1 M\$ et un gain de 0,1 M\$ sur les éléments couverts.

2. Le risque de crédit équivalent est la somme de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit éventuel est une estimation de l'augmentation possible de la valeur de remplacement sur la durée restante des contrats, qui est calculée selon une formule établie par l'AMF.

3. Le risque lié à la solvabilité de la contrepartie établi selon les taux, comme le stipule l'AMF.

Note 6 Évaluation de la juste valeur

La Compagnie comptabilise certains instruments financiers et non financiers à la juste valeur.

La juste valeur est basée sur le prix du marché lorsqu'il est disponible. Lorsqu'il n'existe aucun marché pour échanger un instrument financier ou non financier, la Compagnie utilise les techniques d'évaluation décrites à la note 2.

Pour chaque catégorie d'actifs et de passifs, la Compagnie classe les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour les réaliser.

Niveau 1 : Les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés utilisés au niveau 1 et qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif. Cette catégorie comprend les instruments financiers dont la juste valeur a été établie principalement à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables ou des données pouvant être corroborées par des données observables.

Niveau 3 : Les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Cette catégorie comprend les actifs et passifs dont la juste valeur a été établie au moyen de techniques d'évaluation basées sur des estimations effectuées par la Compagnie.

Les données observables sont obtenues auprès de sources indépendantes. Les données non observables représentent les meilleures estimations de la direction de la Compagnie à propos des hypothèses qui devraient être utilisées par les marchés pour déterminer la juste valeur des actifs et des passifs au 31 décembre 2017.

Le classement de l'évaluation de la juste valeur est déterminé en fonction de la donnée du niveau le moins élevé qui a une importance dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

Hiérarchie des actifs et des passifs évalués à la juste valeur

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des actifs et des passifs évalués à la juste valeur au bilan consolidé aux 31 décembre.

	2017				2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS								
Titres du marché monétaire	5,5 \$	515,1 \$	— \$	520,6 \$	10,0 \$	241,4 \$	— \$	251,4 \$
Obligations								
Gouvernementales	2 182,9	6,9	—	2 189,8	1 858,1	16,2	—	1 874,3
De sociétés	—	577,9	95,4	673,3	—	440,2	100,9	541,1
Actions	906,1	228,4	14,7	1 149,2	885,9	200,4	5,2	1 091,5
Autres prêts et placements	35,1	—	—	35,1	36,3	—	—	36,3
Disponibles à la vente	3 129,6	1 328,3	110,1	4 568,0	2 790,3	898,2	106,1	3 794,6
Actions	0,8	—	—	0,8	—	—	—	—
Instruments financiers dérivés	—	155,6	—	155,6	—	310,3	—	310,3
Détenus à des fins de transaction	0,8	155,6	—	156,4	—	310,3	—	310,3
Titres du marché monétaire	54,8	535,5	—	590,3	53,4	160,9	—	214,3
Obligations								
Gouvernementales	7 218,0	524,7	—	7 742,7	6 971,4	573,6	—	7 545,0
De sociétés	—	2 522,7	914,8	3 437,5	—	1 998,0	1 041,4	3 039,4
Actions	1 195,0	236,5	249,5	1 681,0	1 047,9	227,3	103,9	1 379,1
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	8 467,8	3 819,4	1 164,3	13 451,5	8 072,7	2 959,8	1 145,3	12 177,8
Titres du marché monétaire	—	286,4	—	286,4	—	286,4	—	286,4
Prêts et créances	—	286,4	—	286,4	—	286,4	—	286,4
Immeubles de placement	—	—	2 206,7	2 206,7	—	—	2 060,4	2 060,4
Total	11 598,2 \$	5 589,7 \$	3 481,1 \$	20 669,0 \$	10 863,0 \$	4 454,7 \$	3 311,8 \$	18 629,5 \$
PASSIFS FINANCIERS								
Instruments financiers dérivés	— \$	95,6 \$	— \$	95,6 \$	— \$	68,0 \$	— \$	68,0 \$
Autres éléments de passif								
Titres vendus à découvert	0,8	—	—	0,8	—	—	—	—
Détenus à des fins de transaction	0,8 \$	95,6 \$	— \$	96,4 \$	— \$	68,0 \$	— \$	68,0 \$

En vertu de la politique de la Compagnie, les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur se font à la date de clôture.

En 2017, des obligations dont la valeur comptable était de 62,3 M\$ (144,1 M\$ en 2016) ont été transférées du niveau 1 au niveau 2 en raison de la non-disponibilité du prix coté.

Note 6 Évaluation de la juste valeur (suite)

En 2017, des obligations dont la valeur comptable était de 156,8 M\$ (aucune en 2016) ont été transférées du niveau 2 au niveau 1 en raison de la disponibilité du prix coté.

La valeur comptable de certains instruments financiers constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme ou de leurs caractéristiques. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie »; « Avances sur contrats »; « Titres empruntés ou acquis en vertu de conventions de revente »; certains « Autres éléments d'actifs »; « Engagements relatifs aux titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat »; certains « Autres éléments de passifs »; et « Passif au titre des actions privilégiées ».

Hiérarchie des instruments financiers dont la valeur comptable n'est pas égale à la juste valeur

Le tableau suivant présente, par niveau hiérarchique, les instruments financiers dont la valeur comptable n'est pas égale à la juste valeur.

	2017		2016	
	Valeur comptable	Juste valeur (niveau 3)	Valeur comptable	Juste valeur (niveau 3)
Actifs				
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises				
Résidentiels	1 984,1 \$	2 080,1 \$	2 054,3 \$	2 196,5 \$
Commerciaux	1 113,5	1 162,7	1 079,0	1 138,3
Total	3 097,6	3 242,8	3 133,3	3 334,8
Passifs				
Passif des contrats d'investissement	79,4	83,8	75,6	78,0
Autres éléments de passif				
Dette à long terme	14,9	14,7	15,5	15,2
Total	94,3 \$	98,5 \$	91,1 \$	93,2 \$

Juste valeur des actifs et des passifs classés dans le niveau 3

Processus d'évaluation des actifs classés dans le niveau 3

La Compagnie a mis en place divers contrôles et différentes procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des actifs classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Le cadre de gouvernance financière prévoit une surveillance indépendante et une séparation des tâches à cet égard.

Pour les obligations hypothécaires, la Compagnie a élaboré une grille de paramètres basés sur des données comparables, qui est révisée annuellement et rajustée selon les tendances du marché. Des contrôles trimestriels sont effectués afin de faire en sorte que les taux utilisés par le système soient conformes à cette grille, et que leur évolution soit raisonnable.

Pour les immeubles de placement, la juste valeur est déterminée annuellement par la direction en utilisant principalement le travail de spécialistes en évaluation immobilière indépendants qui utilisent la technique de l'actualisation directe du revenu net normalisé et celle de l'actualisation des flux de trésorerie, qui sont des méthodes reconnues et conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Ces méthodes d'évaluation sont décrites plus en détail à la note 2f. Les justes valeurs déterminées sont généralement comparées à celles de transactions récentes sur le marché afin d'assurer qu'elles sont raisonnables. Les immeubles de placement sont utilisés de façon optimale, c'est-à-dire de manière à maximiser leur valeur.

Sensibilité des actifs classés dans le niveau 3

La Compagnie effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des actifs classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des actifs classés dans ce niveau.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des actifs classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs importants classés dans le niveau 3.

	2017			
	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données
Actifs				
Obligations hypothécaires	1 010,2 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit ^{A B} Données comparables ^{A B}	0 p.b. à 300 p.b. 0 p.b. à 410 p.b.
Actions	264,2	Valeur nette ajustée des actifs évalués par l'administrateur de fonds	Valeur nette ajustée des actifs évalués par l'administrateur de fonds	s. o.
Immeubles de placement	2 206,7	Actualisation des flux de trésorerie Actualisation directe du revenu net normalisé	Taux d'actualisation et de capitalisation ^A Taux de capitalisation directe ^A	5,63 % à 9,00 % 3,75 % à 4,25 %
Total des actifs	3 481,1 \$			

	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données
Actifs				
Obligations hypothécaires	1 142,3 \$	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit ^{A, B} Données comparables ^{A, B}	0 p.b. à 300 p.b. 0 p.b. à 520 p.b.
Actions	109,1	Valeur nette ajustée des actifs évalués par l'administrateur de fonds	Valeur nette ajustée des actifs évalués par l'administrateur de fonds	s. o.
Immeubles de placement	2 060,4	Actualisation des flux de trésorerie Actualisation directe du revenu net normalisé	Taux d'actualisation et de capitalisation ^A Taux de capitalisation directe ^A	5,62 % à 9,00 % 4,15 %
Total des actifs	3 311,8 \$			

Sensibilité de la juste valeur aux variations des données non observables

- A.** Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise de façon isolée entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.
- B.** Il n'existe pas de relation prévisible entre cette donnée et les autres données non observables significatives.

Variation de la juste valeur des actifs classés dans le niveau 3

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des actifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables du marché.

	Actifs disponibles à la vente			Actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			Immeubles de placement	Total
	Obligations de sociétés	Obligations hypothécaires de sociétés	Actions	Obligations de sociétés	Obligations hypothécaires de sociétés	Actions		
Solde au 31 décembre 2015	0,4 \$	105,5 \$	0,2 \$	— \$	1 115,3 \$	74,7 \$	1 761,0 \$	3 057,1 \$
Gains (pertes) réalisés comptabilisés en résultat net ¹	—	—	—	—	—	0,5	—	0,5
Gains (pertes) non réalisés comptabilisés en résultat net ¹	—	—	—	—	(21,4)	(1,0)	65,6	43,2
Gains (pertes) non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ²	—	(2,0)	0,3	—	—	—	31,8	30,1
Achats/émissions	—	—	9,0	—	12,8	48,3	204,0	274,1
Ventes/règlements	(0,4)	(2,6)	(4,3)	—	(65,3)	(18,6)	(14,7)	(105,9)
Autres	—	—	—	—	—	—	12,7	12,7
Solde au 31 décembre 2016	— \$	100,9 \$	5,2 \$	— \$	1 041,4 \$	103,9 \$	2 060,4 \$	3 311,8 \$
Gains (pertes) réalisés comptabilisés en résultat net ¹	—	—	(0,2)	—	—	(1,2)	1,0	(0,4)
Gains (pertes) non réalisés comptabilisés en résultat net ¹	—	—	—	—	(23,9)	12,8	76,8	65,7
Gains (pertes) non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ²	—	(2,8)	(0,5)	—	—	—	1,1	(2,2)
Achats/émissions	—	—	13,7	—	—	171,7	49,7	235,1
Ventes/règlements	—	(2,7)	(3,5)	—	(102,7)	(37,7)	(1,0)	(147,6)
Autres	—	—	—	—	—	—	18,7	18,7
Solde au 31 décembre 2017	— \$	95,4 \$	14,7 \$	— \$	914,8 \$	249,5 \$	2 206,7 \$	3 481,1 \$

1. Ces montants sont présentés au poste « Revenus nets de placements » de l'état consolidé du résultat net.

2. Pour les actifs disponibles à la vente, ces montants sont présentés au poste « Gains latents sur les actifs disponibles à la vente » de l'état consolidé du résultat global.

Note 7 Compensation d'actifs et de passifs financiers

Un actif et un passif financiers doivent être compensés au bilan consolidé si la Compagnie a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser, et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. La Compagnie a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les titres empruntés ou acquis en vertu de conventions de revente et les engagements relatifs aux titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires. Ces accords et ententes ne satisfont pas aux critères de compensation au bilan consolidé puisqu'ils confèrent un droit de compensation exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Toutefois, lorsque ces transactions sont conclues avec des chambres de compensation, les critères de compensation au bilan consolidé sont respectés.

Les dérivés négociés sur les marchés hors cote conformément à des accords généraux de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association (ententes ISDA) ne satisfont pas non plus aux critères de compensation au bilan consolidé puisqu'ils confèrent également un droit de compensation exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Dans le cadre de ces opérations, la Compagnie reçoit et donne des garanties afin de gérer le risque de crédit conformément aux conditions stipulées à l'annexe de soutien du crédit.

Les dérivés négociés en bourse sont aussi assujettis à des accords généraux de compensation conclus par l'entremise de courtiers avec des bourses ou des chambres de compensation. Ces accords ne satisfont pas aux critères de compensation au bilan consolidé puisqu'ils confèrent un droit de compensation exécutoire uniquement dans le cours normal des affaires.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les actifs et passifs financiers non compensés au bilan consolidé et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire :

31 décembre 2017	Montants bruts présentés au bilan consolidé ¹	Montants associés non compensés au bilan consolidé		Montants résiduels non compensés
		Instruments financiers ²	Garanties financières reçues / affectées	
Actifs financiers				
Titres empruntés ou acquis en vertu de conventions de revente	188,6 \$	152,6 \$	36,0 \$	— \$
Instruments financiers dérivés	163,9	57,6	100,8	5,5
Autres	7,1	4,7	—	2,4
Total des actifs financiers	359,6 \$	214,9 \$	136,8 \$	7,9 \$
Passifs financiers				
Engagements relatifs aux titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat	690,9 \$	152,5 \$	538,4 \$	— \$
Instruments financiers dérivés	99,0	57,6	41,4	—
Autres	4,8	4,8	—	—
Total des passifs financiers	794,7 \$	214,9 \$	579,8 \$	— \$

1. La Compagnie ne compense pas les instruments financiers.

2. Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

31 décembre 2016	Montants bruts présentés au bilan consolidé ¹	Montants associés non compensés au bilan consolidé		Montants résiduels non compensés
		Instruments financiers ²	Garanties financières reçues / affectées	
Actifs financiers				
Titres empruntés ou acquis en vertu de conventions de revente	438,3 \$	410,4 \$	27,9 \$	— \$
Instruments financiers dérivés	324,4	41,5	273,0	9,9
Autres	3,9	3,9	—	—
Total des actifs financiers	766,6 \$	455,8 \$	300,9 \$	9,9 \$
Passifs financiers				
Engagements relatifs aux titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat	538,9 \$	410,4 \$	128,5 \$	— \$
Instruments financiers dérivés	72,2	41,5	30,7	—
Autres	5,1	3,9	—	1,2
Total des passifs financiers	616,2 \$	455,8 \$	159,2 \$	1,2 \$

1. La Compagnie ne compense pas les instruments financiers.

2. Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

Les garanties financières reçues et affectées présentées dans les tableaux ci-dessus excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en bourse, la marge initiale. Si l'on inclut la marge initiale et le surdimensionnement, la valeur totale des garanties financières reçues relativement aux titres empruntés ou acquis en vertu de conventions de revente est de 188,2 M\$ (440,6 M\$ au 31 décembre 2016), et elle est de 123,4 M\$ (276,3 M\$ au 31 décembre 2016) pour les instruments financiers dérivés.

La Compagnie a affecté 685,0 M\$ (543,1 M\$ au 31 décembre 2016) en garantie pour les engagements relatifs aux titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat et 135,2 M\$ (144,0 M\$ au 31 décembre 2016) à l'égard des passifs d'instruments financiers dérivés.

Note 8 Actif de réassurance

Composition de l'actif de réassurance

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Provisions techniques	975,0 \$	924,9 \$
Provisions pour prestations, participations et ristournes	4,2	4,6
Total de l'actif de réassurance	979,2 \$	929,5 \$

Des explications relatives aux principaux changements apportés aux hypothèses actuarielles sont présentées à la note 12.

Note 9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	31 décembre 2017			
	Terrains	Bâtiments	Autres	Total
Coût	4,5 \$	82,7 \$	61,0 \$	148,2 \$
Amortissement cumulé	—	27,9	45,6	73,5
Valeur nette	4,5 \$	54,8 \$	15,4 \$	74,7 \$

	31 décembre 2016			
	Terrains	Bâtiments	Autres	Total
Coût	5,0 \$	84,7 \$	63,2 \$	152,9 \$
Amortissement cumulé	—	26,3	43,4	69,7
Valeur nette	5,0 \$	58,4 \$	19,8 \$	83,2 \$

Aux 31 décembre 2017 et 2016, aucun montant représentant des coûts relatifs à des bâtiments en construction n'est ni n'était inclus dans le solde des bâtiments.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, la Compagnie n'a et n'avait aucun engagement relatif à l'amélioration d'immobilisations corporelles.

Note 10 Autres éléments d'actif

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Primes à recevoir	258,8 \$	248,8 \$
Débiteurs et autres	305,9	312,0
Revenus nets de placements courus	85,9	85,9
Immobilisations incorporelles	72,4	79,1
Écart d'acquisition	17,6	17,6
	740,6 \$	743,4 \$

Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition

	31 décembre 2017				
	Logiciels	Réseaux de distribution	Autre ¹	Total des immobilisations incorporelles	Écart d'acquisition
Coût	37,0 \$	34,7 \$	42,6 \$	114,3 \$	17,6 \$
Amortissement cumulé	22,1	14,9	4,9	41,9	—
Valeur nette	14,9 \$	19,8 \$	37,7 \$	72,4 \$	17,6 \$

1. Montant relatif à l'acquisition de portefeuilles de contrats d'assurance liés aux activités canadiennes de State Farm.

	31 décembre 2016				
	Logiciels	Réseaux de distribution	Autre ¹	Total des immobilisations incorporelles	Écart d'acquisition
Coût	34,3 \$	34,8 \$	42,6 \$	111,7 \$	17,6 \$
Amortissement cumulé	17,3	12,0	3,3	32,6	—
Valeur nette	17,0 \$	22,8 \$	39,3 \$	79,1 \$	17,6 \$

1. Montant relatif à l'acquisition de portefeuilles de contrats d'assurance liés aux activités canadiennes de State Farm.

Note 11 Fonds distincts

La Compagnie offre la possibilité aux titulaires de contrat d'investir dans différents types de fonds distincts. Le type de chaque fonds dépend de la composition des placements dans lesquels il investit. Le tableau suivant présente la répartition en pourcentage de l'actif net des fonds distincts par types de fonds offerts pour les exercices terminés les 31 décembre :

Types de fonds	2017	2016
Marché monétaire	1 %	1 %
Revenu fixe	11 %	10 %
Équilibré	63 %	64 %
Actions	25 %	25 %
	100 %	100 %

Actif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente la valeur comptable de l'actif net des fonds distincts :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Placements		
Titres du marché monétaire	45,1 \$	37,1 \$
Obligations	541,2	523,2
Actions et parts de fonds communs de placement	12 789,1	11 418,0
Titres empruntés ou acquis en vertu de conventions de revente	32,2	26,8
Autres éléments d'actif	73,8	121,2
Engagements relatifs aux titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat	(32,3)	(26,7)
Autres éléments de passif	(63,2)	(113,2)
Actif net détenu pour le compte des titulaires de contrat de fonds distincts	13 385,9	11 986,4
Actif détenu pour le compte de la Compagnie	(31,5)	(29,6)
Total de l'actif net des fonds distincts	13 354,4 \$	11 956,8 \$

Juste valeur des instruments financiers

L'actif net des fonds distincts inclut des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. Pour chaque catégorie d'instruments financiers, la Compagnie classe les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie en trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La description de ces niveaux ainsi que des indications sur les données utilisées lors de l'évaluation de la juste valeur sont présentées à la note 6.

La valeur comptable de certains instruments financiers qui viendront à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Autres éléments d'actif »; « Titres empruntés ou acquis en vertu de conventions de revente »; « Engagements relatifs aux titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat »; et « Autres éléments de passif ».

Le tableau suivant présente les instruments financiers inclus dans l'actif net des fonds distincts et comptabilisés à la juste valeur :

	31 décembre 2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Titres du marché monétaire	35,9 \$	9,2 \$	— \$	45,1 \$
Obligations	305,4	235,8	—	541,2
Actions et parts de fonds communs de placement	5 517,5	7 211,3	60,3	12 789,1
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	5 858,8 \$	7 456,3 \$	60,3 \$	13 375,4 \$

	31 décembre 2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Titres du marché monétaire	25,8 \$	11,3 \$	— \$	37,1 \$
Obligations	301,3	221,6	0,3	523,2
Actions et parts de fonds communs de placement	5 004,0	6 393,9	20,1	11 418,0
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	5 331,1 \$	6 626,8 \$	20,4 \$	11 978,3 \$

Aucun transfert imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur au cours des exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016.

Actifs financiers transférés et non décomptabilisés

Dans le cadre des opérations de prêt ou de vente de titres en vertu de conventions de rachat, les fonds distincts transfèrent des actifs financiers selon des modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs financiers demeurent comptabilisés au bilan consolidé puisque les fonds distincts conservent la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

La valeur comptable des actifs financiers ainsi transférés et de leurs passifs associés comptabilisés au bilan consolidé est de 32,2 M\$ et de 32,3 M\$ respectivement (26,8 M\$ et 26,7 M\$ au 31 décembre 2016) et leur juste valeur est équivalente.

Actifs financiers affectés et reçus en garantie

La valeur comptable des actifs financiers affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels dans le cours normal des affaires des fonds distincts est de 32,2 M\$ (26,8 M\$ au 31 décembre 2016). La juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que les fonds distincts sont autorisés à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance s'élève à 6,6 M\$ (19,2 M\$ au 31 décembre 2016). Les actifs financiers acceptés à titre de garantie vendus ou redonnés en garantie totalisent 0,1 M\$ (aucun actif au 31 décembre 2016).

Ces actifs financiers ont été reçus en garantie dans le cadre des transactions de titres empruntés ou acquis en vertu de conventions de revente.

Risques liés aux instruments financiers

La Compagnie n'est pas exposée aux risques liés aux instruments financiers inclus dans l'actif détenu pour le compte des titulaires de contrat de fonds distincts, car ces derniers assument les risques et bénéficient des avantages découlant de ces instruments financiers.

Risque d'assurance

Des informations supplémentaires figurent à la note 12d) « Gestion du risque d'assurance – Gestion du risque lié aux fonds distincts ».

Note 11 Fonds distincts (suite)

Passif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente les variations du passif net des fonds distincts :

	2017	2016
Solde au début – Passif net dû aux titulaires de contrat de fonds distincts	11 986,4 \$	9 804,5 \$
Augmentation		
Montants reçus des titulaires de contrat	1 839,5	2 810,9
Revenus nets de placements ¹	1 183,2	803,7
	3 022,7	3 614,6
Diminution		
Rachats et retraits	1 477,6	1 297,3
Honoraires de gestion	145,6	135,4
	1 623,2	1 432,7
Solde à la fin – Passif net dû aux titulaires de contrat de fonds distincts	13 385,9	11 986,4
Passif dû à la Compagnie	(31,5)	(29,6)
Total du passif net des fonds distincts	13 354,4 \$	11 956,8 \$

1. Incluent les gains et pertes réalisés et non réalisés sur les placements.

Note 12 Passif des contrats d'assurance

A) Composition des provisions techniques

Les provisions techniques et l'actif qui leur est apparié se composent des éléments suivants :

	31 décembre 2017				31 décembre 2016			
	Assurance collective	Assurance individuelle	Épargne	Total	Assurance collective	Assurance individuelle	Épargne	Total
Provisions techniques brutes								
Polices sans participation	3 940,8 \$	5 992,4 \$	4 686,4 \$	14 619,6 \$	3 742,7 \$	5 591,1 \$	4 577,4 \$	13 911,2 \$
Polices avec participation	40,4	3 971,9	205,6	4 217,9	40,6	3 602,2	207,4	3 850,2
	3 981,2	9 964,3	4 892,0	18 837,5	3 783,3	9 193,3	4 784,8	17 761,4
Montants cédés aux réassureurs	(177,2)	(795,1)	(2,7)	(975,0)	(167,2)	(754,4)	(3,3)	(924,9)
Provisions techniques nettes	3 804,0 \$	9 169,2 \$	4 889,3 \$	17 862,5 \$	3 616,1 \$	8 438,9 \$	4 781,5 \$	16 836,5 \$
Composition de l'actif apparié aux provisions techniques nettes								
Obligations	1 680,1 \$	6 698,1 \$	2 505,6 \$	10 883,8 \$	1 609,9 \$	6 250,0 \$	2 449,0 \$	10 308,9 \$
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises	1 148,0	79,4	1 308,5	2 535,9	1 160,2	92,8	1 530,1	2 783,1
Actions	48,4	1 020,7	462,0	1 531,1	47,4	916,6	278,3	1 242,3
Immeubles de placement	219,9	1 248,2	48,8	1 516,9	219,7	1 142,8	48,8	1 411,3
Autres	707,6	122,9	564,3	1 394,8	578,9	36,7	475,3	1 090,9
	3 804,0 \$	9 169,3 \$	4 889,2 \$	17 862,5 \$	3 616,1 \$	8 438,9 \$	4 781,5 \$	16 836,5 \$

La juste valeur de l'actif apparié aux provisions techniques nettes est de 17 989,0 M\$ (17 010,9 M\$ au 31 décembre 2016).

B) Échéances contractuelles

Les échéances contractuelles du passif des contrats d'assurance sont présentées dans les tableaux ci-dessous. Les projections contenues dans ces tableaux sont supérieures au solde du passif des contrats d'assurance présenté au bilan consolidé puisqu'elles correspondent aux flux sortants prévus qui excluent, entre autres, tout élément d'escompte. Ces flux sont présentés nets des flux des primes périodiques attendues des assurés et nets de réassurance. De plus, les montants de ces tableaux représentent les flux de trésorerie estimés qui pourraient différer des flux de trésorerie réels.

	31 décembre 2017				31 décembre 2016			
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passif des contrats d'assurance								
Provisions techniques	1 229,3 \$	3 006,6 \$	33 390,1 \$	37 626,0 \$	1 205,9 \$	3 043,1 \$	31 178,9 \$	35 427,9 \$
Provisions pour prestations, participations et ristournes	337,6	—	142,0	479,6	308,0	—	86,3	394,3
Dépôts des titulaires de contrat	337,9	—	308,0	645,9	330,4	—	307,9	638,3
Total	1 904,8 \$	3 006,6 \$	33 840,1 \$	38 751,5 \$	1 844,3 \$	3 043,1 \$	31 573,1 \$	36 460,5 \$

C) Hypothèses actuarielles

Le calcul des provisions techniques est fondé sur des estimations et des hypothèses. La nature des principales hypothèses utilisées pour déterminer les provisions techniques et la méthode ayant servi à établir ces hypothèses sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Les hypothèses de base retenues pour le calcul des provisions techniques sont celles qui s'avèrent les plus probables selon diverses éventualités. L'actuaire désigné est tenu d'établir une marge pour écarts défavorables pour chacune de ces hypothèses afin de pallier leur caractère aléatoire, de prévoir le risque de détérioration des résultats techniques et de faire en sorte que les provisions soient suffisantes pour honorer les engagements futurs. L'étendue des marges pour écarts défavorables est prescrite par les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA). L'actuaire désigné détermine les marges appropriées en se basant sur les caractéristiques des risques associés aux produits. Ces marges varient selon chaque hypothèse et type de produits. Les marges pour écarts défavorables entraînent une augmentation du montant des provisions techniques et une diminution du résultat qui serait normalement constaté lors de l'entrée en vigueur des contrats. À mesure que le temps passe et que diminuent les risques d'estimation, ces marges sont contrepassées et comptabilisées à l'état consolidé du résultat net.

Les risques liés à l'exactitude des hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des provisions techniques découlent de la possibilité de non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire désigné effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et la modifie, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle qui est prévue pour le futur. Toute incidence d'une telle modification est immédiatement constatée à l'état consolidé du résultat net.

Mortalité

La Compagnie établit ses hypothèses de mortalité en assurance vie individuelle selon les résultats des études annuelles de ses récents résultats techniques. Lorsque ces résultats ne peuvent servir de référence unique en raison de leur crédibilité insuffisante, l'hypothèse de mortalité tient aussi compte d'études de l'industrie. Les hypothèses de mortalité varient selon le sexe, la catégorie de risque et le type de contrat. Une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte conformément aux normes de l'ICA.

En ce qui a trait aux rentes, la Compagnie procède aussi à une étude annuelle de ses résultats techniques, qui comporte un degré de crédibilité suffisant pour constituer la principale base de l'établissement des hypothèses. Une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte conformément aux normes de l'ICA.

Morbidité

En ce qui a trait aux hypothèses relatives à la morbidité, soit la survenance d'accidents ou de maladies, la Compagnie utilise des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives à ses résultats techniques et à ceux de l'industrie. Ces hypothèses sont utilisées principalement en ce qui concerne les produits d'assurance invalidité, maladies graves et soins de longue durée.

Taux de résiliation des contrats

La Compagnie effectue une étude annuelle de ses résultats techniques en matière de résiliation de contrats d'assurance individuelle, car les titulaires peuvent mettre fin à leur contrat avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant de payer les primes et en n'utilisant pas les options de non-déchéance. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation des contrats sont basées sur les récents résultats techniques de la Compagnie. Ces hypothèses sont rajustées en fonction des résultats techniques de l'industrie si ceux de la Compagnie ne sont pas assez crédibles. Pour certains types de produits d'assurance, comme les produits d'assurance vie temporaire 100 ans et les produits d'assurance vie universelle à charges nivelées de mortalité, des taux de résiliation moins élevés que prévu pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats techniques de la Compagnie. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation peuvent varier selon le type de produit, la durée du contrat, l'âge à l'émission et le mode de paiement des primes.

Note 12 Passif des contrats d'assurance (suite)

Rendement des placements

Le rendement des placements est tributaire des revenus de placements prévus en fonction des portefeuilles d'actifs courants appariés aux provisions techniques et des stratégies de réinvestissement envisagées. La Compagnie gère les placements soutenant ses provisions techniques en tenant compte des caractéristiques des engagements de chacun de ses secteurs d'affaires et au moyen des mécanismes clairement définis dans sa politique d'appariement. La MCAB constitue la norme établie par l'ICA pour assurer la conformité des éléments d'actif auxquels les provisions techniques sont appariées. En appariant étroitement les flux de trésorerie liés aux actifs à ceux des provisions techniques, la Compagnie réduit sa sensibilité aux variations futures du niveau des taux d'intérêt. En effet, en vertu de la MCAB, les variations de la juste valeur des actifs soutenant les provisions techniques sont essentiellement contrebalancées par des variations correspondantes de la valeur des provisions techniques.

En vertu de la MCAB, les flux de trésorerie de ces actifs sont jumelés aux flux de trésorerie qui seront tirés de futures acquisitions ou ventes d'actifs afin d'établir les taux de rendement prévus pour ces actifs au cours des exercices à venir. Les stratégies de réinvestissement envisagées sont définies en fonction des caractéristiques des engagements de chaque secteur, et les rendements de réinvestissement sont tirés des taux du marché actuels et prévus pour les placements à intérêt fixe et des taux prévus pour les actifs à intérêt variable. En outre, les projections de flux de trésorerie des éléments d'actif incluent des hypothèses relatives aux frais de gestion des placements et aux risques de crédit.

Les hypothèses relatives au rendement des placements prennent en compte des pertes sur créances futures prévues sur les placements à revenu fixe. À cet effet, outre les provisions pour placements non productifs comptabilisées au moyen d'une diminution de la valeur comptable des actifs au 31 décembre 2017, une provision de 344,9 M\$ (352,6 M\$ en 2016) est incluse dans les provisions techniques afin de contrer le risque de rendement insuffisant de l'actif.

Frais d'exploitation, impôts et taxes

Les hypothèses relatives aux frais d'exploitation reflètent les coûts projetés de la gestion et du traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux indirects. La Compagnie effectue une étude annuelle des frais d'exploitation pour chaque grande ligne de produits, et ces frais sont projetés en tenant compte de l'inflation prévue et de l'évolution prévue des blocs d'affaires lorsqu'elles sont pertinentes.

Les impôts et les taxes reflètent les hypothèses relatives aux taxes futures sur les primes et à d'autres taxes et impôts non liés au résultat. Pour ce qui est des impôts sur le résultat, les provisions techniques ne sont rajustées que dans les cas où il existe des différences temporaires ou pour tenir compte de l'incidence des éléments non déductibles ou non imposables sur les flux de trésorerie du passif et de l'actif liés aux contrats d'assurance.

Participations des titulaires de contrat

Les provisions techniques comprennent des montants estimatifs représentant les participations futures revenant aux titulaires de contrat. Ces montants estimatifs sont établis en tenant compte des résultats futurs prévus pour ce bloc d'affaires et des attentes raisonnables des titulaires de contrat avec participation. Des modifications aux hypothèses les plus probables liées à l'assurance avec participation entraîneraient des changements correspondants aux participations des titulaires de contrat et une variation nette négligeable des provisions techniques liées aux contrats avec participation.

Sensibilité des provisions techniques aux changements des hypothèses

Le tableau suivant montre, pour les exercices terminés les 31 décembre, l'incidence sur le résultat net de la sensibilité des provisions techniques aux changements de la meilleure estimation des hypothèses non économiques qui les sous-tendent.

	2017	2016
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs		
Produits pour lesquels une hausse des taux augmente les provisions techniques	(49,2) \$	(46,6) \$
Produits pour lesquels une baisse des taux augmente les provisions techniques	(23,3)	(21,1)
Augmentation de 5 % des taux de morbidité futurs	(74,5)	(72,8)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs des contrats	(138,0)	(148,7)
Augmentation de 5 % des charges d'exploitation futures	(44,0) \$	(41,7) \$

D) Gestion du risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque que des événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur la rentabilité de ces derniers.

La Compagnie est exposée au risque d'assurance par l'entremise des produits qu'elle vend. Selon la nature du produit, la Compagnie peut être exposée au risque de mortalité, au risque de morbidité et au risque de déchéance. Tous les produits vendus exposent la Compagnie au risque de dépenses. Les différentes hypothèses actuarielles relatives à la mortalité, à la morbidité et au taux de résiliation des contrats sont décrites à la note 12c.

Afin de gérer le risque d'assurance, la Compagnie applique des politiques, des directives et des critères stricts relativement au développement et à la tarification des produits et services. En outre, elle effectue régulièrement des analyses afin de comparer les prévisions avec les résultats réels et de réviser les hypothèses de tarification, s'il y a lieu. De plus, certains produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des hypothèses. Enfin, la Compagnie constitue des provisions techniques conformément aux normes actuarielles prescrites par l'ICA et effectue un suivi constant de l'évolution de la sinistralité.

Utilisation de la réassurance

Afin de limiter ses pertes, la Compagnie a recours à des ententes de réassurance relativement aux contrats dont le capital assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités. De plus, elle souscrit une protection supplémentaire de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Pour réduire le risque afférent à la réassurance, la Compagnie fait affaire avec des réassureurs dont la cote de crédit d'A.M. Best est d'au moins A-, dont une grande majorité est titulaire d'un permis délivré par une autorité canadienne et qui présentent un ratio de capitalisation qui excède la norme minimale requise qui se situe actuellement à 150 %. De plus, un examen de la solvabilité des sociétés auxquelles elle cède une partie de ses risques est effectué de façon périodique. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer la Compagnie de ses obligations envers ses titulaires de contrat.

Gestion du risque lié aux fonds distincts

Les placements détenus pour le compte des titulaires de contrat de fonds distincts sont exposés à divers risques financiers. Selon les dispositions des contrats, les titulaires assument les risques et bénéficient des avantages découlant du rendement de ces placements, même si ceux-ci sont détenus par la Compagnie. La Compagnie offre des garanties minimales relativement à la prestation de décès, à la valeur à l'échéance et aux montants des retraits au cours de la période de décaissement afin de protéger les titulaires de parts de certains fonds. Ces garanties constituent la principale exposition de la Compagnie.

Les provisions techniques incluent les montants nécessaires pour honorer les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts, qui sont déterminés au moyen de modèles stochastiques. Ces modèles reposent sur la nature des garanties et sur des hypothèses relatives au rendement des placements, à la mortalité et aux taux de déchéance des contrats. Les frais d'acquisition différés, soit les dépenses engagées lors de la vente de contrats individuels de fonds distincts, sont comptabilisés aux provisions techniques et amortis sur la même période que les charges de rachat applicables. Les provisions techniques tiennent compte du fait que les revenus futurs seront disponibles pour recouvrer le montant non amorti des frais d'acquisition.

Afin de réduire les effets défavorables du risque lié aux garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, la Compagnie utilise des programmes de couverture visant à contrer l'effet des mouvements défavorables des marchés boursiers et des taux d'intérêt sur le coût futur des garanties. Ces programmes couvrent la totalité des contrats de fonds distincts comportant une garantie offerts aux clients par la Compagnie.

Gestion du risque de base

Le risque de base résulte de la différence entre le rendement des fonds distincts et celui des instruments utilisés afin de le reproduire. Ce risque ne peut pas être couvert par le programme de couverture et ajoute de la volatilité aux états financiers de la Compagnie. Toutefois, la Compagnie s'est dotée d'indicateurs d'appétit et de tolérance à l'égard des risques afin de le suivre et de mettre en place des mesures pour le réduire en cas de dépassement des limites.

E) Variation des provisions techniques

Les changements survenus dans les provisions techniques nettes au cours de l'exercice sont attribuables aux activités et aux variations des estimations actuarielles suivantes :

	2017			2016		
	Provisions techniques nettes	Actif de réassurance	Provisions techniques brutes	Provisions techniques nettes	Actif de réassurance	Provisions techniques brutes
Solde au début	16 836,5 \$	924,9 \$	17 761,4 \$	16 198,0 \$	810,5 \$	17 008,5 \$
Variation due						
Au passage du temps	591,7	45,6	637,3	118,3	61,1	179,4
Aux nouvelles affaires	513,5	24,9	538,4	502,9	19,8	522,7
Aux changements apportés aux hypothèses actuarielles	(71,2)	(34,4)	(105,6)	16,1	(1,3)	14,8
	1 034,0	36,1	1 070,1	637,3	79,6	716,9
Autres variations	(8,0)	14,0	6,0	1,2	34,8	36,0
Solde à la fin	17 862,5 \$	975,0 \$	18 837,5 \$	16 836,5 \$	924,9 \$	17 761,4 \$

Note 12 Passif des contrats d'assurance (suite)

Changements apportés aux hypothèses actuarielles

Les hypothèses économiques et non économiques prises en compte dans le calcul des provisions techniques sont mises à jour périodiquement afin qu'elles reflètent les résultats techniques actuels ou prévus associés à chacune d'elles. Le tableau suivant montre l'effet des changements apportés aux hypothèses sur le résultat net pour les exercices terminés les 31 décembre :

	2017	2016
Hypothèses modifiées		
Mortalité	119,0 \$	20,7 \$
Morbidité	1,3	11,3
Taux de résiliation des contrats	(165,9)	(169,4)
Rendement des placements	74,8	29,9
Charges d'exploitation	17,1	(19,6)
Méthodes et autres	5,8	115,4
Incidence sur le résultat net	52,1	(11,7)
Incidence sur le résultat d'exploitation	71,2	(16,1)
Impôts sur ces éléments	(19,1)	4,4
	52,1 \$	(11,7) \$

La diminution des provisions techniques concernant la mortalité reflète la mise à jour des hypothèses relatives à l'assurance individuelle et collective ainsi que l'intégration de la nouvelle table d'amélioration future de mortalité.

L'augmentation des provisions techniques concernant le taux de résiliation des contrats s'explique par la mise à jour des hypothèses relatives à l'assurance individuelle et aux fonds distincts.

La diminution des provisions techniques concernant le rendement des placements s'explique principalement par la mise à jour des hypothèses relatives aux dépenses d'investissement.

La diminution des provisions techniques concernant les charges d'exploitation s'explique par la mise à jour des hypothèses relatives aux charges d'exploitation pour l'ensemble des secteurs d'affaires.

Note 13 Passif des contrats d'investissement

A) Composition du passif des contrats d'investissement

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Rentes individuelles	63,0 \$	59,4 \$
Rentes collectives	16,4	16,2
Total du passif des contrats d'investissement	79,4 \$	75,6 \$

Le passif des contrats d'investissement est constitué des contrats de rente certaine.

B) Variation du passif des contrats d'investissement

	2017	2016
Solde au 1^{er} janvier	75,6 \$	73,3 \$
Variation due		
Aux nouveaux dépôts	16,6	13,0
Aux revenus de placements	6,3	6,5
Aux prestations	(15,5)	(13,7)
	7,4	5,8
Autres variations	(3,6)	(3,5)
Solde au 31 décembre	79,4 \$	75,6 \$

C) Échéances contractuelles

Les échéances contractuelles du passif des contrats d'investissement sont présentées dans les tableaux suivants. Les projections contenues dans ces tableaux sont supérieures au solde du passif des contrats d'investissement présenté au bilan consolidé puisqu'elles correspondent aux flux sortants prévus qui excluent, entre autres, tout élément d'escompte.

	31 décembre 2017				31 décembre 2016			
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passif des contrats d'investissement	20,2 \$	43,3 \$	22,2 \$	85,7 \$	17,5 \$	43,3 \$	21,3 \$	82,1 \$

Note 14 Autres éléments de passif

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Fournisseurs, passif couru et autres	525,4 \$	534,4 \$
Impôts et taxes à payer	100,3	110,5
Rémunération à payer sur les ventes	64,8	56,2
Revenus différés liés aux placements garantis liés aux marchés	165,3	151,9
Provisions pour risques et charges	42,2	42,9
Dettes à long terme	14,9	15,5
Dividende à payer	545,0	167,0
	1 457,9 \$	1 078,4 \$

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions pour poursuites et litiges, à l'exception de celles qui sont liées aux contrats d'assurance, qui sont comptabilisées au poste « Provisions techniques », s'il y a lieu. Ces provisions, dont l'échéance est à long terme, totalisent 42,2 M\$ (42,9 M\$ au 31 décembre 2016).

Dettes à long terme

La dette à long terme est composée d'emprunts hypothécaires associés à divers immeubles de placement, comportant des taux d'intérêt variant de 3,40 % à 5,00 %, dont le taux moyen pondéré est de 3,54 % (3,53 % au 31 décembre 2016). Ces emprunts sont garantis par des actifs ayant une valeur comptable de 31,4 M\$ (31,2 M\$ au 31 décembre 2016). La charge d'intérêts relative à la dette à long terme s'élève à 0,5 M\$ (0,7 M\$ en 2016) et est comptabilisée en réduction des revenus de placements.

Note 15 Passifs nets au titre des régimes à prestations définies

La Compagnie participe à différents régimes à prestations définies. Le tableau suivant présente le détail du passif comptabilisé au bilan consolidé de la Compagnie.

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Régime de retraite du Mouvement Desjardins	161,0 \$	126,4 \$
Régime d'avantages complémentaires de retraite du Mouvement Desjardins	101,1	93,3
Régime excédentaire du Mouvement Desjardins	11,5	9,7
Régimes de retraite propres à la Compagnie	18,6	18,4
	292,2 \$	247,8 \$

Caractéristiques des régimes à prestations définies

a) Régime de retraite de groupe

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. La Compagnie participe aux régimes de retraite du Mouvement Desjardins qui offre à la majorité de ses employés un régime de retraite de groupe ainsi qu'un régime excédentaire de retraite de groupe, qui procure des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. Le principal régime de retraite de groupe offert, le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), est un régime de groupe à prestations définies capitalisé. Les participants et les employeurs se partagent les risques et les coûts liés au RRMD, y compris tout déficit, dans des proportions respectives de 35 % et de 65 %.

Note 15 Passifs nets au titre des régimes à prestations définies (suite)

Pour le RRMD, les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé, en ce qui concerne les années de service accumulées avant 2013, et des huit meilleures, pour les années de service accumulées subséquemment. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des prix à la consommation, jusqu'à concurrence de 3 % pour les années de service accumulées avant 2013, et de 1 % pour une période de 10 ans à partir de 65 ans, pour les années de service accumulées subséquemment.

Le RRMD est réglementé par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (LRCR). La LRCR exige la formation d'un comité de retraite assumant le rôle d'administrateur et de fiduciaire du régime. La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, assume les responsabilités de promoteur du RRMD et s'assure de la bonne administration de ce dernier en conformité avec les lois et règlements en vigueur. De plus, la Fédération se porte garante des obligations résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement Desjardins au régime. Le conseil d'administration de la Fédération, agissant comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins, est la seule instance apte à modifier le régime ou à y mettre fin.

b) Régime d'avantages complémentaires de groupe

La Compagnie participe également à un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, soins dentaires et vie et offert par le Mouvement Desjardins aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge en vertu d'un régime à prestations définies de groupe qui n'est pas capitalisé.

c) Autres régimes

Les autres régimes à prestations définies offerts sont des régimes excédentaires de retraite à prestations définies non capitalisés, qui offrent des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives et dont les risques ne sont pas partagés par des entités soumises à un contrôle commun.

d) Risques liés aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages complémentaires

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Compagnie s'engage formellement à l'égard d'un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes de retraite font en sorte que l'évolution des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels et au moyen de diverses hypothèses. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats réels futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou des pertes actuariels.

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes et, dans une moindre mesure, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviraient à financer un déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement d'un déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des régimes d'avantages complémentaires de retraite font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours d'une partie de la carrière active des employés selon des méthodes comptables similaires à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

e) Gestion des risques

Le comité de retraite a mis en place un comité consultatif sur la gestion des risques qui a le mandat d'analyser les principaux risques associés à la gestion des activités du RRMD. Pour ce faire, ce comité recommande annuellement au comité de retraite le profil de risque intégré et la stratégie de répartition des actifs. Ce comité a aussi pour mandat de présenter au comité de placement du RRMD des opinions sur les nouveaux investissements. La stratégie de répartition des actifs est basée sur le principe de l'investissement guidé par le passif. Cette approche permet de mieux gérer la situation financière du régime en investissant dans des actifs qui sont corrélés avec le passif et qui permettent de diminuer la volatilité des cotisations. Le principe d'investissement guidé par le passif prend en compte la variation du passif au bilan et l'obtention d'un rendement suffisant pour assurer la capitalisation du régime à long terme.

De plus, le comité de retraite adopte annuellement une politique de placement qui peut être modifiée en fonction des relations risque-rendement à long terme sur les marchés, des engagements et de la situation financière du RRMD, de la tolérance au risque ou du cadre législatif. De plus, la politique prévoit des mécanismes pour atténuer les risques de marché. Entre autres, elle établit des limites relatives à chaque type de placement, des limites concernant la répartition des actifs entre les différentes catégories et les paramètres de risque de cette répartition. La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen régulier, et la politique de rééquilibrage est appliquée si la répartition réelle se trouve à l'extérieur des limites permises. Le risque de change est contrôlé au moyen d'une politique de couverture approuvée par le comité de placement. Ce dernier, qui relève du comité de retraite, a le mandat de s'assurer que la politique de placement est appliquée, respectée et suivie.

f) Exigences de financement

Le RRMD est financé au moyen de cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, et établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs doivent être égales à un montant qui, ajouté aux cotisations salariales, est suffisant pour couvrir la valeur des engagements qui s'accumulent couramment dans le régime, y compris les frais et honoraires payés par ce dernier ainsi que les cotisations spéciales nécessaires pour amortir tout déficit ainsi que pour couvrir la provision de stabilisation. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime. Le coût annuel du régime se compose des cotisations pour service courant, des frais de gestion administrative et des cotisations spéciales requises pour financer la provision de stabilisation ainsi que le déficit du régime, s'il y a lieu.

Selon les exigences de la LRCR, le financement minimal du RRMD est basé sur l'approche de continuité. Une provision de stabilisation doit être financée au moyen de cotisations particulières d'exercice et d'équilibre. Les déficits de capitalisation et de stabilisation doivent être financés sur une période maximale de 10 ans.

Montants comptabilisés

a) Régimes de groupe

Régimes de retraite

La Compagnie comptabilise sa quote-part du passif net des régimes de retraite de groupe au bilan consolidé et sa quote-part de la charge de retraite à l'état consolidé du résultat net de la façon suivante :

	2017		2016	
		%		%
Quote-part du passif net des régimes de retraite de groupe				
Régime de retraite du Mouvement Desjardins	161,0 \$	12,14	126,4 \$	11,92
Régime excédentaire du Mouvement Desjardins	11,5	8,65	9,7	7,98
	172,5 \$		136,1 \$	
Quote-part de la charge des régimes de retraite de groupe				
Régime de retraite du Mouvement Desjardins	39,5 \$	12,14	38,3 \$	11,92
Régime excédentaire du Mouvement Desjardins	0,3	8,65	0,2	7,98
	39,8 \$		38,5 \$	

Régime d'avantages complémentaires

La Compagnie comptabilise sa quote-part du passif net du régime d'avantages complémentaires de retraite de groupe au bilan consolidé et sa quote-part de la charge de ce régime à l'état consolidé du résultat net de la façon suivante :

	2017		2016	
		%		%
Quote-part du passif net du régime d'avantages complémentaires de groupe du Mouvement Desjardins	101,1 \$	11,86	93,3 \$	11,80
Quote-part de la charge du régime d'avantages complémentaires de groupe du Mouvement Desjardins	5,1 \$	11,86	4,8 \$	11,80

b) Régimes de retraite propres à la Compagnie

La Compagnie offre aussi à certains de ses cadres actifs et retraités des régimes excédentaires de retraite à prestations définies non capitalisés, qui offrent également des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. La comptabilisation de ces régimes au bilan consolidé et à l'état consolidé du résultat net se détaille comme suit :

	2017		2016	
Passif net des régimes de retraite propres à la Compagnie	18,6 \$		18,4 \$	
Charge des régimes de retraite propres à la Compagnie	0,5 \$		0,1 \$	

Note 15 Passifs nets au titre des régimes à prestations définies (suite)

Informations relatives aux régimes dans leur ensemble

a) Variation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies

	Régimes de retraite de groupe			Régime d'avantages complémentaires de groupe	Régimes de retraite propres à la Compagnie
	Obligation au titre des régimes à prestations définies	Juste valeur des actifs	Total	Obligation au titre des régimes à prestations définies	Obligation au titre des régimes à prestations définies
Au 31 décembre 2015	11 925,0 \$	10 524,0 \$	1 401,0 \$	751,0 \$	19,5 \$
Montants comptabilisés à l'état consolidé du résultat net					
Coût des services rendus au cours de l'exercice	267,0	—	267,0	14,0	—
Charge/produit d'intérêts nets	440,0	382,0	58,0	27,0	(0,2)
Coûts des services passés	(5,0)	—	(5,0)	—	0,3
	702,0	382,0	320,0	41,0	0,1
Montants comptabilisés à l'état consolidé du résultat global					
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	—	382,0	(382,0)	—	—
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(453,0)	—	(453,0)	(25,0)	(0,6)
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	549,0	—	549,0	29,0	0,3
Pertes (gains) d'expérience	86,0	—	86,0	8,0	0,3
	182,0	382,0	(200,0)	12,0	—
Autres variations					
Cotisations des participants	193,0	193,0	—	—	—
Cotisations des employeurs	—	348,0	(348,0)	—	—
Prestations payées	(470,0)	(467,0)	(3,0)	(18,0)	(1,1)
Autres variations	(5,0)	(5,0)	—	—	(0,1)
	(282,0)	69,0	(351,0)	(18,0)	(1,2)
Au 31 décembre 2016	12 527,0	11 357,0	1 170,0	786,0	18,4
Montants comptabilisés à l'état consolidé du résultat net					
Coût des services rendus au cours de l'exercice	282,0	—	282,0	16,0	0,1
Charge/produit d'intérêts nets	440,0	392,0	48,0	27,0	0,4
Coût des services passés	(4,0)	—	(4,0)	—	—
	718,0	392,0	326,0	43,0	0,5
Montants comptabilisés à l'état consolidé du résultat global					
Écart entre le rendement réel des actifs et le produit d'intérêts	—	976,0	(976,0)	—	—
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	125,0	—	125,0	(13,0)	0,1
Pertes (gains) actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	1 006,0	—	1 006,0	43,0	0,5
Pertes (gains) d'expérience	141,0	—	141,0	9,0	0,2
	1 272,0	976,0	296,0	39,0	0,8
Autres variations					
Cotisations des participants	190,0	190,0	—	—	—
Cotisations des employeurs	—	345,0	(345,0)	—	—
Prestations payées	(491,0)	(488,0)	(3,0)	(20,0)	(1,1)
Autres variations	(10,0)	(10,0)	—	—	—
Au 31 décembre 2017	14 206,0 \$	12 762,0 \$	1 444,0 \$	848,0 \$	18,6 \$

b) Situation de capitalisation

	Au 31 décembre 2017			Au 31 décembre 2016		
	Régimes de retraite de groupe	Régime d'avantages complémentaires de groupe	Régimes de retraite propres à la Compagnie	Régimes de retraite de groupe	Régime d'avantages complémentaires de groupe	Régimes de retraite propres à la Compagnie
Régimes financés						
Obligation au titre des régimes à prestations définies	14 076,0 \$	— \$	— \$	12 408,0 \$	— \$	— \$
Juste valeur des actifs nets des régimes	12 762,0	—	—	11 357,0	—	—
	1 314,0	—	—	1 051,0	—	—
Régimes non financés						
Obligation au titre des régimes à prestations définies	130,0	848,0	18,6	119,0	786,0	18,4
	130,0 \$	848,0 \$	18,6 \$	119,0 \$	786,0 \$	18,4 \$

c) Répartition des actifs du principal régime de retraite de groupe

La juste valeur des actifs du principal régime de retraite de groupe se répartit de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2017 ¹		Au 31 décembre 2016 ¹	
	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Cotés sur un marché actif
Obligations				
Gouvernement du Canada	— \$	210,0 \$	— \$	117,0 \$
Provinces, corps municipaux et autres administrations publiques	177,0	4 840,0	125,0	3 346,0
Autres émetteurs	2 134,0	3,0	1 848,0	—
Actions	381,0	2 856,0	339,0	2 630,0
Placements immobiliers	1 410,0	130,0	1 232,0	128,0
Placements en infrastructure	1 348,0	67,0	1 382,0	63,0
Encaisse et titres du marché monétaire	529,0	163,0	235,0	173,0
Autres	974,0	112,0	621,0	278,0
Total	6 953,0 \$	8 381,0 \$	5 782,0 \$	6 735,0 \$

1. Les engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat portés en diminution des actifs du principal régime de retraite de groupe sont exclus du présent tableau.

Au 31 décembre 2017, le RRMD détient des placements admissibles en titres du marché monétaire et en fonds distincts dans des entités du Mouvement Desjardins dont la juste valeur totalise 52,0 M\$ (104,0 M\$ au 31 décembre 2016).

Note 15 Passifs nets au titre des régimes à prestations définies (suite)

Incidences sur les flux de trésorerie

a) Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016	
	Régimes de retraite de groupe	Régime d'avantages complémentaires de groupe	Régimes de retraite de groupe	Régime d'avantages complémentaires de groupe
Taux d'actualisation de l'obligation ¹	3,60 %	3,60 %	4,00 %	3,95 %
Taux d'actualisation du coût des services rendus ¹	3,70 %	3,70 %	4,30 %	4,30 %
Taux prévu d'augmentation des salaires	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts sur l'obligation et l'actif ¹	3,44 %	3,37 %	3,62 %	3,52 %
Taux utilisé pour le calcul de la charge d'intérêts sur le coût des services rendus ¹	3,80 %	3,96 %	3,97 %	4,12 %
Taux estimatif de croissance annuelle des coûts des soins de santé couverts ¹	—	4,05 %	—	4,05 %

1. Taux pondéré de tous les régimes.

b) Sensibilité des hypothèses clés en 2017

En raison de la nature à long terme des avantages du personnel, il existe des incertitudes importantes relativement à la constatation des soldes en lien avec les hypothèses retenues. Le tableau suivant montre l'incidence sur les régimes de groupe du Mouvement d'une variation d'un point de pourcentage des hypothèses clés sur l'obligation et les coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies lorsque toutes les autres hypothèses demeurent constantes. En réalité, il est possible qu'il existe des corrélations entre ces hypothèses. Cependant, pour démontrer l'incidence des variations des hypothèses, celles-ci doivent être modifiées de façon individuelle.

	Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016	
	Variation de l'obligation	Variation des coûts comptabilisés	Variation de l'obligation	Variation des coûts comptabilisés
Régimes de retraite de groupe				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	(2 236,0) \$	(126,0) \$	(1 919,0) \$	(95,0) \$
Baisse de 1 %	2 708,0	127,0	2 579,0	120,0
Taux prévu d'augmentation des salaires				
Hausse de 1 %	624,0	43,0	488,0	41,0
Baisse de 1 %	(528,0)	(36,0)	(414,0)	(34,0)
Régime d'avantages complémentaires de groupe				
Taux d'actualisation				
Hausse de 1 %	(126,0)	(2,0)	(112,0)	(2,0)
Baisse de 1 %	164,0	2,0	145,0	2,0
Taux prévu d'augmentation des salaires				
Hausse de 1 %	7,0	1,0	8,0	1,0
Baisse de 1 %	(8,0)	(1,0)	(8,0)	(1,0)
Coûts des soins de santé				
Hausse de 1 %	86,0	7,0	75,0	7,0
Baisse de 1 %	(68,0) \$	(5,0) \$	(61,0) \$	(6,0) \$

c) Cotisations prévues pour 2018

Le Mouvement Desjardins prévoit cotiser 396,0 M\$ à ses régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

d) Profil des échéances des obligations au titre des régimes de retraite

Pour l'exercice 2017, la durée financière moyenne pondérée du principal régime de groupe est d'environ 17 ans (17 ans en 2016) et celle du régime d'avantages complémentaires de groupe est d'approximativement 17 ans (16 ans en 2016).

Note 16 Capital-actions et passif au titre des actions privilégiées

Le capital-actions autorisé de la Compagnie est le suivant :

Autorisé

Actions de catégorie A : Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, avec droit de vote et participatives.

Actions privilégiées

Actions de catégorie B : Un nombre illimité d'actions, sans valeur nominale, sans droit de vote, pouvant être émises en série, rachetables au gré de la Compagnie ou du détenteur en tout temps, à dividende fixe, non cumulatif et trimestriel variant de 0,125 % à 3,750 %, et ayant priorité sur les actions de catégorie A en ce qui concerne les dividendes et la liquidation.

Actions de catégorie C : Un nombre illimité d'actions, sans valeur nominale, sans droit de vote, pouvant être émises en série, rachetables au gré de la Compagnie ou du détenteur sous réserve de certaines restrictions, à dividende fixe, cumulatif et trimestriel variant de 0,125 % à 3,750 % et *pari passu* avec les actions des catégories D et E, mais ayant priorité sur les actions des catégories A et B en ce qui concerne les dividendes et la liquidation.

Actions de catégorie D : Un nombre illimité d'actions, sans valeur nominale, sans droit de vote, pouvant être émises en série et *pari passu* avec les actions des catégories C et E, mais ayant priorité sur les actions des catégories A et B en ce qui concerne les dividendes et la liquidation.

Actions de catégorie E : Un nombre illimité d'actions, sans valeur nominale, sans droit de vote, pouvant être émises en série, rachetables au gré de la Compagnie ou du détenteur sous réserve de certaines restrictions, à dividende fixe, cumulatif et trimestriel variant de 0,125 % à 3,750 % et *pari passu* avec les actions des catégories C et D, mais ayant priorité sur les actions des catégories A et B en ce qui concerne les dividendes et la liquidation.

Émis et en circulation

	2017	2016
Passif au titre des actions privilégiées		
210 000 actions de catégorie E, série 4 (taux fixe annuel de 2,0 %)	210,0 \$	210,0 \$
490 000 actions de catégorie E, série 5 (taux fixe annuel de 2,5 %)	490,0	490,0
Total du passif au titre des actions privilégiées	700,0 \$	700,0 \$
Capital-actions		
10 387 158 actions de catégorie A	351,0	351,0
Total du capital-actions	351,0 \$	351,0 \$

Le 1^{er} janvier 2016, la Compagnie a émis 1 864 621 actions de catégorie A pour acquérir la totalité des actions de deux sociétés sous contrôle commun (note 25).

Les versements de dividendes de 16,5 M\$ (16,5 M\$ en 2016) sur les actions privilégiées ont été comptabilisés à titre de charge d'intérêts et sont présentés au poste « Frais d'exploitation ».

Note 17 Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est constitué des éléments suivants :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Éléments qui pourraient être ultérieurement reclassés à l'état consolidé du résultat net		
Gains nets latents sur les actifs disponibles à la vente		
Obligations	99,2 \$	104,9 \$
Actions	204,0	181,0
Autres prêts et placements	4,4	3,4
	307,6	289,3
Impôts s'y rattachant	(45,1)	(48,8)
	262,5	240,5
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement à l'état consolidé du résultat net		
Écart de réévaluation (changement d'usage d'immeubles)	32,9	31,8
Impôts s'y rattachant	(5,5)	(5,3)
	27,4	26,5
Cumul des autres éléments du résultat global	289,9 \$	267,0 \$

Note 18 Gestion du capital

L'objectif de la Compagnie en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien de fonds propres suffisants et de qualité, et d'utiliser le capital excédentaire en fonction de ses priorités, soit le soutien de sa croissance, le financement d'acquisitions si des occasions se présentent et l'accroissement des dividendes versés à son actionnaire.

La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Compagnie et est encadrée par une politique revue périodiquement.

Cette politique définit un ratio cible et un coussin dont la somme correspond au ratio minimal visé. La Compagnie vise un ratio supérieur à ce ratio minimal de façon à pouvoir faire face à des événements défavorables tout en continuant de jouir d'une bonne santé financière.

La solidité financière de la Compagnie est mise à l'épreuve au moins une fois par année au moyen de l'Examen dynamique de suffisance du capital. Cet examen lui permet de vérifier la suffisance de son capital relativement à divers événements défavorables. Les résultats de cet examen démontrent que le maintien du ratio de capitalisation de la Compagnie à un niveau supérieur au ratio minimal établi par la politique de gestion du capital lui permettrait de faire face à ces événements défavorables et de maintenir une solidité financière satisfaisante.

De plus, l'établissement du plan d'affaires de la Compagnie permet de vérifier que le maintien du capital à ce niveau est suffisant pour lui permettre de profiter des occasions d'affaires qui se présentent.

Les résultats de ces travaux sont présentés tous les ans au conseil d'administration et peuvent être utilisés comme soutien à la prise de décisions.

En vertu de sa charte provinciale, la Compagnie est régie par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Elle doit de plus respecter les normes édictées par les organismes de réglementation des autres provinces et des territoires où elle fait des affaires. Au Québec, les compagnies d'assurance doivent se conformer à la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres (EMSFP) de l'AMF afin de fournir une garantie de leur solvabilité.

Le capital réglementaire de la Compagnie, qui est établi conformément à cette ligne directrice, est constitué de ses fonds propres et diffère des capitaux propres figurant au bilan consolidé. Il comprend deux catégories :

- i) Les fonds propres de première catégorie incluent les capitaux dont la nature est plus permanente que ceux de la deuxième catégorie. Ils sont composés principalement des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation et à l'actionnaire.
- ii) Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent essentiellement les actions privilégiées.

Le tableau suivant résume la situation des fonds propres disponibles :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Fonds propres de première catégorie	2 648,9 \$	2 613,0 \$
Fonds propres de deuxième catégorie	1 107,4	1 010,3
Total des fonds propres disponibles	3 756,3 \$	3 623,3 \$

La ligne directrice sur les EMSFP exige qu'un montant minimal de capital réglementaire soit maintenu relativement à certains risques, y compris les risques de crédit, de marché, d'assurance et de taux d'intérêt. Ces exigences sont et étaient respectées aux 31 décembre 2017 et 2016.

La mesure du ratio de solvabilité de la Compagnie est établie au moyen de la comparaison du total de ses fonds propres disponibles avec le montant minimal requis de capital réglementaire.

En vertu de la Loi sur les assurances du Québec, le versement de dividendes à l'actionnaire et de participations aux titulaires de contrat est assujéti au respect par la Compagnie des règles de mesure de suffisance du capital prescrites par l'AMF.

En outre, pour satisfaire aux diverses exigences en matière de gestion financière, les capitaux propres sont affectés d'un montant de 427,3 M\$ (476,2 M\$ en 2016).

L'AMF a publié en octobre 2016 la nouvelle ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital pour les assureurs de personnes (ESCAP). Ce nouveau cadre réglementaire remplacera à partir du 1^{er} janvier 2018 l'actuelle ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres (EMSFP). En vertu de l'information présentement disponible, la Compagnie s'attend à répondre aux exigences de la nouvelle ligne directrice.

Note 19 Impôts sur le résultat

Charge d'impôt sur le résultat de l'exercice

La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée dans les états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre se détaille comme suit :

	2017	2016
État consolidé du résultat net		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible sur le résultat	148,0 \$	111,9 \$
Rajustements comptabilisés au cours de l'exercice au titre de l'impôt exigible d'exercices antérieurs	(6,9)	(12,5)
	141,1	99,4
Impôt différé		
Création et contrepassation des différences temporaires	7,5	2,8
Rajustements attribuables à la variation des taux d'impôt et aux modifications des règles fiscales	—	(1,6)
Rajustements comptabilisés au cours de l'exercice au titre de l'impôt différé d'exercices antérieurs	(0,9)	1,3
	6,6	2,5
	147,7	101,9
État consolidé du résultat global		
Impôt exigible	(3,8)	6,0
Impôt différé	(11,3)	12,8
	(15,1)	18,8
Total de la charge d'impôt	132,6 \$	120,7 \$

Le résultat de la Compagnie est assujéti aux impôts canadiens sur le revenu. Le taux d'imposition effectif sur le résultat varie d'année en année en fonction des changements apportés à la structure du taux statutaire combiné d'imposition. La charge d'impôt sur le résultat figurant à l'état consolidé du résultat net diffère de celle qui serait établie selon le taux statutaire combiné pour les raisons suivantes :

	2017	2016
Impôts sur le résultat d'exploitation au taux statutaire combiné de 26,84 % en 2017 (26,96 % en 2016)	224,7 \$	163,5 \$
Variation découlant des éléments suivants :		
Revenus nets de placements et autres éléments non imposables	(77,1)	(58,2)
Dépenses non déductibles	6,1	5,1
Variation des taux d'impôt	—	(1,6)
Rajustements comptabilisés au cours de l'exercice au titre de l'impôt exigible et de l'impôt différé d'exercices antérieurs	(7,8)	(11,2)
Autres	1,8	4,3
	147,7 \$	101,9 \$

Impôt différé

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016	2017	2016	2017	2016
	Bilan consolidé		État consolidé du résultat net		État consolidé du résultat global	
Actif d'impôt différé						
Passif des contrats d'assurance et d'investissement	39,1 \$	27,9 \$	11,2 \$	6,0 \$	— \$	— \$
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	77,9	66,3	0,1	4,6	11,5	(7,5)
Pertes autres que les pertes en capital reportées	5,8	6,7	(0,9)	(0,2)	—	—
Autres éléments de passif	28,1	25,0	3,1	0,2	—	—
	150,9 \$	125,9 \$	13,5 \$	10,6 \$	11,5 \$	(7,5) \$
Passif d'impôt différé						
Placements	279,1 \$	258,9 \$	(20,0) \$	(11,6) \$	(0,2) \$	(5,3) \$
Avances sur contrats	49,5	50,4	0,9	(0,1)	—	—
Autres	21,3	20,3	(1,0)	(1,4)	—	—
	349,9 \$	329,6 \$	(20,1) \$	(13,1) \$	(0,2) \$	(5,3) \$

Note 19 Impôts sur le résultat (suite)

L'actif et le passif d'impôt différé sont présentés comme suit au bilan consolidé :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Actif d'impôt différé	21,8 \$	21,6 \$
Passif d'impôt différé	(220,8)	(225,3)
	(199,0) \$	(203,7) \$

Note 20 Gestion des risques découlant des instruments financiers

L'objectif de la Compagnie en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement dans le respect des niveaux de tolérance établis en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble de ses activités. À cet égard, la Compagnie a adopté le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins, qui vise à donner à sa haute direction et à son conseil d'administration un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques liés à l'atteinte de ses objectifs.

La Compagnie est exposée à différents risques dans le cours normal de ses affaires, notamment au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité. La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour la Compagnie et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. La Compagnie considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une culture au sein de laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'affaires, de ses employés et de ses gestionnaires.

La Compagnie a adopté une structure de gouvernance en matière de gestion des risques comprenant notamment un chef délégué de la gestion des risques, une équipe de gestion des risques et un comité d'audit et de gestion des risques dont le mandat est d'assurer l'application des encadrements et l'utilisation des systèmes destinés à maintenir un niveau acceptable de risques respectant les attentes du conseil d'administration et de la haute direction. Cette structure de gouvernance a également pour objectif de réunir les expertises fonctionnelles au sein de la Compagnie, notamment en matière de gestion des risques, et d'assurer qu'elle dispose de tous les leviers nécessaires pour exercer ses responsabilités à cet égard.

Outre les risques inhérents aux activités d'assurance, qui sont décrits à la note 12, les principaux risques financiers auxquels est exposée la Compagnie sont les suivants :

A) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan consolidé.

La Compagnie est exposée au risque de crédit par ses opérations portant sur les placements en titres du marché monétaire, les obligations, les titres empruntés ou acquis en vertu de conventions de revente et les instruments financiers dérivés ainsi que par ses prêts hypothécaires et aux entreprises.

Gestion du risque de crédit lié aux activités de prêt

La Compagnie est responsable de sa performance et dispose à cet égard d'une latitude en matière d'encadrement et d'approbation ainsi qu'en ce qui concerne les structures et les outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent. Afin d'assister la Compagnie relativement à ce dernier aspect, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son Cadre de gestion intégrée des risques permet une gestion efficace, saine et prudente.

Le Mouvement Desjardins dispose d'une première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR) comprenant notamment trois vice-présidences qui assurent principalement la gestion du risque de crédit pour l'ensemble de l'organisation. Ces vice-présidences se partagent les responsabilités en fonction des grandes activités, soit l'approbation, l'encadrement, la quantification, le suivi et la reddition de comptes en matière de crédit.

Encadrement

Un ensemble d'encadrements régit les éléments de gestion du risque de crédit de la Compagnie. Ces encadrements définissent notamment les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites découlant de la tolérance au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels la Compagnie est exposée.

L'ensemble de ces encadrements permet de déterminer la conduite à adopter en matière de gestion du risque de crédit.

Octroi de crédit

La Compagnie détermine son appétit pour les différentes activités de prêts hypothécaires et aux entreprises, et elle indique le niveau d'exposition désirée dans ses propres encadrements. La profondeur des analyses à réaliser est adaptée aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

L'octroi de crédit aux entreprises est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit. L'analyse quantitative réalisée à partir des données financières est complétée par une appréciation des autres caractéristiques du dossier par les responsables du compte. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur se voit attribuer une cote représentant son niveau de risque. Le dispositif de notation comprend 17 cotes regroupées en 10 échelons représentant un niveau de probabilité de défaut.

Le modèle utilisé pour l'analyse varie en fonction du segment de l'emprunteur. Ces modèles conçus à partir d'historiques de données internes et externes prennent en compte la taille de l'entreprise, les particularités du principal secteur d'activité dans lequel elle évolue et la performance d'entreprises comparables.

L'utilisation des résultats des notations et des estimations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et des niveaux d'autorisation des dossiers et les différents types de suivis à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité des risques du portefeuille.

Atténuation du risque de crédit

Dans ses opérations de prêt, la Compagnie obtient, si elle le juge nécessaire, une garantie établie d'après une évaluation du risque. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des comptes débiteurs, des placements, des valeurs de rachat des contrats, de la trésorerie, des titres de gouvernements ou des actions. Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, comme ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2017, les prêts garantis ou assurés représentent 60,4 % du total des prêts bruts, comparativement à 62,5 % à la fin de 2016. Des encadrements décrivent les exigences relatives à l'évaluation des garanties, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi.

Les prêts hypothécaires et aux entreprises sont consentis principalement au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique dans des proportions respectives de 33,8 %, de 44,5 % et de 14,1 % (33,2 %, 42,2 % et 15,1 % en 2016).

Qualité du portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2017, l'encours des prêts douteux bruts se chiffre à 5,5 M\$ (1,6 M\$ au 31 décembre 2016). Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établit à 0,18 % au terme de l'exercice 2017, soit une augmentation par rapport au ratio de 0,05 % enregistré au 31 décembre 2016. La Compagnie continue de présenter un portefeuille de prêts d'excellente qualité.

Gestion du risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des titres, des instruments financiers dérivés et des prêts de titres.

La PVPGR du Mouvement Desjardins détermine les montants maximaux d'exposition par contrepartie et par émetteur à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes, y compris la Compagnie, en fonction de leurs besoins. Par la suite, la Compagnie détermine son propre appétit pour les différents émetteurs et contreparties en indiquant le niveau d'exposition désirée dans ses politiques de placement.

Afin de gérer adéquatement le risque auquel la Compagnie est exposée, une cote de crédit est attribuée à chaque contrepartie et émetteur. Cette cote s'appuie sur celles de quatre organismes externes d'évaluation de crédit (DBRS, Moody's, Standard & Poor's et Fitch) autorisés par l'AMF.

La Compagnie est principalement exposée au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A.

Les transactions de la Compagnie portant sur des instruments financiers dérivés et des prêts de titres, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties. Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés de la Compagnie est négociée de gré à gré avec les contreparties. Les autres instruments sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Ces derniers sont des contrats standards négociés sur des bourses établies ou des chambres de compensation bien capitalisées pour lesquels le risque de contrepartie est très faible.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers la Compagnie à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour cette dernière. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. En vue de limiter son exposition au risque de contrepartie, la Compagnie conclut des ententes-cadres, appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association), qui définissent les modalités et les conditions de ces transactions. Ces ententes prévoient, entre autres, l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. Ce dernier a été fixé à zéro pour les principales contreparties de la Compagnie. Les types de contrats, la valeur de ces différentes mesures ainsi que l'incidence des accords généraux de compensation sont présentés aux notes 5 et 7.

La Compagnie limite également son risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. Toutes les contreparties avec lesquelles la Compagnie effectue des opérations sur des instruments financiers dérivés sont des institutions financières ayant reçu une cote de BBB ou supérieure de Standards & Poor's.

Note 20 Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Les transactions de prêts de titres sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit auquel elle est exposée, la Compagnie utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions.

La Compagnie n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par la Compagnie prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés aux notes 3, 5, 7, 12 et 21.

B) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

La Compagnie est principalement exposée au risque de marché en raison de ses positions découlant de ses activités de vente de produits d'assurance et d'épargne. Elle est également exposée à ce risque en raison de ses activités de placement. La Compagnie a adopté des politiques décrivant les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Gestion du risque de taux d'intérêt

La Compagnie est exposée au risque de taux d'intérêt, qui correspond à la perte potentielle liée à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt ou des écarts de taux sur son résultat net et ses capitaux propres. Ce risque est une constituante importante du risque de marché et provient des activités d'assurance de la Compagnie ainsi que des portefeuilles de placements qu'elle détient.

La Compagnie a adopté une politique d'appariement de l'actif et du passif qui décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, les limites de l'écart entre la durée des passifs et la durée des actifs qui s'y rattachent. Les vice-présidences Placements et Actuariat corporatif sont conjointement responsables d'appliquer cette politique, et elles s'assurent que les pratiques en place permettent le contrôle et le suivi du risque de taux d'intérêt. De plus, au besoin, elles peuvent utiliser des techniques de rééquilibrage afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

L'incidence sur le résultat net d'une non-coordination des flux monétaires serait nulle advenant un mouvement des taux d'intérêt à l'intérieur des limites considérées pour établir les provisions techniques, alors qu'un mouvement des taux à l'extérieur de ces limites aurait une incidence sur le résultat net de la Compagnie. Pour les garanties minimales offertes en vertu des contrats des fonds distincts, la Compagnie utilise un modèle de calcul des provisions techniques. Selon ce modèle, les provisions techniques sont calculées en utilisant la courbe des taux courants, et un mouvement de ceux-ci aurait une incidence directe sur la valeur de ces provisions et, par le fait même, sur le résultat net. La Compagnie a mis en place un programme de couverture pour ses produits de fonds distincts afin de minimiser l'incidence des variations des taux d'intérêt sur son résultat net. Des renseignements supplémentaires sur les risques inhérents aux activités d'assurance sont présentés à la note 12 « Passif des contrats d'assurance ».

Le tableau suivant présente l'incidence estimative sur le résultat net d'une variation des taux d'intérêt ainsi que son incidence estimative sur les capitaux propres. L'incidence sur les capitaux propres provient du résultat net ainsi que des titres à revenu fixe classés à titre d'actifs disponibles à la vente qui ne soutiennent pas de provisions techniques. La variation de la juste valeur de ces titres est présentée dans les autres éléments du résultat global qui sont cumulés dans les capitaux propres, mais elle n'affecte pas le résultat net.

	2017		2016	
	Résultat net	Capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres
Incidence d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt	42,7 \$	(130,6) \$	42,5 \$	(104,8) \$
Incidence d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt	(60,1) \$	113,2 \$	(68,9) \$	78,4 \$

Gestion du risque de change

Le risque de change correspond au risque de pertes potentielles de valeur liées à l'incidence des fluctuations des taux de change sur l'ensemble des positions structurelles et des couvertures connexes.

La majorité des opérations de la Compagnie sont effectuées en dollars canadiens. Toutefois, elle peut choisir des stratégies d'investissement l'exposant au risque de change. Afin de s'assurer de bien contrôler ce risque et de limiter son exposition, la Compagnie s'est fixé certaines limites dans une de ses politiques, qui sont suivies par un responsable de la conformité sous la supervision du Comité d'allocation stratégique des actifs. De plus, la Compagnie utilise, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme afin de bien contrôler ce risque. Au 31 décembre 2017, l'exposition au risque de change de la Compagnie s'élève à 529,9 M\$ (709,1 M\$ au 31 décembre 2016).

Gestion du risque de prix

Le risque de prix correspond au risque de perte potentielle résultant d'une variation de la valeur marchande d'actifs (actions, matières premières, immobilier et actifs sur indice [inflation, carbone, etc.]) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt ni des taux de change, ni de la qualité du crédit de la contrepartie.

Gestion du risque de prix lié aux marchés boursiers

Les fluctuations des prix sur les marchés boursiers pourraient avoir une incidence sur le résultat net de la Compagnie, notamment en ce qui concerne les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts dont la valeur est influencée par les fluctuations des marchés. Un programme de couverture atténue les effets de la volatilité des marchés. Pour l'ensemble des autres produits offerts, l'effet des variations des marchés boursiers sur les actifs appariés est entièrement ou partiellement compensé par la variation des provisions actuarielles correspondantes et n'a donc aucune incidence ou a donc peu d'incidence sur le résultat net. Des renseignements supplémentaires sur les risques inhérents aux activités d'assurance sont présentés à la note 12 « Passif des contrats d'assurance ».

L'incidence sur les capitaux propres découle des actions ordinaires classées à titre d'actifs disponibles à la vente qui ne soutiennent pas de provisions techniques et qui sont sensibles aux fluctuations des marchés boursiers. La variation de la juste valeur de ces actions est présentée dans les autres éléments du résultat global qui sont cumulés dans les capitaux propres, mais elle n'affecte pas le résultat net.

Gestion et encadrement du risque de prix sur les marchés boursiers

Le tableau suivant présente l'incidence estimative d'une variation des marchés boursiers sur le résultat net et les capitaux propres :

	2017		2016	
	Résultat net	Capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres
Incidence d'une augmentation de 15 % des marchés boursiers	(11,5) \$	107,3 \$	(15,3) \$	104,4 \$
Incidence d'une diminution de 15 % des marchés boursiers	(12,9) \$	(131,7) \$	(13,6) \$	(133,2) \$

C) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Compagnie de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan consolidé.

Gestion du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir à la Compagnie, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques du Mouvement Desjardins. Ce dernier ainsi que ses composantes, y compris la Compagnie, ont établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit et de tolérance à l'égard du risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité.

La politique de la Compagnie distingue deux types de liquidités. La première, la liquidité opérationnelle, fait référence aux fonds qui sont requis dans le cours normal des affaires de la Compagnie. La liquidité stratégique, quant à elle, fait référence aux montants pouvant être exigés rapidement par les titulaires de contrat et les réassureurs en situation de crise. Dans le cadre de sa politique sur la liquidité, la Compagnie a défini des ratios de liquidité basés sur ces deux types et suit ces ratios par l'entremise de son Comité d'allocation stratégique des actifs.

La Compagnie dispose d'un plan de contingence qui serait mis en œuvre advenant une crise majeure de liquidité. De plus, elle dispose de marges de crédit à demande auprès de différentes entités du Mouvement Desjardins afin de combler des besoins temporaires en matière de liquidités. Aucune de ces marges n'est utilisée au 31 décembre 2017.

Note 20 Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Au 31 décembre 2017, les échéances contractuelles des passifs financiers⁽¹⁾, à l'exception des passifs des contrats d'assurance traités à la note 12b « Passifs des contrats d'assurance – Échéances contractuelles » ainsi que des passifs des contrats d'investissement traités à la note 13c « Passifs des contrats d'investissement – Échéances contractuelles », et des engagements de prêts sont les suivantes :

	2017				2016			
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments financiers non dérivés								
Engagements relatifs aux titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat	690,9 \$	— \$	— \$	690,9 \$	538,9 \$	— \$	— \$	538,9 \$
Passif au titre des actions privilégiées	16,5	65,8	749,3	831,6	16,5	65,8	765,8	848,1
Autres éléments de passif								
Dettes à long terme	4,6	11,3	—	15,9	0,8	15,3	—	16,1
Autres	1 019,0	—	—	1 019,0	640,9	—	—	640,9
Instruments financiers dérivés								
Réglés sur une base brute ^{2 3}								
Flux monétaires à payer provenant des passifs	38,9	—	—	38,9	590,1	—	—	590,1
Flux monétaires à payer provenant des actifs	758,4	227,7	—	986,1	7,1	235,4	—	242,5
Réglés sur une base nette	21,2	111,1	262,6	394,9	44,1	218,6	489,5	752,2
Hors bilan								
Engagements de crédit	0,5	—	—	0,5	86,5	—	—	86,5
Swaps sur défaillance de crédit	—	540,4	—	540,4	—	577,4	—	577,4
Garanties et lettres de crédit	6,3	0,2	25,5	32,0	1,4	5,0	25,5	31,9
	2 556,3 \$	956,5 \$	1 037,4 \$	4 550,2 \$	1 926,3 \$	1 117,5 \$	1 280,8 \$	4 324,6 \$

1. La catégorie des instruments financiers dérivés réglés sur une base brute comprend tant les flux monétaires à payer provenant des instruments financiers dérivés au passif que ceux qui sont à payer en provenance des actifs.

2. En 2017, les sorties de trésorerie contractuelles sur les instruments financiers dérivés avec règlement brut s'accompagnent d'entrées connexes de fonds de 38,8 M\$ pour les passifs et de 997,9 M\$ pour les actifs. Ces montants ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus.

3. En 2016, les sorties de trésorerie contractuelles sur les instruments financiers dérivés avec règlement brut s'accompagnaient d'entrées connexes de fonds de 587,2 M\$ pour les passifs et de 244,7 M\$ pour les actifs. Ces montants ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus.

Note 21 Engagements, garanties et passifs éventuels

A) Engagements et garanties financières

Le tableau suivant présente le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties ainsi que le montant contractuel des engagements que la Compagnie a accordés à des tiers. Ces montants constituent les sorties de fonds maximales de la Compagnie et ne tiennent pas compte des recouvrements possibles dont elle pourrait bénéficier tels que des garanties détenues, des contrats d'assurance ou d'autres méthodes d'atténuation du risque de crédit. Ils ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car plusieurs de ces garanties et engagements expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Le risque de perte maximale en cas de défaillance complète des tiers est considérablement plus élevé que le montant comptabilisé à titre de passif au bilan consolidé.

Les montants présentés dans le tableau suivant représentent l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers dont le risque maximal est différent de la valeur comptabilisée. D'autres instruments financiers présentés au bilan consolidé exposent la Compagnie à un risque de crédit. Pour ces derniers, l'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable.

	2017	2016
Garanties financières		
Swaps sur défaillance de crédit	540,4 \$	577,4 \$
Garanties	25,7	25,9
Engagements		
Engagements de crédit et autres	0,5	86,5
	566,6 \$	689,8 \$

Swaps sur défaillance de crédit

Dans le cours normal de ses affaires de placement, la Compagnie a conclu des swaps sur défaillance de crédit sur des titres de placement et s'est engagée à assumer le risque de crédit sur les titres obligataires composant l'actif sous-jacent de ces swaps. La garantie offerte consiste à pourvoir au paiement partiel ou total d'un titre ou d'un ensemble de titres dans l'éventualité d'une défaillance de l'émetteur. Le montant maximal de cette garantie correspond au notionnel du swap. Les montants qui pourraient devoir être payés dépendent de la nature de la défaillance et du taux de récupération des titres en recouvrement. Les échéances de ces swaps s'échelonnent jusqu'en 2022.

Garanties et lettres de crédit

Dans le cours normal des affaires, les garanties et lettres de crédit sont des engagements irrévocables émis, à titre de tierces parties, par des institutions financières au nom de la Compagnie dans le cas où celle-ci ne respecterait pas ses obligations envers des tiers. Les lettres de crédit émises au nom de la Compagnie sont au montant de 6,3 M\$ (6,0 M\$ au 31 décembre 2016).

Engagements de crédit

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit.

Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de ses affaires, la Compagnie conclut nombre de contrats qui renferment des dispositions d'indemnisation. Ces indemnisations sont habituellement liées à des contrats d'achat, des ententes de prestation de services, des ententes d'impartition, des contrats de location, des accords de compensation et des transferts d'actifs ou d'actions ainsi qu'aux contrats signés avec des administrateurs ou des dirigeants. Aux termes de ces contrats, la Compagnie pourrait être tenue de verser des indemnisations si certains événements tels que des changements aux lois, à la réglementation (y compris les règles fiscales) ainsi qu'aux situations financières déclarées, l'existence de passifs non déclarés, des pertes causées par les activités de tiers ou des litiges présentés par des tiers se produisaient. Les dispositions d'indemnisation varient selon les contrats. Dans plusieurs cas, aucune limite ni aucun montant prédéterminé ne figure au contrat, et les événements qui déclencheraient un paiement sont difficiles à prévoir. Par conséquent, le montant maximal que la Compagnie pourrait devoir payer ne peut être estimé. Dans le passé, les paiements effectués aux termes de ces engagements d'indemnisation ont été négligeables.

Indemnisation des administrateurs et des dirigeants

La Compagnie se porte garante de toute réclamation ou poursuite liées aux fonctions de ses administrateurs et dirigeants et de toute personne qui, à sa demande, agit en cette qualité pour une autre entité. La Compagnie maintient un programme d'assurance responsabilité à l'égard de ses administrateurs et dirigeants. La nature des indemnisations ne permet pas d'estimer de façon raisonnable le montant potentiel que la Compagnie pourrait être tenue de verser. Aucun passif spécifique n'a été comptabilisé relativement à ces indemnisations.

B) Actifs financiers affectés et reçus en garantie

Dans le cours normal de ses affaires, la Compagnie donne en garantie des actifs et conclut des conventions d'affectation d'actifs en garantie conformément à des modalités qui sont habituelles pour ses activités régulières de prêt, d'emprunt et de négociation comptabilisées dans son bilan consolidé. Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers de la Compagnie affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels et la juste valeur des actifs détenus ou affectés à nouveau en garantie en provenance de tiers :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Actifs financiers de la Compagnie affectés en garantie		
Trésorerie et titres du marché monétaire	93,3 \$	83,2 \$
Obligations	709,2	576,1
	802,5	659,3
Actifs provenant de tiers		
Actifs reçus en garantie et pouvant être vendus ou réaffectés en garantie	257,5	663,4
Moins : Actifs non vendus ou non réaffectés en garantie	256,7	663,4
	0,8	—
	803,3	659,3
Utilisation des actifs financiers		
Engagements relatifs aux titres vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés et empruntés	685,0	541,0
Opérations sur instruments financiers dérivés	117,5	118,3
Autres	0,8	—
	803,3 \$	659,3 \$

C) Passifs éventuels

La Compagnie est impliquée dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires. Il n'est actuellement pas possible d'évaluer l'issue de certains de ces litiges et certaines de ces procédures ni le moment de leur résolution, ni leur incidence éventuelle sur la situation financière de la Compagnie. De l'avis de la direction, la juste valeur des passifs éventuels résultant de ces litiges et procédures, dans la mesure où elle peut être évaluée, pourrait avoir une incidence sur les résultats de la Compagnie pour une période donnée, mais n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur sa situation financière.

Note 22 Contrats de location

Contrats de location à titre de bailleur

Location simple

Les paiements minimaux futurs à recevoir en vertu des contrats de location d'espaces relatifs aux biens immobiliers se détaillent comme suit aux 31 décembre :

	2017	2016
Moins de un an	95,0 \$	99,7 \$
Un à cinq ans	312,5	329,1
Plus de cinq ans	507,5	352,6
Total des paiements minimaux futurs	915,0 \$	781,4 \$

Note 23 Information relative aux parties liées

Transactions entre parties liées

La Compagnie effectue des transactions avec des entités du Mouvement Desjardins dans le cours de ses affaires. Toutes ces transactions sont conclues dans des conditions normales de marché et sont initialement comptabilisées à la juste valeur.

Les revenus proviennent de la vente de produits d'assurance de personnes et de placements alors que les frais sont principalement constitués d'honoraires de gestion et de frais de garde de titres ainsi que de la rémunération et des frais d'administration versés au réseau des caisses Desjardins pour la distribution des produits de la Compagnie.

Les soldes des transactions réalisées avec des parties liées sont les suivants :

	2017				2016			
	Société mère ¹	Entités exerçant une influence notable ²	Autres parties liées ³	Total	Société mère ¹	Entités exerçant une influence notable ²	Autres parties liées ³	Total
Actif								
Trésorerie et titres du marché monétaire	198,4 \$	22,9 \$	260,7 \$	482,0 \$	198,4 \$	49,4 \$	313,9 \$	561,7 \$
Obligations	—	—	87,2	87,2	—	—	—	—
Actions	—	—	184,8	184,8	—	—	164,7	164,7
Titres empruntés ou acquis en vertu de conventions de revente	—	—	47,0	47,0	—	—	257,3	257,3
Instruments financiers dérivés	—	—	2,9	2,9	—	—	3,3	3,3
Autres prêts et placements	—	3,2	—	3,2	—	3,2	—	3,2
Autres éléments d'actif	0,7	7,2	53,1	61,0	0,5	6,7	47,1	54,3
Actif net des fonds distincts	—	—	1 209,3	1 209,3	—	—	979,8	979,8
	199,1 \$	33,3 \$	1 845,0 \$	2 077,4 \$	198,9 \$	59,3 \$	1 766,1 \$	2 024,3 \$
Passif								
Engagements relatifs aux titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat	— \$	— \$	585,4 \$	585,4 \$	— \$	— \$	385,8 \$	385,8 \$
Instruments financiers dérivés	—	—	1,6	1,6	—	—	0,9	0,9
Autres éléments de passif	549,1	186,5	100,6	836,2	171,1	175,3	108,6	455,0
Dettes à long terme	—	—	0,7	0,7	—	—	0,6	0,6
Passif au titre des actions privilégiées	700,0	—	—	700,0	700,0	—	—	700,0
	1 249,1 \$	186,5 \$	688,3 \$	2 123,9 \$	871,1 \$	175,3 \$	495,9 \$	1 542,3 \$
Autres								
Garanties données	— \$	— \$	585,4 \$	585,4 \$	— \$	— \$	385,8 \$	385,8 \$
Garanties reçues	— \$	— \$	47,0 \$	47,0 \$	— \$	— \$	257,3 \$	257,3 \$

1. La société mère est Desjardins Société financière inc.

2. Les entités exerçant une influence notable sont les caisses Desjardins.

3. Les autres parties liées comprennent les autres entités et les fonds de placement du Mouvement Desjardins.

Éléments de résultat relatifs aux transactions réalisées avec les parties liées

	2017				2016			
	Société mère ¹	Entités exerçant une influence notable ²	Autres parties liées ³	Total	Société mère ¹	Entités exerçant une influence notable ²	Autres parties liées ³	Total
Revenus								
Primes	— \$	73,0 \$	162,8 \$	235,8 \$	— \$	71,7 \$	161,7 \$	233,4 \$
Revenus nets de placements	3,7	1,4	81,1	86,2	2,5	2,1	76,0	80,6
Autres produits	—	54,5	593,8	648,3	—	48,6	535,4	584,0
	3,7	128,9	837,7	970,3	2,5	122,4	773,1	898,0
Frais d'exploitation	16,5 \$	81,8 \$	603,3 \$	701,6 \$	16,4 \$	82,0 \$	595,4 \$	693,8 \$

1. La société mère est Desjardins Société financière inc.

2. Les entités exerçant une influence notable sont les caisses Desjardins.

3. Les autres parties liées comprennent les autres entités et les fonds de placement du Mouvement Desjardins.

Note 24 Frais d'exploitation

Pour les exercices terminés les 31 décembre, les frais d'exploitation se détaillent comme suit :

	2017	2016
Salaires et avantages sociaux	440,3 \$	411,5 \$
Honoraires professionnels et de gestion	790,3	708,6
Dépréciation et amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	15,7	14,5
Intérêts	16,5	16,6
Autres	122,2	157,2
	1 385,0 \$	1 308,4 \$

Note 25 Acquisitions

Exercice terminé le 31 décembre 2016

Le 1^{er} janvier 2016, la Compagnie a acquis la totalité des actions de deux sociétés sous contrôle commun, soit Desjardins Société de placement inc. (DSP), dont les activités comprennent la conception et l'administration de différents produits d'épargne individuels et collectifs, et Desjardins Gestion des opérations des produits de placement inc. (DGOPI), dont les activités sont liées au traitement et à l'administration des comptes d'épargne et de placement des produits spécialisés. Les actions de ces sociétés ont été acquises en contrepartie d'actions ordinaires (1 860 465 pour DSP et 4 156 pour DGOPI) émises à l'intention de l'actionnaire unique de la Compagnie, Desjardins Société financière inc.

Ces transactions répondent à la définition d'un regroupement d'entreprises entre entités sous contrôle commun et les actifs et passifs acquis ont été comptabilisés à la valeur comptable de la société mère ultime. Ce regroupement d'entreprises a été comptabilisé de façon prospective. La valeur comptable des actifs et des passifs acquis à la date d'acquisition est présentée ci-dessous :

	DSP	DGOPI	Total
ACTIF			
Placements			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	242,9 \$	52,1 \$	295,0 \$
Autres prêts et placements	5,6	—	5,6
	248,5	52,1	300,6
Autres éléments d'actif	7,8	1,7	9,5
Actif d'impôt différé	1,9	17,7	19,6
Total de l'actif	258,2 \$	71,5 \$	329,7 \$
PASSIF			
Autres éléments de passif			
Rémunération à payer sur des ventes	51,1 \$	— \$	51,1 \$
Revenus différés liés aux placements garantis liés aux marchés	126,4	—	126,4
Autres	32,5	21,9	54,4
	210,0	21,9	231,9
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	6,9	46,9	53,8
Total du passif	216,9 \$	68,8 \$	285,7 \$
Actifs nets acquis en échange d'actions ordinaires	41,3 \$	2,7 \$	44,0 \$

En 2016, la contribution de DSP aux produits et au résultat net de la Compagnie s'est élevée respectivement à 497,3 M\$ et à 82,7 M\$. Pour DGOPI, la contribution aux produits a été de 82,2 M\$ et le résultat net, nul.

État récapitulatif consolidé des cinq dernières années

Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en M\$, sauf indication contraire)

	2017	2016	2015	2014	2013
RENTABILITÉ ET CAPITALISATION					
Résultat net	689,6	504,5	448,4	295,0	382,0
Résultat d'exploitation	837,3	606,4	542,8	354,2	488,0
Capitaux propres	3 156,0	3 023,1	2 607,9	2 281,6	2 259,6
Rendement des capitaux propres	22,3 %	17,9 %	18,3 %	13,0 %	18,6 %
CROISSANCE DES AFFAIRES					
Assurance en vigueur	313 919,8	303 444,0	291 644,3	253 395,1	241 510,5
Primes nettes					
Primes d'assurance	4 078,1	3 880,0	3 766,1	3 508,4	3 357,0
Primes de rentes	338,0	336,3	297,0	379,8	306,3
Total	4 416,1	4 216,3	4 063,1	3 888,2	3 663,3
Ventes nettes d'épargne	4 847,2	5 046,7	621,8	715,5	248,6
ACTIF SOUS GESTION ET ADMINISTRATION					
Actif sous gestion					
Fonds généraux	26 655,8	24 751,1	23 656,1	21 406,1	19 281,1
Fonds distincts	13 354,4	11 956,8	9 776,5	8 705,5	7 260,2
Fonds communs de placement (Fonds Desjardins)	32 164,6	27 623,0	—	—	—
Placements garantis liés aux marchés (PGLM)	21 452,2	18 927,3	—	—	—
Total Actif sous gestion	93 627,0	83 258,2	33 432,6	30 111,6	26 541,3
Actif sous administration ¹	13 437,7	13 214,7	12 316,7	11 144,3	10 242,3
Total Actif sous gestion et sous administration	107 064,7	96 472,9	45 749,3	41 255,9	36 783,6
QUALITÉ DES PLACEMENTS					
Obligations					
Cote A ou plus	84,7 %	83,4 %	85,3 %	85,9 %	84,7 %
AUTRES INFORMATIONS					
Nombre d'employés	4 811	4 798	3 801	4 077	3 923
Nombre de représentants et courtiers	11 300	10 880	10 390	9 731	9 083

1. Exception faite des actifs sous gestion déjà compris ci-dessus



Programme de gouvernance

Dans une perspective de gestion saine et prudente et conformément aux attentes des autorités réglementaires, le conseil d'administration (le Conseil) de Desjardins Sécurité financière (la Compagnie) a adopté une Politique de gouvernance à laquelle ses filiales doivent également se soumettre. Cette politique est la pierre angulaire du programme de gouvernance qui comprend également les stratégies et les procédures propres à la Compagnie, compte tenu des encadrements législatifs et réglementaires qui lui sont applicables.

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la mise en place et de l'évaluation du programme de gouvernance. Il veille à ce que le processus continu de planification stratégique soit guidé par l'établissement d'une vision de nature à soutenir la réalisation de la mission de la Compagnie.

Le Conseil s'assure de la répartition et du respect des responsabilités qui lui sont propres et de celles de la haute direction. Il met sur pied les comités nécessaires pour répondre aux exigences légales et pour le soutenir dans ses responsabilités. Il en détermine les mandats et les révise, en nomme les membres et obtient de leur président respectif des rapports périodiques. C'est aussi le Conseil qui adopte le mandat du comité de direction de la Compagnie et qui voit au plan de relève des dirigeants de l'entreprise.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil veille à ce que les opérations de la Compagnie soient conformes aux exigences légales et réglementaires. Il s'assure d'une supervision indépendante, efficace et continue des activités lui permettant de valider le fonctionnement des mécanismes de contrôle et la fiabilité des rapports produits, de même que les résultats financiers annoncés par l'entreprise.

Dans le cadre de ses responsabilités de surveillance, de contrôle et de reddition de comptes, le Conseil adopte la charte du comité d'audit et de gestion des risques, responsable de la surveillance du processus d'information financière. Il autorise également le choix des auditeurs externes.

Le Conseil adopte des politiques sur la gestion des risques propres aux activités de la Compagnie et il nomme à cet effet un chef de la gestion des risques. Dans ce contexte, le Conseil approuve notamment les niveaux de tolérance et les limites fixées selon l'appétit pour le risque de l'entreprise et s'assure de leur respect.

Le Conseil s'assure du maintien d'un programme de conformité qui définit et prend en considération les risques importants de non-conformité. À cet effet, il adopte une politique de conformité et nomme un Officier en chef de la conformité. Le Conseil s'est doté des mécanismes requis pour assurer l'indépendance de ses membres et procéder à son évaluation et à celle de ses comités. Des programmes d'accueil et de formation continue sont mis en place afin d'informer les administrateurs de leurs devoirs et responsabilités envers la Compagnie et de parfaire leurs connaissances.

Responsabilités du comité exécutif

En raison de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil, le comité exécutif exerce tous les pouvoirs du Conseil pour l'administration des affaires de la Compagnie, à l'exception de ceux qui, en vertu des lois applicables, doivent être exercés par le Conseil et de ceux que le Conseil se réserve expressément.

Il recommande au Conseil une description générale des devoirs et responsabilités des administrateurs. Il assume le mandat de surveillance en matière de gouvernance, procède à l'évaluation des mécanismes requis pour assurer une gouvernance efficace et efficiente et recommande au Conseil les mesures nécessaires à l'exécution de ce mandat. Il soumet également au Conseil les politiques et les orientations générales en matière de ressources humaines.

Responsabilités du comité d'audit et de gestion des risques

Le comité d'audit et de gestion des risques est responsable de la surveillance du processus d'information financière ainsi que de la surveillance du processus de gestion des risques. Il veille à la qualité et à l'intégrité de l'information financière présentée et publiée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) ainsi qu'à l'utilisation des pratiques comptables adéquates.

Il s'assure de l'efficacité du système de contrôle interne, de la gestion des risques, des processus d'audit interne et externe.

Il a aussi la responsabilité de s'assurer que la direction a élaboré et mis en œuvre un système de contrôle interne efficace en matière de divulgation de l'information financière, de sauvegarde des actifs, de la détection de la fraude et de la conformité.

De plus, le comité d'audit et de gestion des risques s'assure de l'indépendance de l'Auditeur indépendant, du Responsable de l'audit interne du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, de l'Officier en chef de la gestion des risques, de l'Officier en chef de la conformité et de l'Actuaire désigné.



Responsabilités du comité d'éthique et de déontologie

Le comité d'éthique et de déontologie est responsable d'adopter et de s'assurer du respect des règles énoncées dans le Code d'éthique et de déontologie de la Compagnie. Le comité doit notamment aviser sans délai le Conseil de tout manquement grave à l'une de ces règles. Il doit évaluer les situations ou dilemmes éthiques ou déontologiques qui sont portés à son attention en fonction des valeurs, des principes et des règles d'éthique et de déontologie. Il peut émettre des avis, observations et recommandations à ce sujet. Il examine les transactions avec les sociétés apparentées à la Compagnie et s'assure que celles-ci se font comme si les parties traitaient à distance.

Responsabilités du comité de placements

Le comité de placement participe activement à l'examen et à l'approbation de la stratégie de placement de la Compagnie ainsi que des risques qui y sont liés. Il s'assure de la mise en place de mécanismes pour lui permettre de suivre et de contrôler les placements de façon proactive et prospective. Il doit examiner et recommander au comité d'audit et de gestion des risques ainsi qu'au Conseil l'approbation des politiques de placement de la Compagnie, voir à leur application et à leur respect, analyser leur évolution et s'assurer que la haute direction les revise périodiquement et au besoin. Il doit aussi s'assurer que les politiques de placement couvrent toutes les formes de placement de la Compagnie. Il voit à ce que des mécanismes de contrôle interne adéquats soient en place afin de s'assurer que ces placements soient conformes aux politiques et aux procédures de la Compagnie de même qu'aux exigences légales et réglementaires.

Événements 2017

La politique de gouvernance de la Compagnie a été révisée en 2017 afin de tenir compte des modifications apportées par l'Autorité des marchés financiers à la Ligne directrice sur la gouvernance.

Renseignements sur la compagnie

Conseil d'administration

Administrateurs en poste au 31 décembre 2017

Président

Me Jean-Robert Laporte, B.A., LL.L.
Saint-Charles-Borromée, Québec
Roy Laporte inc., avocats

Secrétaire du conseil d'administration
Fédération des caisses Desjardins du Québec

Président du conseil régional de
Lanaudière (Desjardins)

Président du conseil d'administration
Caisse Desjardins de Joliette

Vice-présidente

Francine Martel-Vaillancourt, FCPA, FCA, ASC
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, Québec
Présidente du comité ministériel de vérification
et d'évaluation
Services partagés Canada

Membre du conseil de direction et
présidente du comité de vérification
Agence du revenu du Canada

Membre du comité de vérification
Ministère de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur du Québec

Administrateurs

René Bégin, FCPA, FCA
Lévis, Québec
Associé, président et chef de la direction
Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Président du conseil d'administration
Caisse Desjardins de Lévis

Vice-président du conseil régional Québec-Ouest
et Rive-Sud (Desjardins)

Kathleen Bilodeau, M.Sc., Pl. Fin.
Québec, Québec
Directrice générale
Caisse Desjardins de Sillery—Saint-Louis-de-France

Membre du conseil régional Québec-Ouest et Rive-Sud
(Desjardins)

Robert Blais, FSA, FICA
Westmount, Québec
Membre du conseil d'administration,
du comité d'audit et du comité de placement
Teachers Pension Plan Corporation, Terre-Neuve
et Labrador

Claudia Champagne, Ph.D
Sherbrooke, Québec
Professeure agrégée de finance
Université de Sherbrooke

Membre du conseil d'administration
Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke

Johanne Girard, MBA, CPA, CGA, CISA, Adm.A.
Laval, Québec
Vérificatrice interne
Hydro-Québec

Membre du conseil de surveillance
Caisse Desjardins du Nord de Laval

Johanne Marceau
Drummondville, Québec
Vice-présidente du conseil régional du
Centre-du-Québec (Desjardins)

Présidente du conseil d'administration
Caisse Desjardins de Drummondville

Membre du conseil d'administration :
Fondation de l'Université du Québec à Trois-Rivières
Commerce Drummond

Normand Provost, ASC
Brossard, Québec
Membre du conseil d'administration et
du comité de vérification
Québecor inc.

Membre du conseil de surveillance et
du comité des Rémunérations
et des Ressources humaines
Kéolis

Michel Séguin, CRHA
Outremont, Québec
Professeur, École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal

Président
Commission consultative sur la vie associative
et la gouvernance (Desjardins)

Membre du conseil d'administration
Caisse Desjardins de Mercier-Rosemont

Président
Services Praxie inc.

Jacques St-Aubin
Hawkesbury, Ontario
Membre du conseil d'administration
Caisse populaire de Hawkesbury Ltée

Membre du conseil d'administration
Fédération des caisses populaires de l'Ontario

Membre du conseil régional des
Caisses populaires de l'Ontario

Robert St-Aubin, FCPA, FCA
Repentigny, Québec
Associé directeur
Demers Beaulne S.E.N.C.R.L.

Laura M. Talbot, MBA, FCPA, FCMA, IAS.A
Kingston, Ontario
Présidente
Talbot Allan Consulting Group

Présidente du comité de direction
Agence des services frontaliers du Canada

Membre du conseil d'administration :
Régimes de retraite et gestion d'investissements –
CPA Canada
Commission canadienne de sûreté nucléaire

Comités du conseil d'administration

Comité exécutif

Jean-Robert Laporte
Président

Francine Martel-Vaillancourt (vice-présidente)
Normand Provost
Robert St-Aubin

Comité de placements

Normand Provost
Président

René Bégin
Kathleen Bilodeau
Robert Blais (observateur)
Jean-Robert Laporte
Johanne Marceau

Comité d'audit et de gestion des risques

Robert St-Aubin
Président

Robert Blais
Claudia Champagne
Francine Martel-Vaillancourt
Laura M. Talbot

Comité d'éthique et de déontologie

Michel Séguin
Président

Johanne Girard
Jacques St-Aubin

Direction de la compagnie

Membres de la direction en poste au 31 décembre 2017

Guy Cormier, MBA

Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
Chef de la direction, Desjardins Sécurité financière

Gregory Chrispin, CFA, IAS.A

Premier vice-président Gestion de patrimoine et Assurance de personnes
Mouvement Desjardins
Président et chef de l'exploitation, Desjardins Sécurité financière

Raynald Bisson

Premier vice-président Ressources humaines

Nathalie Bouchard, FSA, FICA

Première vice-présidente Actuariat corporatif

David Charbonneau, ASA

Premier vice-président Épargne-retraite collective

François Chaput

Premier vice-président Performance et Distribution

M^e François Cholette, LL.B.

Vice-président Affaires juridiques et Secrétaire institutionnel

Christian Cyr, MBA, ASA

Premier vice-président Performance

Josée Dixon, CEBS, C.A.A.S

Première vice-présidente
Assurance pour les groupes et les entreprises

François Drouin, CPA, CA

Premier vice-président Finances

Daniel Dupuis, CPA, CA

Chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins

Éric Landry, MBA Fin.

Premier vice-président Solutions de placement

André Langlois, FSA, FICA

Premier vice-président exécutif Assurance de personnes
Premier vice-président Assurance des particuliers (par intérim)

Mario Lapierre, MBA, ASC, Adm.A.

Premier vice-président Ventes et Distribution directes

Radek Loudin, CFA

Vice-président Conformité



Pierre Munger

Premier vice-président Technologies

Bill Packham, CPA, CA

Premier vice-président Développement des affaires pancanadiennes

Nicolas Richard, M.SC., CFA

Premier vice-président Placements

Mario Robitaille, FSA, FICA

Premier vice-président Risques d'assurance

Michael Rogers, MBA

Vice-président Gestion des réseaux de distribution

Roger Tessier, MBA

Premier vice-président Services et Opérations, Produits de placement

Coordonnées de nos bureaux

Principaux bureaux – Québec et Ontario

Siège social – Lévis

200, rue des Commandeurs
Lévis (Québec) G6V 6R2
418 838-7800
1 877 828-7800

Québec

1150, rue de Claire-Fontaine
Québec (Québec) G1R 5G4
418 647-5000
1 888 893-1833

Montréal

Complexe Desjardins
150, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H2X 3Y2
514 350-8700
1 866 647-5013

Toronto

95 St. Clair Avenue West
Toronto, Ontario M4V 1N7
416 926-2700
1 877 906-5551

Bureaux régionaux – autres provinces

Provinces de l'Atlantique

Halifax

1400-99 Wyse Road
Dartmouth NS B3A 4S5
902 466-8881
1 800 567-8881

St. John's

Village Shopping Centre
103-510 Topsail Road
St. John's NL A1E 2C2
709-747-8473
1-800-567-8881

Provinces de l'Ouest

Winnipeg

1490-363 Broadway
Winnipeg MB R3C 3N9
204-989-4350
1-888-942-3383

Calgary

115-6835 Railway Street SE
Calgary AB T2H 2V6
403-398-2470
1-877-398-2470

Bow Valley Square III

2450-255 5th Avenue SW
Calgary AB T2P 3G6
403-216-5800
1-800-661-8666

Edmonton

13-10215 178th Street NW
Edmonton AB T5S 1M3
780-822-2293

Vancouver

1050-401 West Georgia Street
Vancouver BC V6B 5A1
604-718-4410
1-800-667-6267

2288-555 West Hastings Street

Vancouver BC V6B 4N6
604-718-4431
1-877-718-4422

Nos sites Internet

Desjardins Sécurité financière /
Desjardins Assurances
www.desjardinsassurancevie.com

SFL / SFL Placements
www.sfl.qc.ca

Desjardins Sécurité financière Réseau indépendant /
Desjardins Sécurité financière Investissements
www.dsfr.ca

Assistel
www.assistel.com

Mouvement des caisses Desjardins
www.desjardins.com

Une publication des secteurs
Communications et Finances

Mars 2018

Cette Revue financière peut être consultée sur notre
site Internet : www.desjardinsassurancevie.com.

Pour obtenir un exemplaire ou des renseignements,
communiquez avec nous :

Par téléphone :

418 838-7800 ou 1 877 828-7800, poste 5587796

Par courriel : info@dsf.ca

1 800 463-7870

WWW.DESJARDINSASSURANCEVIE.COM



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière,
compagnie d'assurance vie.



Ce document est imprimé sur du papier Rolland Enviro.

100 %